

291

DT4

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

Projet d'agrandissement du lieu
d'enfouissement technique à
Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)

6212-03-021

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mme ANNE-MARIE PARENT
 M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, COMMISSAIRE

**COMMISSION D'ENQUÊTE
SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DU LIEU
D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE À DRUMMONDVILLE
(SECTEUR SAINT-NICÉPHORE)**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 1

Séance tenue le 18 juin – 19 h
Centre Communautaire de loisirs Claude-Nault
480, rue Lessard
Saint-Nicéphore

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 18 JUIN 2012	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :

M. DOMINIQUE CÔTÉ.....	3
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DU CENTRE-DU-QUÉBEC	
M. Gilles Brochu et M. Éric Perreault	11
M. MICHEL GAGNÉ	19
M. JEAN-PIERRE MILOT	22
M. PIERRE BEAUDOIN	31
M. PABLO DESFOSSÉS.....	38

PAUSE

M. GÉRARD FRÉCHETTE.....	49
M. JEAN-BENJAMIN MILOT	54
DÉPARTEMENT DE GÉNIE CIVIL, FACULTÉ DE GÉNIE, UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE, M. Alexandre Cabral, professeur titulaire	67
Mme CHANTAL ISABELLE et M. MARIO CÔTÉ.....	77
FRONT COMMUN QUÉBÉCOIS POUR UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES DÉCHETS, M. Karel Ménard.....	83
M. RÉNALD ROY	96

DROIT DE RECTIFICATION

WASTE MANAGEMENT, M. Martin Dussault	105
--	-----

AJOURNEMENT

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Mme ANNE-MARIE PARENT, présidente :

5
Bonsoir. Bienvenue à cette deuxième partie de l'audience publique portant sur le *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique à Drummondville (secteur Saint-Nicéphore)* par WM Québec inc. Bienvenue aussi aux personnes qui suivent les travaux de la commission d'enquête sur Internet au moyen de la webdiffusion audio.

10
Je suis Anne-Marie Parent, et je préside cette commission d'enquête et d'audience publique qui a la responsabilité de réaliser le mandat confié par le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Pour ce faire, je suis secondée par le commissaire Jean-François Longpré, de messieurs Jean Roberge et Arthur Vignacq, analystes, de madame Renée Poliquin, coordonnatrice du secrétariat de la commission, ainsi que madame Julie Olivier qui est conseillère en communication.

15
Nous sommes également assistés d'une équipe technique du Centre de services partagés du Québec composée de monsieur Daniel Buisson et de monsieur Jean Métivier.

20
Tous les propos de cette deuxième partie d'audience seront enregistrés et retranscrits par madame Yolande Teasdale, sténographe officielle. La transcription de la séance de ce soir sera accessible dans environ une semaine dans les centres de documentation et dans les centres de consultation dont vous trouverez la liste à l'arrière de la salle, ainsi que sur le site Web du BAPE.

25
Nous avons tenu, les 23 et 24 mai dernier, la première partie de l'audience publique, qui avait pour objectif d'obtenir l'information nécessaire à une meilleure compréhension du projet et de ses répercussions.

30
Ce soir, nous abordons la deuxième partie de l'audience publique, qui a pour but de permettre aux citoyens d'exprimer leur opinion sur le projet, d'émettre des commentaires, de faire des suggestions ou de proposer des modifications au projet.

35
Le déroulement de la séance est le suivant : nous demandons aux personnes qui ont fait connaître, avant le 4 juin dernier, leur intention de faire une présentation verbale de se présenter au secrétariat à l'arrière de la salle, si ce n'est déjà fait, pour aviser de leur présence, afin que l'on puisse respecter l'ordre d'inscription à l'horaire.

40
Le temps alloué pour chaque présentation est de 15 minutes. Au besoin, la commission d'enquête échangera avec les présentateurs de mémoire, afin de préciser leur point de vue.

45 Si le temps nous le permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement pourront le faire en s'inscrivant au registre à l'arrière de la salle. Ces personnes seront appelées par leur ordre d'inscription à ce registre, et elles disposeront de 10 minutes pour leur présentation.

50 Au cours de cette deuxième partie d'audience, le promoteur du projet et les personnes-ressources n'ont pas de rôle particulier à jouer. Ils sont toutefois invités à assister aux séances publiques et à prendre connaissance des points de vue exprimés sur le projet. Onze présentations sont prévues à l'horaire de la soirée.

55 Le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles sont disponibles sur le site Web du BAPE. Elles sont aussi contenues dans un document disponible à l'accueil. Ces règles de participation portent notamment sur le respect du droit d'auteur et sur le respect de la vie privée des personnes.

Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou injurieux. Je me réserve le droit d'interrompre une présentation qui ne respecterait pas ces règles.

60 Nous aimerions vous rappeler l'importance de maintenir un climat serein, tel que nous l'avons vécu en première partie d'audience. C'est ainsi qu'aucun propos diffamatoire ou non respectueux ne sera accepté au cours de l'audience, ni aucune manifestation d'approbation ou de désapprobation.

65 Nous vous soulignons que tout comme le promoteur et les personnes-ressources, vous avez la possibilité de rectifier des faits mentionnés dans le mémoire d'un participant ou dans sa présentation. Ce droit doit servir uniquement à rectifier des faits et non pas à se prononcer sur les opinions émises par les autres. Il ne s'agit donc pas de débattre des positions exprimées, mais bien de corriger des données erronées.

70 Par exemple, il peut s'agir de statistiques, de chiffres, de durée ou de toutes autres données ou événements précis. Par exemple, si quelqu'un affirme que cette salle peut contenir 325 personnes, alors que son permis d'exploitation indique que le maximum de personnes pouvant y être admises est de 250, alors on peut rectifier ce fait.

75 Pour vous prévaloir de ce droit, vous devez vous inscrire au registre tenu à l'arrière de la salle. Les personnes qui y sont inscrites seront invitées, à la fin de la séance, à intervenir. Leurs propos devront être brefs et factuels. Les rectifications pourront aussi se faire par écrit au cours des 14 prochains jours.

80 À la suite de cette deuxième partie de l'audience publique, la commission poursuivra son enquête. Le cas échéant, les questions supplémentaires de la commission et les réponses

obtenues seront déposées dans les centres de documentation et sur le site Web du BAPE et pourront être consultées dans les centres de consultation régionaux.

La commission d'enquête rédigera son rapport à l'intention du ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Ce rapport fera état de vos préoccupations, de vos opinions ainsi que des constatations et de l'analyse de la commission concernant le projet à l'étude.

Le rapport sera remis au ministre au plus tard le 21 septembre 2012. Par la suite, le ministre disposera de 60 jours pour le rendre public.

Parallèlement à cette partie publique, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs procède à sa propre analyse environnementale. C'est à la lumière de ces deux rapports que le ministre fera ses recommandations au Conseil des ministres. La décision d'autoriser ou non le projet et selon quelles conditions appartient au Conseil des ministres.

Les documents déposés au cours de l'audience et les transcriptions sont et seront disponibles dans les centres de documentation ainsi que sur le site Web du BAPE et pourront être consultés dans les centres de consultation de la région. L'adresse des centres est disponible à l'arrière de la salle.

Dans les prochaines semaines, toute nouvelle information obtenue par la commission d'enquête sera rendue publique et accessible à la consultation publique.

Nous tenons à souligner que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement s'est muni d'une Déclaration de services aux citoyens et que l'organisme met à votre disposition un questionnaire afin d'évaluer la qualité des services offerts. Dans le but de nous aider à mieux vous servir, nous vous demandons de bien vouloir remplir le questionnaire disponible à cet effet et de le remettre au secrétariat avant de quitter. Votre opinion à l'égard de nos services est essentielle pour nous. Je vous remercie à l'avance de bien prendre le temps nécessaire pour répondre à ce questionnaire.

Alors, nous allons débiter et j'invite maintenant notre premier participant à venir faire sa présentation, monsieur Dominique Côté.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Côté.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Bonsoir! Avant de débiter mon exposé, je tiens à spécifier que je suis un voisin immédiat du site. De plus, mes parents demeurent tout près et voient tous les jours les camions passer devant la maison. Donc, je suis né à Saint-Nicéphore et j'espère pouvoir continuer d'y vivre de nombreuses années. Je me sens donc concerné par ce projet.

Mon mémoire comportera plusieurs réflexions basées sur quelques-uns des principes de développement durable tel que spécifié par la *Loi québécoise sur le développement durable*. En conclusion, je recommanderai des modifications au projet du promoteur pour rencontrer, selon moi, les principes de la loi auxquels j'aurai fait référence.

Principe de précaution. Des déchets ont commencé à être enterrés sur ce site ça fait de ça longtemps. Analysons la décision de l'époque, donc il y a 20 ou 30 ans, je ne pourrais pas vous dire, d'autoriser d'enterrer des millions de tonnes de déchets sous l'angle du principe de précaution.

Lors de l'ouverture du site, une communauté était installée au Club du faisan depuis plusieurs générations, le réseau d'aqueduc ne se rendait pas jusqu'à cette communauté, il y avait donc un risque de contamination des puits. Il a d'ailleurs fallu installer l'aqueduc jusqu'au Club du faisan quelques années après l'ouverture du site.

Le site était situé tout près de la communauté du Club du faisan, donc risque évident que les citoyens soient incommodés à cause des odeurs, de la poussière, du bruit. Autre aspect, il y a, près du site, plusieurs ruisseaux qui se dirigent vers la rivière Saint-François toute proche, donc risque de contamination.

Il m'apparaît donc que la décision de l'époque d'autoriser un site d'enfouissement à cet endroit ne rencontrait pas les principes élémentaires de précaution.

On ne peut malheureusement pas changer le passé, il faut donc vivre avec les millions de tonnes de déchets qui ont déjà été enterrés sur le site. Il faut également remarquer que la méthode d'enfouissement pour une partie importante de ces rebuts n'était pas aussi efficace que les méthodes utilisées aujourd'hui.

En tenant compte du principe de précaution, en bon père de famille, je ne peux pas m'empêcher que nous avons actuellement une grosse bombe à retardement environnementale

165 qui pourrait éventuellement affecter l'environnement et la santé des gens qui habitent tout près. N'oublions pas que les connaissances à propos des impacts des sites d'enfouissement évoluent. Nous apprendrons peut-être, dans vingt ans, qu'un composé quelconque, ignoré dans les études actuelles, pourrait affecter la santé des gens qui habitent tout près. Il sera alors trop tard.

170 Il faut également aborder le principe de précaution sous l'aspect économique. Pour le projet actuel, on pourrait considérer trois alternatives :

175 1. Que le projet d'agrandissement soit rejeté. Puisqu'il n'y aurait plus d'intérêt économique, le promoteur risquerait de se départir du site ou de réduire ses risques à l'encontre du risque et un fonds de fermeture serait disponible, mais serait-il suffisant s'il faut procéder à des travaux ou dédommager des citoyens dans 15 ans? Nous risquerions, comme citoyens, devoir payer la note.

180 Deuxième aspect, deuxième alternative : considérons que le projet d'agrandissement est approuvé tel que demandé par le promoteur, soit 600 000 tonnes par an pendant 20 ans. Puisqu'il y aurait un intérêt économique à poursuivre les opérations, le promoteur serait sûrement plus proactif dans sa gestion du site pour éviter tout risque de contamination, même en provenance des déchets enterrés depuis plus de 20 ans. De plus, advenant une faute grave, il serait peut-être possible de poursuivre le promoteur puisque le site serait en exploitation.

185 Troisième alternative : considérons que le projet d'agrandissement est approuvé pour la même quantité totale de déchets, mais échelonnée sur une plus longue période. Puisque la durée de vie du site serait plus longue, le promoteur serait probablement enclin à être plus proactif dans sa gestion du site, incluant surtout ce qui a déjà été enfoui.

190 Donc, selon le principe de précaution, je pense que plus la durée de vie active du site sera longue, plus il y aura d'incitatifs à gérer d'une manière proactive la bombe environnementale que constituent les déchets qui sont déjà enterrés.

195 Deuxième principe de la loi, c'est le principe d'équité et de solidarité sociale. Pour chaque tonne de déchets en provenance de la MRC Drummond enterrée au site de Saint-Nicéphore, il est prévu d'importer environ 10 tonnes de déchets d'autres MRC. Ce ratio ne m'apparaît pas très équitable entre les régions.

200 Advenant que la MRC Drummond réduise la génération de déchets grâce aux bacs verts et bruns, la proportion de déchets importés augmenterait à plus de 10 pour 1. Plus la population de Drummond réduirait sa génération de déchets, plus la quantité de déchets importés augmenterait. Ça ne serait ni équitable ni solidaire de la part de la population de la région de Montréal d'où provient la majorité des déchets importés.

Faire voyager des déchets sur plus de 100 kilomètres en provenance de la région de Montréal pour les enterrer à proximité de la communauté du Club du faisan ne m'apparaît pas un geste équitable et solidaire.

210 Importer tant de déchets pour se retrouver avec un site plein après 20 ans seulement pour satisfaire les besoins de localités éloignées ne m'apparaît pas équitable ni faire preuve de solidarité.

215 Donc, par souci d'équité, l'importation de déchets devrait être directement proportionnelle à la quantité de déchets générés par la MRC. Selon moi, fixer un ratio de 1 pour 1, et non 10 pour 1, serait faire preuve de solidarité pour des MRC éloignées, sans exploiter de manière indue notre région.

220 Un autre aspect que j'ai abordé c'est le principe d'efficacité économique. Je n'irai pas dans le détail, mais l'idée c'est peut-être, je pense qu'un site, on n'a pas besoin d'avoir un site de 600 000 tonnes de déchets enfouis par année pour que ce soit viable économiquement. Il y a des petits sites qui enterrent 15 000 ou 75 000 ou 40 000 tonnes par année. Donc, je pense que le projet pourrait être grandement réduit tout en étant viable économiquement pour le promoteur.

225 Autres principes? O.K., j'aurais aimé prendre plus de temps pour discuter d'autres principes de protection de l'environnement, mais j'ai manqué un peu de temps. Je suis persuadé que d'autres mémoires aborderont ces aspects en détail.

230 Conclusion et proposition de modification du projet. En vertu du principe de précaution inclus dans la *Loi québécoise sur le développement durable*, je pense que plus la durée de vie active du site sera longue, plus il y aura d'incitatifs à gérer d'une manière proactive la bombe environnementale que constituent les rebuts qui sont déjà enterrés.

235 En vertu du principe d'équité et de solidarité sociale, je pense que l'importation de déchets devrait être directement proportionnelle aux déchets provenant de la MRC Drummond avec un ratio grandement diminué par rapport à la proposition du promoteur.

240 En vertu du principe d'efficacité économique, je pense qu'il est tout à fait possible d'envisager une exploitation viable du site, en enfouissant beaucoup moins que les 600 000 tonnes de déchets par an, tel que demandé par le promoteur.

245 En vertu du principe de prévention, je pense que le promoteur a démontré qu'il est en mesure d'opérer le site d'une manière responsable, tout en respectant les exigences du ministère. Je propose donc que le projet d'agrandissement du site d'enfouissement soit modifié ainsi :

250 Pour importer – que l'importation des déchets soit proportionnelle à ce qui est généré dans la MRC dans un ratio de 1 pour 1. Donc, une réduction d'un facteur de 6 par rapport à la proposition du promoteur. Et, si possible, d'augmenter la durée de vie de l'exploitation du site pour assurer une certaine responsabilisation, advenant qu'il y ait des incidents environnementaux.

LA PRÉSIDENTE :

255 Je vous remercie, Monsieur Côté. D'entrée en matière, vous nous avez dit que vous demeurez tout près du site. Est-ce que vous habitez le Club du faisan?

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

260 Non. Je demeure sur la route Caya, mais j'ai une grande frontière commune avec le site.

LA PRÉSIDENTE :

265 D'accord. Le Club du faisan, à votre connaissance, est là depuis quelle année?

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

270 Oh! Ça fait plusieurs générations. Il y a des gens du Club ici – c'est sûrement 60 ans? 60-70 ans?

LA PRÉSIDENTE :

275 Donc, bien avant le site?

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Oui, oui, oui.

LA PRÉSIDENTE :

280 D'accord. Alors donc, c'est beaucoup avant l'implantation du site?

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

285 Oui. En fait, à l'origine, il y avait un site où on brûlait les déchets à ciel ouvert. C'était un site un petit peu plus éloigné. Ça fait de ça très longtemps, je me souviens des fumées, c'était

épouvantable. Par la suite, les déchets ont commencé à être enterrés tout près du Club du Faisan, mais le Club du Faisan était établi depuis longtemps.

290

LA PRÉSIDENTE :

Ça, c'était un Club, on l'appelle comme ça, mais c'était un groupe de résidences?

295

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

C'était un développement. Oui, c'est un groupe de résidents. Il y a beaucoup de lacs. Donc, c'était un bel endroit où s'installer. Et puis, par la suite, malheureusement pour eux, le site d'enfouissement s'est installé tout juste à côté d'eux. Donc, ce n'était pas leur décision. Ils n'ont pas construit leur maison après le site. Donc, il y a beaucoup de résidents qui ont vu le site apparaître à côté de chez eux, à l'époque.

300

LA PRÉSIDENTE :

Puis il n'y avait pas d'aqueduc avant?

305

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Non.

310

LA PRÉSIDENTE :

Et lorsque le site est arrivé, pouvez-vous expliquer qu'est-ce qui est arrivé, là? La venue de...

315

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Je ne connais pas les raisons exactes, mais j'ai remarqué que le site d'enfouissement s'est installé et puis quelques années plus tard, on a dû installer l'aqueduc. J'ignore toutes les raisons qui ont justifié l'installation de l'aqueduc. Il y a sûrement des personnes qui pourraient aller plus en détail de ce côté-là, mais l'ordre est le suivant : le Club du faisán était là, par la suite, le site d'enfouissement s'est installé. Quelques années plus tard, l'aqueduc a été installé dans les environs.

320

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

325

Mais lorsqu'on lit dans votre mémoire : « Il a fallu installer l'aqueduc jusqu'au Club du faisán », ça semble être nécessaire. Est-ce qu'on avait répertorié des puits qui étaient

contaminés? Est-ce qu'il y a des gens qui se plaignaient d'odeurs dans l'eau ou du goût de l'eau ou vous n'avez aucun détail là-dessus?

330

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

J'ai juste remarqué le fait. Je ne connais pas les raisons exactes. Il y a sûrement d'autres personnes, ici, dans la salle, qui connaissent les raisons à ce propos-là.

335

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K. Vous dites également : la réduction du tonnage annuel pour exploiter peut-être le site pendant une soixantaine d'années. Si je me fie à ce qu'on a entendu en première partie, il y avait des problèmes au niveau des odeurs, du camionnage, du bruit, de la poussière. Votre proposition me surprend un peu. Le projet est prévu pour 20 ans et vous proposez une soixantaine d'années pour réduire la quantité.

340

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

345

O.K. Ce qui m'inquiète c'est ce qui est déjà enterré. C'est ça qui m'inquiète grandement et le fait que, en tant que citoyen, on ait un de ces jours à défrayer pour des fuites ou des problèmes environnementaux qui ne sont pas connus actuellement, c'est ça qui m'inquiète le plus.

350

C'est pour ça que je vise à réduire énormément la quantité enterrée par année, pour qu'il y ait une exploitation du site. Parce que j'ai à l'esprit qu'entre un site fermé et un site exploité à faible tonnage, je préfère avoir un site à faible tonnage pour justement avoir une supervision plus serrée concernant ce qui sort du site, puis d'avoir une responsabilité.

355

La firme qui est là, qui va exploiter le site pendant une longue période de temps va s'assurer qu'il soit exploité d'une manière très proactive pour pouvoir l'exploiter, justement, assez longtemps, mais toujours avec une très faible quantité. C'est ça, dans un ratio de... réduire grandement ce ratio-là qui m'apparaît absolument inéquitable.

360

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

C'est ça. Quand vous parlez du ratio d'un pour un, c'est que vous prenez les déchets de la MRC de 60 000 tonnes environ?

365

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Je pense qu'on parle même de moins de 50 000 tonnes, si je ne me trompe pas. Si j'avais bien compris, mais en tout cas...

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

370 O.K. Moins de 50 000. Un pour un, c'est que vous prendriez encore 50 000 tonnes de l'extérieur de la MRC.

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

375 Bien, je pense qu'il y a deux positions. Il y a une position, on rejette le projet ou on l'accepte tel quel. Je pense qu'il y a peut-être une proposition de compromis, puis je pense que... c'est ça. Comme compromis, premièrement répondre à nos besoins locaux, qui étaient peut-être de 380 50 000 à 60 000 tonnes, et peut-être faire preuve d'ouverture pour d'autres secteurs, en acceptant certains déchets, mais pas dans un ratio de 10 pour 1. C'était juste une proposition de compromis.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

385 Non, ça va. On avait compris ça comme ça.

LA PRÉSIDENTE :

390 Et la partie qui viendrait de l'extérieur, d'après vous, elle devrait parvenir d'où? Est-ce que c'est une question de distance, de MRC?

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

395 Bien, je pense qu'actuellement, importer des déchets de loin, ça ne fait pas de sens et je pense qu'il y a des MRC qui sont collées à la nôtre. Je ne connais pas les besoins. Je suis désolé, je ne suis pas expert, je n'ai pas fouillé à fond le dossier. Je pense que si on veut laisser aller les lois du marché, à ce moment-là, par défaut, les déchets ne devraient pas venir de très loin, à cause des frais de transport, et probablement aussi à cause du fait que les coûts d'exploitation seraient probablement plus élevés. Donc, je pense que par défaut, ça éliminerait 400 plusieurs contrats. Puis, par défaut, les déchets viendraient probablement de moins loin.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

405 Et la page 5 de votre mémoire, vous dites :

Je suis persuadé que les citoyens de Drummondville seraient prêts à accepter une faible augmentation de leur compte de taxes à court terme, pour minimiser l'importation des déchets chez nous.

410

Vous verriez quoi comme augmentation de taxes acceptable?

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

415

Bien, c'est le principe. C'est le principe. Je veux dire, comme citoyen, même si je n'étais pas de Saint-Nicéphore, si j'étais à Drummondville puis qu'on me disait : « Bien, on va réduire l'importation des déchets. » Est-ce que je suis prêt à payer quelques dollars de plus? Je ne pourrais pas vous dire combien coûtent les taxes, combien coûte la portion de déchets sur nos taxes, mais ce n'est pas des centaines de dollars. Donc, un impact de 10 \$ ou de 15 \$, comme citoyen...

420

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

C'est quelque chose qui serait acceptable, selon vous.

425

M. DOMINIQUE CÔTÉ :

Bien, je pense que oui.

430

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K., merci.

LA PRÉSIDENTE :

435

Alors, on vous remercie, Monsieur Côté, pour votre mémoire. J'appelle maintenant, le Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec, monsieur Gilles Brochu.

M. GILLES BROCHU :

440

Madame la présidente!

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Brochu.

445

M. GILLES BROCHU :

450

Bonsoir! Monsieur le commissaire, bonsoir! Je me présente, Gilles Brochu, je suis le président du Conseil régional de l'environnement du Centre-du-Québec. Je suis accompagné de Éric Perreault, notre chargé de projet, qui a contribué à l'élaboration dudit mémoire.

Donc, juste un petit point d'information au début.

(L'INTERVENANT FAIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

455 **Début de la phrase à la page 1 : « Le Conseil régional de l'environnement ... »**

Fin de la phrase à la page 5 : « [...] vers des méthodes de gestion plus durables.

460 Dissuader pour mieux détourner. Je vous amène tout de suite à la page suivante pour ne pas reprendre des citations qui ont déjà été dites préalablement.

465 Pour avoir un effet dissuasif, l'enfouissement doit être désavantageux comparé aux autres solutions plus écologiques. Mais actuellement, nous vivons une situation contraire à celle-ci. Le coût élevé de certaines solutions de remplacement de l'enfouissement et les défis inhérents à leur implantation et leur optimisation constituent un frein à leur mise en place.

470 Le CRECQ craint qu'une augmentation significative de la capacité d'enfouissement du site qui permettra d'enfouir facilement des matières résiduelles à un coût relativement faible sur une période de 20 ans, ait un effet démobilisateur sur les régions qui exportent leurs matières résiduelles et qui autrement pourraient envisager d'assurer la gestion d'une plus grande partie de leurs résidus.

C'est pourquoi le CRECQ croit que le gouvernement doit opter pour la prudence et restreindre le plus possible les nouvelles capacités d'enfouissement à autoriser.

475 Le bilan carbone. Le CRECQ reconnaît les efforts investis par le promoteur pour valoriser les biogaz et diminuer les émissions fugitives dont, entre autres, sa collaboration au projet de recherche sur le développement d'un matériel de recouvrement capable de capter les biogaz. Ces initiatives permettent de diminuer la quantité de gaz à effet de serre émis par les sites d'enfouissement.

480 Cependant, étant donné l'importance de ces rejets, parce qu'on dit précédemment, qu'actuellement, le site peut récupérer entre 80 et 90 % des émanations, donc il reste quand même un 10 à 20 % de biogaz qui représentent à eux seuls 16 300 voitures qui parcourent environ 20 000 km par année, ce qui est énorme. Donc ça, ce serait non capté ou non valorisé. 485 Le CRECQ propose que le promoteur mette en œuvre un programme supplémentaire de compensation du carbone, compte tenu que la technologie ne lui permet pas de tout capter ces émanations-là.

490 Donc, il pourrait s'agir, par exemple, de financement pour des projets visant la réduction des gaz à effet de serre, donc la fameuse compensation, gaz à effet de serre qui seraient

générés par la MRC de Drummondville, par exemple. Il y aurait moyen de développer un partenariat là-dessus.

Maintenant, au niveau de l'impact des milieux naturels. Le projet d'agrandissement à Drummondville éliminera 4,2 hectares de milieux humides et 43,1 hectares de forêts. Le promoteur prévoit compenser ces pertes en assurant la protection intégrale et perpétuelle de 6,6 hectares de milieux humides situés sur sa propriété et d'une trentaine d'hectares de forêts. La figure 1 qu'on vous a déposée indique l'emplacement des milieux humides qui seront détruits (entourés en rouge) et de ceux qui serviront à compenser cette perte (entourés en vert).

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 8 : « Bien que la valeur écologique... »

Fin de la phrase à la page 11 : « [...] d'une aire de protection à perpétuité. »

De toute façon, ce sont des milieux humides qui ne peuvent pas faire l'objet de développement en tant que tel. Donc, à ce moment-là, des propriétaires voisins seraient peut-être intéressés à contribuer à cette protection-là perpétuelle.

(L'INTERVENANT POURSUIT LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

Début de la phrase à la page 11 : « Advenant l'impossibilité d'agrandir la zone ... »

Fin de la phrase à la page 12 : « [...] qui ne récupèrent pas leurs matières recyclables. »

Parce qu'au fond, ça, c'est une œuvre collective, tout le monde doit faire des efforts. Ce n'est pas seulement qu'à Waste Management, mais également à tous ceux qui contribuent à ça.

(L'INTERVENANT POURSUIT ET TERMINE LA LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

Merci, Monsieur Brochu. On aurait quelques questions à vous poser.

M. GILLES BROCHU :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

530 À la page 5 de votre mémoire, vous parlez de l'usine de biométhanisation de Saint-Hyacinthe. Est-ce que vous savez si cette usine-là traite l'ensemble des matières résiduelles ou uniquement les boues municipales?

M. GILLES BROCHU :

535 Je peux peut-être passer la réponse à Éric?

M. ÉRIC PERREAULT :

540 Il me semble que c'est les boues municipales et des matières organiques résidentielles. Bien, je veux dire de la collecte sélective. Il me semble.

LA PRÉSIDENTE :

545 O.K. D'accord, merci.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

550 Dans votre mémoire à la toute fin, vous parlez qu'il faut mettre fin à cette méthode d'élimination qui relève d'une autre époque.

M. GILLES BROCHU :

555 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ :

560 On doit réduire, réutiliser, recycler, composter, valoriser beaucoup plus que nous le faisons. Vous voyez quel délai, vous, de façon optimiste?

M. GILLES BROCHU :

565 Bien, c'est comme d'autre chose. C'est le délai qu'on veut bien y mettre, malgré qu'on sait qu'il y a de plus en plus d'urgence à procéder là-dessus.

Il faut savoir que l'enfouissement, un des dangers qui existent un peu partout, c'est de venir affecter les fameuses nappes phréatiques. Et les nappes phréatiques, 50 % de la population s'abreuvent dans ces nappes-là. On sait actuellement qu'il y a plusieurs universités qui font des

570 études sur les nappes phréatiques dans la Vallée du Saint-Laurent, et on sait qu'une fois qu'elles
sont affectées, comme le taux de remplacement de cette eau-là est très lent, bien, une fois que
c'est contaminé, ça l'est pour longtemps. Et comme ce sont des cavernes qui sont difformes,
difficilement connaissables et reconnaissables, bien, une fois que c'est pollué, ça risque d'être
difficile à dépolluer.

575 Donc, on a parlé tantôt du principe de précaution, bien, ça en est un. Donc, il faut agir le
plus vite possible. On est conscient qu'il y a un problème économique à ce niveau-là, mais on a
plusieurs programmes qui ont été mis sur pied actuellement, de valorisation, de recyclage. On
voit ça très souvent à la Semaine verte et compagnie, là. Je sens, moi, qu'il y a un engouement
de plus en plus au niveau de ça, et plus vite sera le mieux. Mais c'est sûr, il faut respecter le
580 rythme économique, on est bien conscient de ça aussi.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

585 Vous parlez également de limiter à 10 ans l'autorisation donnée à Waste Management.
Vous parlez de limiter dans le temps, mais vous ne parlez pas des quantités, des quantités à
éliminer annuellement. On parle de 600 000 tonnes.

M. GILLES BROCHU :

590 Bien, on disait au début que le gouvernement lui-même va demander, dans sa *Politique
des matières résiduelles*, de réduire à 700 kilogrammes par habitant la quantité de matières
résiduelles d'ici 2015. Ce n'est pas tellement loin, ça, 2015. Donc, il s'agirait de s'ajuster à ces
chiffres-là qui viennent du gouvernement.

595 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Maintenant, qu'est-ce que vous préconisez, vous, comme solution pour décourager
l'enfouissement? Pour toute la récupération, la valorisation, il y a quand même des
investissements à faire au niveau des infrastructures.

600 **M. GILLES BROCHU :**

On vit dans un système économique.

605 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui.

610 **M. GILLES BROCHU :**

Et à ce moment-là, c'est l'argent le nerf de la guerre, on est conscient de ça. Et lorsque quelque chose devient trop dispendieux, on fait preuve d'imagination pour trouver des façons de contourner ça. Si on charge une tarification de plus en plus élevée au niveau de l'enfouissement, bien veux veux pas, les municipalités vont dire : « Bien, coudon, c'est peut-être plus payant de recycler puis de valoriser, puis, et cetera. »

615
Donc, à ce moment-là, les tarifs viennent jouer pour orienter les choix des municipalités. – Je ne sais pas, Éric, si tu as d'autres choses à rajouter, toi?

620 **M. ÉRIC PERREAULT :**

Il existe un programme de compensation de Recyc-Québec qui... bien, Recyc-Québec, en fait, finance une bonne partie des coûts de collecte, de traitement, de tri et de conditionnement des matières recyclables, tout ce qui va dans le bac vert, bac bleu, là, mais ils ne le font pas pour le bac brun encore. Parce que, évidemment, l'argent qui sert à faire cette compensation-là dans les municipalités, bien, elle vient de toutes les entreprises qui vont, par exemple, produire des imprimés, c'est-à-dire comme pour les journaux, les Publisac, ces choses-là.

625
630
Donc, si on avait un financement semblable à celui-là pour la collecte trois voies, je pense qu'il y a encore quand même pas mal de clients du site d'enfouissement, ici, qui ne récupèrent pas encore leurs matières organiques. Il y aurait des gros gains à faire à ce niveau-là, je pense. En tout cas, ça ne relève pas nécessairement tout des compétences, si vous voulez, de ce que Waste Management peut faire, mais en tout cas, nous autres, je pense qu'on est allé aussi dans un scénario où est-ce qu'il faut que le gouvernement investisse aussi aux bons endroits.

635
M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Aux bons endroits. Merci.

640 **M. GILLES BROCHU :**

Qu'il y ait des mesures incitatives, donc autant dans un sens que dans l'autre, au fond.

645 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

650

Le 10 ans, vous proposez d'accorder une autorisation pour une période d'au plus 10 ans.

M. GILLES BROCHU :

655

Au plus, oui.

LA PRÉSIDENTE :

660

Rendu à 10 ans, qu'est-ce que vous entrevoyez?

M. GILLES BROCHU :

665

Bien, on mise sur ce qu'on vient de dire. Les mesures pour compenser, pour utiliser ces résidus-là autrement vont être mises au point. Et là, on va pouvoir se détourner vers d'autres façons. Et là, on pourra ajuster en fonction des résidus ultimes qui restent, voir si on les laisse-là. On pourra donc réduire la superficie en question qui est prévue.

LA PRÉSIDENTE :

670

Donc, il y aurait une nouvelle demande pour...

M. GILLES BROCHU :

675

Oui. Oui, oui, tout simplement. Au lieu qu'elle soit, autrement dit, au bout de 20 ans, elle serait au bout de 10 ans. Puis là, on pense qu'on aurait, tout le monde, des arguments pour trouver des belles solutions.

LA PRÉSIDENTE :

680

D'accord. Au niveau des milieux humides, vous semblez dire qu'on ne peut pas compenser avec quelque chose qui est déjà là. Et puis, vous faites des suggestions de compensation en demandant au promoteur, peut-être, de prendre des morceaux de terrain sur le site avoisinant.

M. GILLES BROCHU :

685

Exact.

LA PRÉSIDENTE :

690 Est-ce que vous savez, ces sites-là, à qui ils appartiennent? S'ils sont disponibles? Est-ce qu'il y a déjà eu des... est-ce que les propriétaires ont montré de l'intérêt? Parce que bien sûr, ils font partie d'un tout, c'est un ensemble.

M. GILLES BROCHU :

695 Oui. Bien, c'est un ensemble. À ce que je sache – tu me corrigeras, Éric – je pense qu'il y a quelques terrains qui appartiennent à la municipalité de Drummondville, puis d'autres à des particuliers. Maintenant, il n'y a pas eu d'investigation qui a été faite de notre part pour savoir qui étaient les propriétaires, tout ça. Mais comme c'est des milieux humides, qu'ils ne peuvent pas
700 non plus faire grand-chose là-dessus, il y a moyen d'arriver à une entente facilement, selon moi.

LA PRÉSIDENTE :

705 S'il y avait des pertes de milieux humides, est-ce que ça aurait un impact sur les autres milieux humides à côté?

M. GILLES BROCHU :

710 Oui. C'est tout interconnecté, ça. Et c'est pour ça qu'il y a eu un inventaire qui a été fait avec Canards illimités, avec des cartes du ministère de l'Environnement aussi, pour identifier justement les milieux humides. Parce que tout le monde en parle, mais on n'est pas capable de les quantifier puis les qualifier. Donc, il y a eu une démarche de faite depuis plus de deux ans là-dessus, et ils sont arrivés à une cartographie, dont le document démontre, où est-ce qu'il y a des milieux humides qui sont plus importants que d'autres, c'est bien normal.

715 Donc, le promoteur, lui, avec les compensations qu'il fait, bien, c'est des milieux humides, c'est déjà intéressant, mais il y en a d'autres, plus intéressants. Et à ce moment-là, bien, il pourrait très bien se tourner vers ceux-là, parce que sa compensation serait encore plus intéressante.

LA PRÉSIDENTE :

720 S'il y a la protection de seulement une partie, est-ce que c'est viable?

M. GILLES BROCHU :

725 Bien, c'est mieux que du tout. Je suis d'accord avec vous, l'idéal... mais on ne peut pas faire la cloche de verre partout, parce qu'on a, au Centre-du-Québec, c'est 10 % du territoire

730 environ qui est en milieu humide, donc on n'est pas pour fermer 10 % du territoire. C'est pour ça qu'on a catégorisé les plus prioritaires et ceux-là devront faire l'objet d'une meilleure protection. Donc, ça serait un bel exemple pour commencer à tourner la roue.

735 D'ailleurs, demain, on vous invite – vous ne pourrez peut-être pas être là, mais certains de votre équipe, s'ils peuvent venir au forum sur les milieux naturels, on parle toute la journée, justement, des milieux humides au Centre-du-Québec, faire un débat là-dessus.

LA PRÉSIDENTE :

740 On vous remercie.

M. GILLES BROCHU :

C'est moi qui vous remercie. J'appelle maintenant, monsieur Michel Gagné.

745 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

750 Bonsoir, Monsieur Gagné.

M. MICHEL GAGNÉ :

755 Madame la présidente, Monsieur le commissaire. Lors de notre dernière rencontre du 23 mai dernier, j'avais évoqué la possibilité de présence de BPC dans et au-dessus des bassins de lixiviats, comme dans le cas du site d'enfouissement sanitaire de Magog.

760 En réponse à cette demande, le 5 juin dernier, on nous informait que le traitement biologique des lixiviats par aération peut produire de fines gouttelettes qui sont mises en suspension dans l'air, mais que cela est réduit par la présence de balles de plastique qui servent d'isolant thermique.

765 On nous apprend, par ailleurs, qu'il n'y a pas eu de mesure spécifique des gaz, mais qu'en général ces gaz sont de l'azote, du gaz carbonique et, s'il y a présence de boues accumulées au fond du bassin, du sulfure d'hydrogène, ce qui amène des odeurs d'œufs pourris. Avouez que ce n'est pas vraiment mieux que des BPC.

770 Mais on se veut rassurant en nous confirmant qu'il n'y a pas de boues accumulées. Donc, il ne devrait pas y avoir d'odeurs d'œufs pourris.

775 Ma question reste encore tout entière. Y a-t-il, oui ou non, présence de BPC dans les lixiviats et en suspension dans l'air? J'aurais préféré que le ministère de l'Environnement fasse ses propres analyses au lieu de laisser une entreprise privée les faire, ce qui enlèverait toute suspicion dans la population. Mon but n'est pas de demander la fermeture du site, mais bien de le rendre plus sécuritaire pour la santé de ma famille et de mes concitoyens.

780 Par exemple, est-il possible d'installer un dôme par-dessus ce bassin de lixiviat, d'aérer avec un ou des ventilateurs et de brûler les gaz qui s'en échapperaient? Ainsi, les gouttelettes en suspension pourraient retomber dans le bassin au lieu de se propager dans l'atmosphère. Je suis persuadé que les gens de Waste Management peuvent trouver des solutions.

785 Maintenant, quant à l'enfouissement en tant que tel, je vous demanderais d'insister auprès du ministre de l'Environnement de passer de la parole à l'acte et de diminuer la quantité permise et de la fixer aux alentours de 450 000 tonnes par année. Il lui faudra passer par-dessus l'aspect mercantile du projet et de le considérer comme un service essentiel à long terme pour notre région.

790 Il lui faudra aussi s'assurer que les autres municipalités et villes mettent en place des sites de compostage, de récupération des matériaux de construction et d'écocentres. Ce qui pourrait prolonger la vie, la durée de vie de notre site de 20, 30, 35 ou 40 ans.

795 Pour terminer, j'aimerais vous dire : ne laissons pas à nos enfants ce que nos prédécesseurs nous ont laissé. Merci de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

800 Merci, Monsieur Gagné. Quand vous parlez des gouttelettes en suspension, d'après vous est-ce qu'elles se propagent très loin?

M. MICHEL GAGNÉ :

805 Dans le rapport qui a été mis sur votre site, on parle de 50 mètres. Mais on sait que les gaz, eux, se propagent jusqu'à 300 mètres. On se veut rassurant en nous disant qu'il n'y a pas de maison, il n'y a pas d'habitation proche, dans un rayon de 50 mètres, mais il y a quand même d'autres cours d'eau. Alors, c'est tout ce que je peux en dire.

810 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Vous parlez de 450 000 tonnes qui, pour vous, seraient acceptables.

815 **M. MICHEL GAGNÉ :**

Ce serait plus acceptable que le 600 000.

820 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Tenant compte que le droit de regard actuel est de 315 000, 345 000, le droit de regard actuel, et la révision du PGMR prévue dans la MRC le porterait à 600 000.

825 **M. MICHEL GAGNÉ :**

600 000.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et 450 000 vous conviendraient.

830

M. MICHEL GAGNÉ :

Ça serait quand même mieux que 600 000. On pourrait probablement prolonger d'une dizaine d'années, 10 ou 15 ans, le site actuel.

835

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Au niveau des inconvénients causés par l'odeur, la poussière, le camionnage, la prolongation du site ne semble pas poser problème. C'est la deuxième fois qu'on entend ça ce soir. Pour vous, la prolongation, si c'est des quantités moindres, c'est mieux?

840

M. MICHEL GAGNÉ :

Ça serait mieux, parce qu'il faut prendre en considération que Waste Management a fait quand même beaucoup d'efforts. Et puis juste le fait de nous avoir invités à une table de concertation et puis d'avoir demandé l'avis des gens sur le projet, les gens ont pu s'exprimer. Et puis, suite à ça, on a pu faire des arrangements tels que déménager le site de l'écocentre, le mettre plus au centre du projet, plus que sur le côté des habitations du Domaine-des-Goélands ou Domaine des... proche des habitations.

850

Il y a d'autres concessions comme ça qu'ils ont faites, qui, à mon avis, semblent raisonnables. Et moi, je leur ferais confiance pour les prochains 20 ans.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

855

O.K., merci.

LA PRÉSIDENTE :

860

Merci, Monsieur Gagné. Monsieur Jean-Pierre Milot.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

865

Bonsoir, Madame Parent, bonsoir, Monsieur Longpré.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Milot.

870

M. JEAN-PIERRE MILOT :

La demande d'agrandissement du site d'enfouissement de Saint-Nicéphore à Drummondville n'a aucune justification environnementale valide. Nous avons assisté aux audiences du BAPE et voici quelques éléments qui ont attiré notre attention.

875

L'équipe de Waste Management, assez nombreuse, environ 17, nous ont présenté un rapport environnemental supposément indépendant alors que l'expert est payé par l'entreprise. Est-ce qu'un rapport d'un expert défavorable aurait été déposé? C'est sûr que non, par Waste Management. Par contre, aucune contrepartie n'a été présentée. Donc, il n'y a aucun rapport de présenté par la Ville ou de présenté par le ministère de l'Environnement. Le seul qu'on a eu, ça a été un expert de Waste Management.

880

Questionnés sur les odeurs, les représentants de Waste Management ont confirmé qu'il n'existait pas de mesures scientifiques sur les odeurs, que les employés qui trouvaient que ça sentait, le mentionnaient, et qu'il y avait un registre des plaintes, alors que nous avons remarqué personnellement que toutes les fois qu'il n'y a pas de vent, l'odeur se répand à plusieurs kilomètres, même au centre-ville de Drummondville. Toutefois, la plupart des citoyens au centre-ville ne se doutent pas que l'odeur vient du site.

885

Lorsqu'on demande à des gens : « Vous ne trouvez pas que ça sentait mauvais hier, il n'y avait pas de vent, c'était humide? – Oui, mais c'est quoi, ça? C'était-tu un smog ou quoi? » Ils ne

890

895 savent pas que l'odeur, elle vient de si loin, qu'elle vient du site. Même à des gens qui sont à Drummondville depuis longtemps. Ça fait que ça n'a pas été informé à la population que l'odeur... l'odeur, ce n'est pas compliqué, c'est à toutes les fois que c'est humide, qu'il n'y a pas de vent, l'odeur, elle se propage sur plusieurs kilomètres.

900 L'expert en environnement du ministère de l'Environnement du Québec n'était pas en mesure de répondre aux questions puisqu'il répondait tout le temps que son étude n'était pas complétée quand on lui demandait des choses précises lors de l'audience.

905 Toutefois, lorsqu'il a été questionné sur le risque potentiel de s'établir sur le bord d'une rivière, il a fini par admettre qu'il y a toujours un risque de s'établir proche d'une rivière, même si ce n'était pas interdit par les normes environnementales, il y a toujours un risque. On se demande, pourquoi un risque inutile alors qu'on n'a pas besoin d'être un expert en environnement pour savoir que de mettre un dépotoir à côté d'une rivière, il y a un risque, là, c'est évident. Il n'y a rien qui va garantir à long terme, on parle à long terme, qu'il n'y aura jamais de déversement de lixiviat ou de quelque produit toxique que ce soit, soit dans les nappes phréatiques, soit dans la rivière. La proximité est vraiment trop proche, c'est comme un non-sens de vouloir mettre tant d'enfouissement, tant de tonnages dans un site. S'il n'y avait pas déjà eu un dépotoir sur ce site-là, on n'aurait pas pensé à agrandir à cet endroit-là.

910 Moi, je me rappelle, ça fait très longtemps, là – je suis venu au monde à Drummondville – d'avoir déjà vu des coulisses dans l'eau, des coulisses vertes de déversement sur l'ancien site. Et puis, on ne sait pas ce qu'il en est devenu de la nappe phréatique de l'ancien site. Les études ne nous ont pas été transmises. Ça fait longtemps qu'il y a des déchets, là, qui... moi, à l'époque, il n'y avait aucun contrôle, là. N'importe qui mettait n'importe quoi. Le site était ouvert, le monde arrivait et jetait n'importe quoi. Ça peut être des barils d'huile, n'importe quoi. Tout a été déposé.

920 On sait que l'environnement, c'est à long terme. On ne parle pas de deux ans, trois ans, cinq ans, là, on parle du 20, 30, 50, 100, 150 ans. C'est sûr que c'est une bombe à retardement. C'est des produits, c'est n'importe quoi, c'est des métaux dangereux. Il y en a déjà à profusion dans le site. Ça fait plus de 40 ans que les gens de Drummondville se battent pour essayer d'arrêter ça, cet enfouissement massif. Surtout les importations d'autres régions. Il y a déjà eu des mouvements qui ont été soulevés dans les années 75-80. À l'époque, avant Waste Management, l'époque de monsieur Rémillard, et puis c'est une époque où il y avait de l'intimidation. Ce n'était pas facile cette période-là. On ne pouvait pas s'afficher ouvertement contre le site sans avoir des représailles.

930 Heureusement, ça a évolué, mais ça a évolué dans quel sens? Il n'y a pas eu de mesures pour inciter les gens à s'en tenir seulement qu'à la MRC de Drummond. Et puis d'avoir une importation massive, qui est un non-sens écologique de transport et de pollution. On envoyait les déchets sur des longs trajets avec tout l'encombrement que ça cause sur les autoroutes, des

935 accidents, des odeurs. C'est un non-sens qu'en 2012, on soit encore à faire du transport à long terme sur les autoroutes, en plus. Ce n'est même pas voyagé par train, là, c'est voyagé sur des autoroutes. C'est un non-sens.

940 Les représentants de la MRC n'ont démontré aucune connaissance – je parle de la Ville et de la MRC – aucune connaissance des risques environnementaux et ils se sont fiés aux résultats d'experts de Waste Management. Ils ont montré plutôt une connivence en signant avec l'entreprise des ententes rapides avant les audiences. Comme s'ils étaient de connivence, que les jeux étaient déjà réglés pour eux. Et les audiences, c'est une formalité. Tout ce qu'ils veulent, c'est régler le problème.

945 Puis pourquoi, quand on leur demandait : « Pourquoi accepter des déchets d'autres régions? » Ils nous disent des raisons économiques de Waste Management. On entend ça d'une municipalité : « Pour une raison économique de rentabilité de Waste Management. » Ce n'est pas à eux à dire ça, c'est à Waste Management de faire la preuve. Ils n'ont jamais fait la preuve, Waste Management, détaillée, de la non-rentabilité d'avoir un site régional où est-ce que ça serait seulement les déchets, là. L'argument de base économique n'a pas été développé ici. Je n'en ai pas vu. Puis même si c'était un argument valable, ce n'est pas un argument écologique de dire que c'est pour des raisons économiques qu'on va aller chercher, qu'on va autoriser Waste Management à aller à l'extérieur de la ville.

955 Également, dans les arguments de la Ville, c'était un argument de taille, en disant que c'est une économie pour les citoyens de Drummondville d'avoir un rabais, de pouvoir avoir un rabais de Waste Management. Ils parlaient du 2 M\$ par année possible. Mais la comparaison, lorsqu'on questionnait sur les détails de ce rabais-là, finalement, les gens de Waste Management nous affirment qu'ils ont comparé avec des coûts de transport d'autres régions, que si on va transporter dans d'autres régions. Ça fait que là, on nous donne un rabais, alors qu'on sait qu'une partie importante des coûts d'enfouissement c'est le transport. On donne un rabais sur le transport pour les mettre chez nous les déchets. Autrement dit, tu as un rabais pour les laisser chez vous. Ce n'est pas un rabais, là. Il n'y en a pas de transport, on est déjà chez nous. C'est comme une fausse représentation, une fausse représentation de l'économie. C'est de mettre une emphase qui est plus grande que la réalité dans le but de, simplement, de faire un marketing, de justifier leurs propos.

970 Les inconvénients sont majeurs. Nous savons tous qu'un site d'enfouissement a des problématiques qu'on a parlées, que c'est une bombe à retardement. Mais malgré toutes les choses qui ont été mentionnées ici, on a un doute quand même sur – vous me corrigerez si je me trompe, mais dans les 15 dernières années, toutes les demandes de sites d'agrandissement au Québec, même s'il y avait un rapport défavorable du BAPE, elles ont toutes été acceptées pareil. Elles ont toutes été acceptées, les demandes. Il peut y avoir eu des modifications. Mais dire : on ferme le site, on n'en fait plus, là, il n'y en a pas eu.

975 Ça fait qu'on se demande, avec tout le respect que je vous dois, est-ce que le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement est une façon collective de se défouler, puis finalement, les rapports, le gouvernement, il s'en fout, il l'autorise pareil.

980 On est dans une situation particulière à Drummondville. On a peut-être un élément qui peut nous être favorable pour donner plus de poids au Bureau des audiences publiques. C'est que la Municipalité a eu une entente contractuelle, lors de la fusion avec Saint-Nicéphore et Drummondville. C'est un argument juridique particulier, dans ce cas ici, au site d'enfouissement.

985 Moi, je propose et je demande au Bureau des audiences publiques qu'il fasse une demande, pas seulement un avis juridique, mais un jugement déclaratoire, dans le sens que vous avez le pouvoir d'avoir des expertises et d'avoir l'information suffisante.

990 Là, actuellement, la Ville nous laisse entendre, puis c'est une formalité, le référendum, que le ministère, le gouvernement a le dernier mot, finalement. Ça peut être le cas si c'est un référendum consultatif, mais là, c'est un référendum qui a une portée légale puisqu'il fait partie d'un contrat de fusion. Je pense qu'un jugement déclaratoire ce n'est pas un procès. Vous êtes probablement familier avec le système judiciaire, c'est juste un point précis sur le référendum. Dans ce cas-là, est-ce que oui ou non, il y a une décision juridique qui doit être respectée? C'est pour donner plus de poids.

995 Vous faites votre possible, mais face au gouvernement, c'est eux qui prennent la décision finale. Si vous arrivez avec un argument juridique : « On a un avis défavorable, en plus, on a un avis juridique qui nous dit, un jugement déclaratoire qui dit : c'est plus qu'une consultation, c'est un contrat qui a été signé. » Alors, vous remettez en cause la fusion, là. Je pense que ça aurait peut-être une portée plus importante pour la décision du gouvernement. Parce que dans le dossier des sites d'enfouissement, ils attendent toujours à la dernière minute. Ça fait longtemps qu'ils savent qu'il y a des problèmes puis que ça va finir par se remplir, puis de telle sorte qu'ils nous répondent : « Bien, il faut les mettre en quelque part, les déchets, puis on va régler ça, on n'a pas le choix. » Tout le monde est contre. Personne n'en veut.

1000
1005 Nous, on a fait notre part à Drummondville. Ça fait 40 ans qu'on se bat pour arrêter d'avoir des déchets d'autres régions. Il commence à être temps que quelqu'un nous aide, puis on se fie sur vous là-dessus. Je vous remercie de m'avoir entendu.

1010 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Juste un point pour éclaircir ce que vous venez de dire à propos du jugement déclaratoire. Le BAPE n'est pas un tribunal.

1015 **M. JEAN-PIERRE MILOT :**

Non, mais vous pouvez demander une expertise, non?

1020 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Bien, le BAPE fait des recommandations au ministre et le ministre...

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1025 Le ministre s'en fout, il fait ce qu'il veut.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1030 ... les suit ou ne les suit pas, mais c'est le seul pouvoir que nous avons suite à l'audition des requêtes, de l'enquête que nous faisons et de l'audition des mémoires. On ne peut faire que des recommandations. On ne peut pas rendre une opinion légale et même faire un jugement déclaratoire, là, on n'est pas un tribunal.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1035 Non, je ne vous demande pas de le faire, je vous demande de vous adresser aux tribunaux pour le faire, demander une expertise, comme vous le demandez au ministère de l'Environnement de vous donner une expertise quand vous n'êtes pas certains de l'impact environnemental du site, par exemple.

1040 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Bien, là, c'est sur un point bien précis qui est dans le décret de fusion, l'article 45 auquel vous faites allusion, mais écoutez, on va prendre ça en délibéré, la commission va en décider.

1045 **M. JEAN-PIERRE MILOT :**

Oui, je vous comprends.

1050 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

1055 Moi, je voulais savoir, vous résidez à quel endroit?

M. JEAN-PIERRE MILOT :

De l'autre côté de la rivière, environ à 3 km du site.

1060 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. De l'autre côté de la rivière.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1065
Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1070 Est-ce que vous avez des odeurs chez vous?

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1075 Ah oui. À toutes les fois que c'est humide, qu'il ne vente pas, là. Moi, je fais mon vélo à tous les matins quand je me lève, puis il y a des odeurs. Puis plus que tu approches du site, elles sont plus intenses.

LA PRÉSIDENTE :

1080 Récemment? C'est récent ou dans les quelques derniers mois ou c'est quelque chose qui s'est produit il y a quelques années?

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1085 Non, non, c'est fréquent depuis très longtemps.

LA PRÉSIDENTE :

1090 Fréquent et récent?

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1095 Oui, récent. À toutes les fois qu'il ne vente pas, que c'est humide. Demain matin, s'il ne vente pas, c'est humide, vous allez avoir des odeurs, c'est sûr.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et est-ce que vous faites des plaintes?

1100

M. JEAN-PIERRE MILOT :

Moi, je n'ai pas fait de plainte, parce que les plaintes c'est à Waste Management. Plaignez-vous à celui qui... la multinationale, tout ce qu'il veut, c'est d'essayer de faire du marketing pour agrandir son site.

1105

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais avez-vous déjà formulé des plaintes, que ce soit à Waste Management, à la Ville, à la MRC, avez-vous déjà fait des plaintes?

1110

M. JEAN-PIERRE MILOT :

Non.

1115

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Jamais?

1120

M. JEAN-PIERRE MILOT :

Non.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1125

Quand vous parliez des coulisses vertes tantôt, vous parliez de barils d'huile, que c'était balancé...

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1130

C'était n'importe quoi, là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Mais vous avez dit quand vous étiez plus jeune?

1135

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1140 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1145 Mais on parle de quelle époque? Je ne vous trouve pas vieux, là. Mais ça date de quand?
Ce n'est pas récent, là.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1150 Non, non. Je vous remercie de dire que je ne parais pas vieux, mais je suis né en 1954. Ça
date de 30 ans à peu près, là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1155 Ça date de 30 ans. Donc, est-ce qu'on parle du dépotoir qui existait avant l'exploitation du
site?

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1160 Du dépotoir qui est devenu après... qui est agrandi, qui est devenu le site d'enfouissement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1165 O.K. Ce n'est pas le petit dépotoir qu'il y avait plus au nord, qui était l'ancien dépotoir de la
ville, je pense, de Drummondville? Il y avait un petit dépotoir.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

Oui, effectivement.

1170 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Ce n'était pas ce site-là, là, c'était...

1175 **M. JEAN-PIERRE MILOT :**

Oui, c'était celui-là aussi.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1180

Celui-là aussi?

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1185

Oui. Ça ne fait pas si longtemps que ça que c'est contrôlé de même. Là, présentement, on dit que c'est contrôlé, mais est-ce qu'il y a quelqu'un qui va vérifier qu'est-ce que vous mettez dans les déchets? Il n'y a jamais personne... mettez une canette d'huile. Est-ce que quelqu'un va aller vérifier? Il n'y a jamais personne, là. Je veux dire, à l'époque, ça l'était encore moins. Aujourd'hui, supposément que c'est contrôlé, mais mettez n'importe quoi dans vos déchets, ça va se rendre dans le dépotoir.

1190

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui. Je vous remercie.

1195

LA PRÉSIDENTE :

Quel serait, d'après vous, le tonnage approprié pour le site?

1200

M. JEAN-PIERRE MILOT :

Moi, j'aimerais mieux une fermeture, c'est sûr. Mais à la limite, il faudrait s'en tenir à la MRC de Drummond. Il faudrait s'en tenir à moins de 200 000 tonnes, là. C'est quoi les chiffres exacts? 150 000, 200 000? Ça serait la moindre des choses, étant donné qu'on a fait notre part, nous autres, d'importer des déchets. D'un point de vue écologique, c'est un non-sens de mettre ça sur l'autoroute sans arrêt, là. Les camions, ça ne finit plus, là. On est en 2012, là. Mettez-les sur les trains, faites de quoi, là.

1205

LA PRÉSIDENTE :

1210

Alors, O.K. Merci beaucoup, Monsieur Milot.

M. JEAN-PIERRE MILOT :

1215

Merci, au revoir.

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Pierre Beaudoin.

1220

M. PIERRE BEAUDOIN :

Madame, Monsieur, bonsoir!

1225

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

1230

M. PIERRE BEAUDOIN :

Merci de me donner l'opportunité de présenter mon mémoire. Pour votre information, en fonction des questions que vous avez posées, j'ai 55 ans, il m'en reste moins que j'en ai fait, puis je demeure juste en face, l'autre bord de la rivière. Je dirais à peu près 1 à 2 km peut-être, disons, plus 2 km d'ici, au pied des rapides, à la fin des rapides complètement.

1235

Moi, mon mémoire c'est sur les odeurs au-delà des plaintes. Vous avez parlé des plaintes, moi, c'est les odeurs qui me préoccupent. On aurait pu parler de beaucoup de choses, mais je pense qu'on va en rester là-dessus.

1240

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

1245

Merci, Monsieur Beaudoin, pour votre témoignage. Vous nous dites que ce n'est pas à vous d'expliquer pourquoi il y a des effluves désagréables, mais vous pouvez certainement nous éclairer sur les circonstances dans lesquelles ça se produit.

1250

M. PIERRE BEAUDOIN :

Bien en fait, souvent, pratiquement... moi, souvent, dans la journée, bien en fait, pas la journée. Le soir, souvent, on fait des tours de bateau en été, et aux environs du souper, souvent on sent des odeurs. Est-ce que c'est un problème d'inversion de température ou je ne sais pas? Mais on sent, dans la région de l'île on le sent toujours.

1255

À ma résidence, effectivement, dans les journées très humides, chaudes, pas de vent, ça, ça sent énormément. Mais plus que ça, je n'ai pas noté les moments exactement. Chose certaine, ce n'est pas parce qu'on sent qu'on fait une plainte, puis les autres personnes qui sentent ne font pas plus de plaintes. Donc, il y a un problème au niveau du système de plaintes, ça, c'est évident.

1260

LA PRÉSIDENTE :

Il y a quelqu'un qui nous a mentionné tantôt qu'on pouvait le ressentir même dans le centre-ville. D'après vous, c'est un rayon de combien?

1265

M. PIERRE BEAUDOIN :

Bien, le centre-ville, je dirais que c'est à peu près à une quinzaine de kilomètres d'ici.

1270

LA PRÉSIDENTE :

Une quinzaine de kilomètres à la ronde?

M. PIERRE BEAUDOIN :

1275

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

1280

Qu'on peut percevoir les odeurs.

M. PIERRE BEAUDOIN :

1285

Bien, c'est-à-dire le bas de la ville, les ponts. Ça dépend où est-ce que vous vous situez dans la ville, là, mais à partir du centre-ville, c'est une quinzaine de kilomètres. Mais moi, je suis situé à 1,5 km, 2 km.

LA PRÉSIDENTE :

1290

Donc, je veux bien comprendre qu'on pourrait percevoir les odeurs dans un rayon de 15 km.

M. PIERRE BEAUDOIN :

1295

Bien, ça, ce n'est pas moi qui l'ai dit, mais possiblement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

1300

D'après ce que vous avez entendu?

M. PIERRE BEAUDOIN :

Oui, oui.

1305

LA PRÉSIDENTE :

Puis est-ce que vous pouvez rattacher ça – bon, vous dites peut-être des inversions atmosphériques, mais est-ce que c'est l'été surtout?

1310

M. PIERRE BEAUDOIN :

Bien, en fait, moi, je suis présent énormément l'été. L'hiver, je suis beaucoup moins présent, je ne suis pas toujours ici. En fait, c'est une résidence secondaire que j'ai, qu'on passe nos étés ici, qui va devenir permanente d'ici quelques années, j'espère. Donc, en été, on le vit, on le vit dans les périodes plus chaudes. C'est sûr qu'en hiver, lorsqu'on vient ici, j'ai été moins confronté, je ne me rappelle pas vraiment de l'avoir été, en fait. Mais je sais qu'en été, c'est le cas. Mais je suis ici, en hiver seulement, une fin de semaine sur quelques-unes.

1315

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce qu'il y a des fréquences? Est-ce que c'est à tous les jours, à tous les mois, à toutes les semaines?

1320

M. PIERRE BEAUDOIN :

Bien, en été, mon expérience de l'an passé, c'est que le soir c'était, je dirais, au moins une journée sur deux. C'était très fréquent. Très fréquent. Puis c'est ça qui me préoccupe. C'est que c'est très fréquent, mais il n'y a pas de plainte. Ça ne marche pas. Le système de plaintes ne fonctionne pas. Puis quelqu'un qui génère de la non-qualité devrait être capable de mesurer, avant... tu sais, on n'envoie pas des pièces sur le marché qui sont défectueuses. Tout se mesure aujourd'hui. Donc, pourquoi qu'on ne mesure pas à la source, qu'on ne mesure pas scientifiquement ces choses-là ou peu importe la méthode et que l'entreprise réagisse elle-même.

1325

1330

1335

Ce n'est pas aux résidents, lorsqu'ils sont vraiment excédés, de faire une plainte et de trouver le numéro de téléphone pour faire la plainte. Ça ne fonctionne pas ça, là. C'est à l'entreprise. Sa responsabilité c'est de mesurer, de corriger puis d'éliminer les odeurs. Ce n'est pas à nous autres à faire ça. Par contre, c'est à nous autres à intervenir lorsqu'il y a des situations, peut-être exceptionnelles pour les renseigner, pour les aider à avancer là-dessus. Mais le système de plaintes, pour moi, ça ne fonctionne pas, là. Ça ne fonctionne pas.

1340

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1345 Vous dites au début de votre mémoire : « Lors d'une discussion téléphonique en mai dernier... »

M. PIERRE BEAUDOIN :

1350 Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1355 Votre zone serait problématique. La zone serait problématique?

M. PIERRE BEAUDOIN :

1360 Bien, en fait, moi, je l'ai senti dans ma zone. Je sais que dans la même période, il y a eu une autre plainte aussi.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1365 O.K. Mais on ne vous a pas spécifié que votre zone particulièrement par rapport à d'autres secteurs dans la ville était plus problématique?

M. PIERRE BEAUDOIN :

1370 On m'a spécifié que la zone de l'île, qui est à peu près à 0,75 km de chez moi, elle, elle est problématique.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1375 Et quelle raison on vous donne pour vous dire qu'elle est problématique?

M. PIERRE BEAUDOIN :

On ne m'a pas indiqué pourquoi.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1380 Bien, s'ils l'ont qualifiée de problématique, ils ont dû la caractériser.

M. PIERRE BEAUDOIN :

1385

Oui, mais je le sais, mais ce n'est pas... je n'ai pas fait une enquête. Je veux dire, ils m'ont dit, on en a parlé, ils m'ont expliqué que : « Oui, c'est vrai, la zone de l'île est problématique. » Mais je n'ai pas investigué, disons.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1390

Mais il n'y a pas d'explication?

M. PIERRE BEAUDOIN :

1395

Bien, en fait, moi, je ne l'ai pas. Sûrement que Waste Management l'a. Mais moi, je vous dirais ce n'est pas à moi à la donner la raison. C'est à Waste Management à justifier puis à expliquer puis à contrôler pourquoi. Ce n'est pas à moi à justifier ça. Moi, je le subis et je l'explique.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1400

O.K. Et qu'est-ce qui vous permet de dire que Waste Management ne semble pas mesurer les odeurs en permanence?

M. PIERRE BEAUDOIN :

1405

Parce que je l'ai posé, lors de la première audience qu'il y a eu, d'information, j'ai demandé : « Est-ce que vous mesurez les odeurs? » Ce qu'on m'a expliqué lors de l'audience, on a dit : « Oui, il y a des gens le matin sur le site qui mesurent les odeurs. » Ils mesurent des gaz, mais ils ne mesurent pas les odeurs, ils ne prennent pas de façon systématique les mesures.

1410

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1415

Ça, c'est ce qu'on vous a dit, qu'ils mesurent les gaz, mais pas les odeurs?

M. PIERRE BEAUDOIN :

1420

Ils n'ont pas de système pour mesurer les odeurs.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K.

1425 **M. PIERRE BEAUDOIN :**

Ce qui n'est pas nécessairement la même chose.

1430 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Non.

LA PRÉSIDENTE :

1435 Et s'il n'y avait pas d'odeurs du tout, le projet est acceptable?

M. PIERRE BEAUDOIN :

1440 Au niveau des odeurs, oui. Je ne me suis pas prononcé sur le reste, mais au niveau des odeurs, pour moi, c'est le point que j'ai pris. Je ne connais pas grand-chose aux eaux souterraines, je ne connais pas grand-chose aux autres choses. C'est sûr que je suis conscient qu'il y avait des problèmes de mouettes l'année passée, puis je pense qu'ils l'ont réglé de façon beaucoup mieux cette année avec leur système de fauconnier que j'espère qui va rester. C'est ce que j'ai cru voir dans les dernières semaines. Parce que l'année passée, les autres années, les mouettes, pas les mouettes, les...

LA PRÉSIDENTE :

1450 Les goélands?

M. PIERRE BEAUDOIN :

Les goélands, c'était une plaie, là, c'était blanc, c'était...

1455 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais vous êtes quand même à 3 km, vous disiez tantôt, du site?

M. PIERRE BEAUDOIN :

1460 Oui, mais les mouettes, le soir, leur party c'est sur la rivière, là. Ils viennent toutes se déposer dans la journée, tout ça, ils viennent se poser au pied des rapides, là, puis le soir, là, ça part. Puis là, ils vont se déposer, parfois l'autre bord de l'île, souvent juste en haut de la "dam", juste à la "dam" d'en haut. Puis là, il y en a des milliers. Ça passe, c'est blanc. Quand ils partent le soir, ils se déménagent. Pourquoi? Je ne le sais pas.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et dans le jour, ils ne sont pas là?

1470

M. PIERRE BEAUDOIN :

Oui, souvent, le jour, ils peuvent être là aussi. Ils vont se reposer là. Au bout des rapides, vers la fin, là, il y a beaucoup plus de roches à découvert, et tout ça, puis je suppose que c'est un endroit qui est de beaucoup préférable. Cette année, ce n'est pas le cas. Moi, ce que j'ai vu, depuis qu'ils ont pris un fauconnier, ça semble être très efficace comme système. Est-ce que ça va durer? Je ne le sais pas. Mais les années passées, ce n'était pas drôle. Tu vois les plumes dans l'eau, tu vois... il y en a des milliers, des milliers, c'est impressionnant. Mais ça, ce n'était pas... je ne voulais pas aussi parler de ça. Bien, déjà, je trouve qu'il y a eu des bonnes actions de posées là-dessus.

1475

1480

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Merci.

1485

LA PRÉSIDENTE :

Alors, merci.

M. PIERRE BEAUDOIN :

1490

Merci beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

1495

Bonne soirée. Monsieur Pablo Desfossés.

M. PABLO DESFOSSÉS :

Bonsoir!

1500

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

1505

M. PABLO DESFOSSÉS :

1510 Je vais vous donner quelques informations que je trouve pertinentes, aussi, qui vont peut-être vous mettre en contexte.

1515 Moi, j'habite à 15 km du site d'enfouissement, à Saint-Charles-de-Drummond. Donc, vous comprendrez un peu ma position dans le mémoire que je vais vous présenter. Je n'habite donc pas à côté du site d'enfouissement.

1520 Donc, je me nomme Pablo Desfossés, je suis enseignant depuis une quinzaine d'années. Je suis biochimiste de formation et je détiens un certificat en environnement. Je ne suis pas un spécialiste des sites d'enfouissement non plus. Par contre, on est sur le site d'enfouissement régulièrement, soit sur le site même et surtout aux abords du site d'enfouissement et je vous explique les raisons.

1525 Donc, c'est qu'en 2000, j'ai fondé le Groupe d'Aide pour la Recherche et l'Aménagement de la Faune, qui réunit des professeurs, des techniciens du secondaire puis des élèves en apprentissage. Donc, ces élèves en apprentissage vont participer à différents travaux terrain, parce que nous avons bâti 17 situations d'apprentissage qui permettent à ces élèves d'aller sur le terrain, de répondre à des problématiques environnementales – pas juste sur le site d'enfouissement, mais partout au Centre-du-Québec – donc, de répondre à des problématiques environnementales identifiées par le milieu.

1530 Donc, ces situations d'apprentissage touchent la mise en valeur de la biodiversité, la restauration des berges, soit par la plantation ou par le génie végétal, l'analyse de l'eau, et il y en a bien d'autres, je ne veux pas faire l'état ici des 17 situations d'apprentissage. Évidemment, on aimerait ça en avoir une sur l'analyse d'odeurs, ça pourrait peut-être nous aider, là, mais ce n'est pas sorti encore, celle-là.

1535 Donc, moi, cette approche concrète et rigoureuse qu'on a développée avec les enseignants depuis 2000, je vous le rappelle, nous a permis quand même d'avoir un certain succès et une certaine reconnaissance auprès des autorités. D'ailleurs, nous avons remporté deux prix Phénix de l'environnement qui démontrent le sérieux de la démarche.

1540 Mon intérêt dans ce dossier, c'est en fait de mettre en relief certains éléments qui ont été présentés ici, depuis le début, pas tous. Mon objectif n'est pas de discuter de chacun des points, mais en mettre certains en relief, et de travailler sur des recommandations, et de vous présenter des recommandations qui viseraient la Municipalité et nous, citoyens, à réduire notre impact et, en quelque sorte, à compenser généreusement l'impact du site d'enfouissement.

1545

1550 Donc, qu'est-ce qu'on fait sur le site grosso modo? Bien, en fait, je vais vous donner un exemple. On fait le suivi des matières en suspension. Nous avons été mandatés par la firme Waste Management pour faire l'échantillonnage. Suite à de longues discussions depuis plusieurs années sur l'intérêt de réduire le ruissellement sur le site d'enfouissement, Waste Management a décidé : « O.K. on va faire un suivi. » Mais nous, on voulait aller plus loin que le suivi. C'est-à-dire, bon, si on identifie un problème, est-ce qu'on peut le régler en réduisant le ruissellement par des plantations, par la végétalisation, et cetera? Donc, nous avons travaillé en ce sens. Et, évidemment, l'avantage d'apporter des modifications pour réduire le ruissellement sur le site
1555 d'enfouissement, c'est qu'on poursuit le suivi des matières en suspension pour voir si les aménagements ont fonctionné. Si ça marche, tant mieux, on poursuit. Si ça ne fonctionne pas, on continue.

1560 C'est à peu près, grosso modo, la démarche sur le site d'enfouissement et, évidemment, d'autres actions terrain qu'on a faites sur le site d'enfouissement. On fait beaucoup d'inventaires aux abords du ruisseau Paul-Boisvert. Et on a découvert, l'an passé, avec des personnes du site d'enfouissement, par hasard, une tortue des bois qui est une espèce menacée au Québec. Nous avons poursuivi nos inventaires. On est rendu à trois individus et si on en trouve cinq, nous aurons sur le site, aux abords du ruisseau Paul-Boisvert, une zone propice à cette espèce.

1565 Évidemment, Waste Management, comme tout propriétaire, avait des inquiétudes. Mais on en est arrivé tranquillement à voir peut-être une possibilité d'avoir – puis c'est très bien indiqué dans leur plan – une zone de protection aux abords du ruisseau Paul-Boisvert, ce qui contribuerait entre autres à aider cette espèce.

1570 Je me préoccupe d'enjeux environnementaux et je suis un tenant du développement durable, ce qui sous-tend que les avancées de l'être humain, ses besoins en habitation, en transport impliquent un certain développement. Il faut par contre s'assurer qu'il se fasse de façon durable en réduisant au maximum les impacts sur nos écosystèmes. C'est ce qu'on présente aux
1575 élèves. L'importance de réduire au maximum notre impact et en travaillant entre autres sur le site de Waste Management, ça permet de vivre, pour les jeunes, cette situation et de s'impliquer aussi.

1580 Donc, notre mode vie engendre inévitablement des déchets. Comme vous et comme tous ceux qui défileront devant vous, mon souhait le plus cher serait qu'il n'y ait pas de déchets et qu'il n'y en ait plus. Mais avec nos connaissances et notre volonté actuelles, c'est presque inévitable pour l'instant.

1585 Une fois ce postulat posé, il faut maintenant voir comment les gérer, ces déchets. Le profane que je suis voit et entend de nombreuses propositions, mais plusieurs d'entre elles sont encore au stade de l'expérimentation. On peut aussi se réjouir des progrès appréciables de la

collecte sélective et des différents modes de collectes, comme en fait état le rapport de Recyc-Québec. Mais une chose est sûre, nous enfouissons encore beaucoup trop.

1590 Donc, en l'absence immédiate de solutions de rechange et devant la nécessité de gérer la quantité de déchets que nous produisons, bien, qu'est-ce qu'on fait? Il faut donc les mettre quelque part, ces déchets, et les gérer en ayant à l'esprit la protection de l'environnement.

1595 Je me suis posé la question comme beaucoup de personnes ici. Pourquoi il n'y en a pas par paroisse, pourquoi il n'y en a pas par MRC? Donc, je me disais, ça serait génial, on limiterait le transport puis on forcerait chacune des régions, des municipalités, des MRC à travailler plus fort. Mais il y a le commentaire de monsieur Claude Trudel qui a été dit ici. Alors, je cite monsieur Trudel :

1600 *Avec l'entrée en vigueur du règlement sur les déchets solides, on est passé à peu près autour de 60 quelques lieux d'enfouissement sanitaire et avec aussi des dépôts en tranchée. Mais c'est clair qu'avec la nouvelle règle au niveau de l'aménagement, l'exploitation des lieux d'enfouissement est beaucoup plus sécuritaire et beaucoup plus coûteuse.*

1605 Donc, le ministère de l'Environnement encourage, c'est sûr, la gestion régionale, la concertation régionale au sein des MRC, mais n'encourage pas nécessairement à ce qu'il y ait un lieu par MRC. Parce qu'encore une fois, je vous rappelle qu'au Québec il y a 87 MRC puis il y a 14 villes et agglomérations qui ont des compétences de MRC. Donc, ça multiplierait le nombre de lieux d'enfouissement, ce qui ne serait pas nécessairement avantageux au niveau de l'exploitation de ces endroits-là.

1610 Donc, alors que fait-on maintenant pour mieux les gérer, puisqu'ils sont inévitables et qu'il n'est pas souhaitable d'en avoir partout? Moi, c'est ce qui m'apparaît, de ce que j'ai entendu ici de la part du ministère.

1615 Donc, on s'assure que ceux qui sont en place soient bien gérés – j'y vais de mon opinion personnelle. Le commentaire de monsieur Trudel me semble concluant pour illustrer l'approche du ministère dans ce dossier. Moins de lieux d'enfouissement, mais bien contrôlés, s'assurer donc que la gestion est faite de la façon la plus rigoureuse possible. Alors, les autorités provinciales s'en assurent et d'autres instances, comme le Comité de vigilance, aussi.

1620 J'ai d'ailleurs eu l'occasion de faire des représentations au Comité de vigilance sur le programme de suivi des matières en suspension. Le questionnement a été amené. Vous voyez, ça, c'est intéressant. Moi, j'ai vécu, et certains de mes élèves ont vécu cette expérience. Donc, le questionnement a été amené par un citoyen voisin du site, membre du Comité – Waste Management a pris des moyens pour documenter le sujet – c'est-à-dire : « Bon, est-ce qu'il y en

a des matières en suspension qui proviennent du site? » Donc, ce qui m'a réjoui, effectivement, parce qu'on était dans une démarche réelle.

1630 À la conclusion du programme de suivi, nous avons constaté que Waste Management respectait les normes. Attention, nous ne sommes pas des spécialistes. C'est ce qui sort quand même de ce que nous avons vu. Malgré tout, les appareils que nous avons utilisés sont à la fine pointe de la technologie et la quantité de données qu'on est capable d'aller chercher avec les élèves nous donne quand même un bon profil. Je ne veux pas rentrer dans les détails, là.

1635 Donc, Waste Management respectait les normes et son rapport en MES par rapport aux autres riverains était normal. Suite à la recommandation des élèves et des enseignants, l'entreprise a néanmoins pris des mesures pour diminuer encore davantage son apport. Puisqu'on est sur le terrain, on les voit les choses. Mais on n'est pas deux, trois personnes à les voir, nous sommes des centaines à être sur le terrain puis à constater des événements.

1640 Donc, cet exemple sur le suivi des matières en suspension illustre, à mon avis, à lui seul, la préoccupation de l'entreprise de limiter son empreinte.

1645 La surveillance est aussi exercée par les autorités municipales qui se sont assurées d'un cadre – donc, je ne suis plus dans le thème « matières en suspension », je parle de surveillance en général – donc la surveillance est aussi exercée par les autorités municipales qui se sont assurées d'un cadre d'exploitation pour les opérations de Waste Management. Non seulement la Ville prend-elle les moyens pour que l'exploitation se fasse selon ses exigences, mais elle y insère la demande de mise sur pied d'un fonds environnemental. De la même façon que les redevances à l'enfouissement, ce fonds permettra à la Ville et ses citoyens de proposer des initiatives qui nous permettront collectivement d'accroître notre bilan vert. C'est là-dessus que je poursuis.

1655 Il semble qu'il y ait une préoccupation partagée qui fait consensus dans ce que j'ai entendu ici à cette audience : la qualité de l'eau de la rivière Saint-François sera-t-elle affectée? Évidemment, il y a les odeurs, mais moi, ce que je fais ressortir c'est sur la qualité de l'eau. Nous savons désormais que ce n'est pas le cas, que c'est quand même bien géré pour différentes raisons, qui soient scientifiques et techniques. Il y a toujours des risques, c'est vrai, mais enfin.

1660 Par contre, nous pourrions utiliser les montants des redevances pour réduire l'impact de la municipalité de Drummondville et de ses citoyens sur la qualité de l'eau de notre rivière. D'ailleurs, je compte bien faire part à la Ville de quelques projets et de recommandations qui me tiennent à coeur et qui concernent la réduction du ruissellement urbain. C'est d'ailleurs pour cette raison que j'ai posé des questions en ce sens lors de la première partie de l'audience.

1665 Donc, je vous présente mes propositions, mes idées, mes recommandations.

Donc, une réforme du Plan d'urbanisation de la Ville qui intégrerait l'atteinte d'un objectif de ruissellement zéro/24 h.

1670

L'utilisation des redevances pour l'obtention de subventions pour la recherche et développement d'expertise régionale en matière de réduction du ruissellement. On peut parler du béton drainant, des jardins d'infiltration, des bassins de rétention d'eau écologique, puis il y en a d'autres. Donc ainsi, l'expertise municipale développée permettrait de mieux supporter et encadrer les travaux réalisés par des entrepreneurs en construction, ainsi que des citoyens désireux de réduire eux-mêmes le ruissellement sur leur propriété.

1675

Je propose aussi un programme de sensibilisation des citoyens sur le ruissellement domestique.

1680

Un programme de sensibilisation et de formation pour les promoteurs et entrepreneurs en construction, afin de mettre en valeur la réduction du ruissellement. Parce qu'on sait très peu quel est l'impact du ruissellement, et je pense que c'est important que tous et chacun, on soit au courant.

1685

Je propose aussi un projet de règlement municipal visant à obliger les nouvelles constructions à réduire le ruissellement et un règlement, peut-être – c'est des suggestions – qui pourrait nous obliger, nous, citoyens ayant déjà une maison, à faire des efforts en ce sens.

1690

L'achat – on pourrait aussi acheter des bacs de récupération d'eaux de pluie domestique.

Puis je propose aussi, étant donné que ces mesures pourraient coûter quand même assez cher, je propose aussi l'augmentation des redevances d'enfouissement pour l'atteinte de ces objectifs. Je ne peux pas donner de chiffre parce que je n'ai pas fait le calcul, là, mais il me semble qu'un ou deux millions supplémentaires, ça ferait du bien à ce projet.

1695

La réalisation de ces recommandations permettrait, sur 20 ans, de réduire au minimum notre apport en hydrocarbure, en métaux lourds et en sédiments provenant du ruissellement urbain, dont nous citoyens et municipalités, sommes une source importante. Nous augmenterions considérablement la biodiversité urbaine par l'ajout de fossés écologiques, de bassins d'eau d'infiltration, et cetera.

1700

LA PRÉSIDENTE :

1705

Monsieur Desfossés, je vais vous demander de conclure assez rapidement, puisque votre temps est déjà écoulé.

M. PABLO DESFOSSÉS :

1710

Déjà? Ça passe vite quand même. D'accord.

1715

Bon. Alors, si je veux faire une conclusion rapide, je pense que ça serait une façon d'innover, par l'entremise d'un fonds d'action environnementale, qui fait partie de l'entente entre Waste Management et la Ville. Ainsi, nous pourrions ensemble améliorer grandement la qualité de l'eau de notre rivière et répandre à travers le Québec une approche différente à l'urbanisation traditionnelle.

1720

Voilà. Merci, Madame, de me ramener à l'ordre.

LA PRÉSIDENTE :

1725

Ça va. Je vous le précise, mais à tout le monde dans la salle, c'est que nous, nous avons pris connaissance déjà de vos mémoires. Nous les avons lus. Alors, vous pouvez les résumer sans problème. On les connaît.

M. PABLO DESFOSSÉS :

1730

C'est bon, merci. Je l'avais déjà résumé en partie, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

1735

Oui, j'ai vu ça. Alors, est-ce qu'il y a un problème de ruissellement sur le site d'enfouissement?

M. PABLO DESFOSSÉS :

1740

Vous savez, aussitôt qu'on exploite, qu'on dévégétalise, qu'on transporte de la terre d'un endroit à un autre, inévitablement, à des moments, s'il y a une pluie, le ruissellement va être augmenté. Ça, on ne peut pas le nier.

1745

Par contre, ce qui est intéressant en même temps sur le site, les bassins de sédimentation, là, on est rendu, je crois que sur le site il y en a – et peut-être qu'il y a des gens de Waste qui pourraient me corriger, là –, mais il y en a trois. Il y en a des temporaires... enfin, il y a des mesures qui sont faites pour le réduire.

Nous, on est là sur le terrain presque quotidiennement. Quand on voit des événements où les MES sont élevés, on en fait part, parce que c'est pour ça qu'on est là, on en fait part aux autorités, bien, aux gens de Waste Management. Ce qui est intéressant, c'est que par la suite, 24

1750 heures à 72 heures après, on a déjà une action qui est apportée. Ça, c'est des actions ponctuelles, mais aussi les actions de revégétaliser les fossés qui sont sur le site d'enfouissement. Ça réduit énormément le ruissellement.

LA PRÉSIDENTE :

1755 Donc, c'est du ruissellement le long des fossés ou dans des endroits déboisés et non pas du ruissellement sur les parois des cellules comme telles.

M. PABLO DESFOSSÉS :

1760 Non, non. Ça ne vient jamais des parois des cellules ou, en tout cas, très rarement. C'est vraiment tout autour, là.

LA PRÉSIDENTE :

1765 D'accord. Et puis, est-ce que ça, c'est parce qu'il y a des pentes qui sont trop fortes? Et si c'est le cas, est-ce que c'est dangereux le ruissellement qui se produit?

M. PABLO DESFOSSÉS :

1770 Non. Écoutez, Madame, ce n'est pas dangereux. Sur les terrains agricoles, on voit les mêmes, mêmes, mêmes phénomènes. On dévégétalise pour planter. O.K.? C'est la même chose. Il y a une exploitation, il y a quelque chose. Par contre, les pentes, elles ont été enrochées, tout ça, là, le maximum a été fait. Mais nous, on veut faire encore plus. Et Waste Management nous laisse aller là-dedans en finançant les projets de végétalisation puis de suivi. Vous comprenez? Donc, le maximum, d'après moi, là, a été fait. Mais on poursuit pour aller encore plus loin.

1775 Parce qu'il n'y a rien de mieux, Madame, que de végétaliser. Parce que de la pierre, ça fait un effet, oui, mais végétaliser, il n'y a rien de mieux, c'est durable. Quand on utilise des végétaux pour réduire le ruissellement et ça augmente la biodiversité.

LA PRÉSIDENTE :

1785 O.K. Ce n'est pas parce qu'il y a une crainte que les sédiments aillent jusqu'à la rivière, c'est local.

1790

M. PABLO DESFOSSÉS :

Exactement. Donc, ils suivent les normes, selon nos résultats. Ça, c'est sans problème. Mais quand même, avec les changements climatiques, il faut y penser, puis il faut y penser à l'avance. Donc, ce processus de revégétalisation va permettre à long terme d'avoir un impact positif. C'est pour ça qu'on fait un suivi en mesurant aussi constamment, pour voir : ça marche-tu ou ça ne marche pas ce qui est fait, là.

LA PRÉSIDENTE :

Et l'objectif de ruissellement zéro/24 heures dont vous parlez, c'est pour le site?

M. PABLO DESFOSSÉS :

Non, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

Non? Pour l'ensemble de la Ville.

M. PABLO DESFOSSÉS :

C'est pour l'ensemble de la Ville.

LA PRÉSIDENTE :

Ah!

M. PABLO DESFOSSÉS :

O.K.? Ce n'est pas toujours clair quand j'écris. Je fais ça par temps perdu, un petit mémoire comme ça, là, mais donc, moi, je parle ici pour l'ensemble des citoyens et de la municipalité.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Ça, vous voulez dire que c'est d'empêcher le ruissellement des eaux de surface dans la ville, qui prennent l'égout pluvial et qui s'en vont dans la rivière?

M. PABLO DESFOSSÉS :

1835 Exactement. De réduire la vitesse d'écoulement. C'est ça, aussi. Parce que les premiers 5
à 15 millimètres de pluie qui tombent sur nos surfaces pavées sont chargés en métaux lourds, en
hydrocarbure et bien d'autres. En réduisant le ruissellement, en ayant des bassins d'infiltration
écologique, soit domestique, ou à travers les travaux municipaux, bien, on réduirait énormément
l'apport en polluant que, vous et moi, on contribue dans nos rivières. Et d'ailleurs, sur les
1840 nouveaux sites en construction, sur les nouveaux développements, la Ville est au fait de tout ça,
ils sont en train de travailler à ce niveau-là, mais il faudrait travailler aussi à la source, chez nous
tous, là, pour réduire notre ruissellement dans notre cour.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1845 O.K. Vous pensez au fonds environnemental qui pourrait être une source de financement
pour les projets que vous avez?

M. PABLO DESFOSSÉS :

1850 Exactement. Exactement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1855 Et vous envisagez quoi à court terme pour une infrastructure qui existe déjà à
Drummondville? Vous dites des nouvelles constructions, on prévoit certains aménagements qui
rencontrent ces objectifs, mais pour du déjà bâti est-ce qu'on est en rattrapage?

M. PABLO DESFOSSÉS :

1860 Oui. Pour du déjà bâti, il y a des éléments très simples : les bacs de récupération d'eau de
vos toits de maison. Ça, c'est déjà une mesure qui est réalisable et qui aiderait grandement la
réduction du ruissellement puis l'apport polluant qui se retrouve dans les cours d'eau.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1865 O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

1870 J'aurais une autre question. Vous dites qu'il y a un lien entre l'augmentation des
redevances d'enfouissement et l'atteinte des objectifs de ruissellement zéro/24 heures. Pouvez-
vous élaborer un peu là-dessus?

M. PABLO DESFOSSÉS :

1875 Oui. En fait, c'est qu'avec les redevances, si on dirige les redevances sur plein d'éléments
environnementaux, réduction des gaz à effet de serre, moi, il m'apparaît plus judicieux pour le
local, parce qu'on le veuille ou pas, c'est difficile d'avoir une vision globale pour tout le monde
1880 quand on parle des gaz à effet de serre, entre autres, mais si on utilisait l'argent des redevances
et les dédier entre autres à la réduction du ruissellement, bien, on augmenterait la qualité de l'eau
de la rivière Saint-François. On diminuerait, nous, en tant que citoyens, aussi, notre apport en
polluants dans la rivière Saint-François. Donc, ça permettrait de compenser.

1885 Comme la préoccupation des gens ici est beaucoup tournée vers la qualité de l'eau et les
odeurs, je me dis que cette façon-là permettrait d'augmenter considérablement la qualité de l'eau
de la rivière Saint-François. Voyez-vous, là?

LA PRÉSIDENTE :

1890 Oui. Vous dites que la qualité de l'eau de la rivière n'est pas affectée par les opérations sur
le site?

M. PABLO DESFOSSÉS :

1895 Bien, de ce que le rapport nous a démontré, de ce que les rapports de Waste Management
nous ont démontré, il n'y a pas d'impact sur la qualité de l'eau de la rivière Saint-François. Parce
que tout est envoyé, pour les eaux de lixiviation, dans leur usine de traitement des eaux, et
ensuite, à l'usine de traitement des eaux de Drummondville. Donc, tout ça est pompé, en plus
que c'est – on dit – étanche, là. Ça doit probablement l'être.

1900 Donc on touche, mais pas du tout à la qualité de l'eau de la rivière Saint-François. En plus,
nous on est là puis on regarde les eaux de surface – c'est sûr qu'on travaille juste les MES, on ne
travaille pas sur les autres éléments –, mais moi j'ai vu, avant 2005, quand il y avait parfois, avant
qu'il y ait les aménagements pour envoyer les eaux de lixiviation à l'usine de traitement, à la
1905 station d'épuration de Drummondville, et parfois, de ce que nous avons entendu, le ruisseau
Paul-Boisvert pouvait recevoir un peu de lixiviat quand il y avait des grosses pluies, à l'époque

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1910 Quand vous dites « à l'époque », c'est quand?

M. PABLO DESFOSSÉS :

Avant 2005.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

1915

O.K.

M. PABLO DESFOSSÉS :

1920

O.K.? Donc, ça pouvait arriver. Et la partie en aval du site d'enfouissement, nous, nos inventaires avant 2005, il y avait des évitements de la part de certains mammifères tels le castor, la loutre. Après 2005, déjà à partir de 2007, on voyait le retour du castor, de la loutre et d'autres amphibiens. C'est des observations. Je ne suis pas un expert, là. C'est des observations, mais elles sont là ces observations-là.

1925

Donc, on le voit vraiment que le fait d'envoyer tout ça à l'usine d'épuration, d'avoir un prétraitement aussi du lixiviat va, à mon avis, avec les observations, la qualité de l'eau du ruisseau Paul-Boisvert est grandement améliorée, là, enfin. Et même les experts le disent que la qualité de l'eau n'est pas affectée.

1930

LA PRÉSIDENTE :

Et compte tenu de votre grand intérêt aux enjeux environnementaux, est-ce que vous vous êtes intéressé à la perte potentielle des milieux humides?

1935

M. PABLO DESFOSSÉS :

Oui.

1940

LA PRÉSIDENTE :

Parce que vous parlez du ruisseau, là.

M. PABLO DESFOSSÉS :

1945

Oui, je m'y suis intéressé. Et c'est une des raisons pour laquelle je souhaitais qu'il y ait une zone de conservation le long du ruisseau Paul-Boisvert puis dans un autre secteur.

1950

Effectivement, ça me préoccupe puis le CRECQ a quand même bien présenté son mémoire. Moi, je pense que c'est, en fait... oui, il y a une perte, ça me fait de quoi, mais dans ce cas-ci, on est prêt à l'accepter puisqu'il y a des éléments ailleurs de compensation qui vont être faits. À mon avis, là, on ne peut jamais compenser un milieu humide. Là-dessus, je suis d'accord avec le CRECQ. Mais les mesures de compensation vont quand même nous permettre de ramener un peu tout ça, là.

1955

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie, Monsieur Desfossés. Nous allons prendre une pause de 15 minutes. Alors, nous serons de retour à 9 h 10.

1960

PAUSE

1965

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on va poursuivre avec monsieur Gérard Fréchette.

1970

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Bonsoir.

1975

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Fréchette.

1980

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Moi, c'est comme citoyen. Bien sûr, je suis un citoyen de la MRC, de Saint-Majorique, de la partie ouest de Drummond. Je m'intéresse au dossier vu que, comme j'avais indiqué précédemment, que le site qui était à Saint-Nicéphore aurait pu se retrouver autant à Saint-Cyrille et même Saint-Majorique, là où se trouve aujourd'hui le club de golf et près aussi d'un terrain de camping.

1985

Également, qu'est-ce qui m'a amené aussi du côté de Saint-Nicéphore, j'ai connu madame Claude Nault, celle qui a donné son nom ici. Et aussi, dans le temps, il y a une trentaine d'années, vous savez, il y avait un autre petit dépotoir, non loin où se trouve Place Charpentier et aujourd'hui, à Saint-Nicéphore, on retrouve une nouvelle école, des terrains de soccer, tout ça. Ça aussi donc, la balle et le soccer m'amènent à Saint-Nicéphore et je m'intéresse à l'environnement, vu ma formation en géographie.

1990

Et aussi, j'ai eu l'occasion, quand je suis retourné aux études, de suivre le dossier du méga projet d'incinérateur à Montréal, projet que le BAPE a réussi à mettre de côté ainsi que certains braves citoyens et groupes d'écologistes vigilants. Pour ceux qui ont perdu espoir, je dis : « Non, il y a encore espoir. »

1995

2000 Et, justement, on arrive juste avec un scénario, celui de Waste Management. C'est drôle, moi, j'en vois quelques autres scénarios. Le premier scénario que tous attendaient comme citoyens, c'est la fermeture complète du site. Le deuxième serait de le garder juste pour les besoins de la MRC, vu que ça représente peut-être de 5 à 10 % seulement du tonnage total. Il faudrait regarder aussi le troisième scénario, soit de voir Waste Management non pas augmenter, mais diminuer jusqu'à zéro le nombre de tonnes de déchets venu de l'extérieur. J'ai même vu des articles, moi, disant, dans le temps, qu'on voulait en importer des États-Unis.

2005 Justement, comment Waste Management peut-il prétendre qu'il faut agrandir pour les besoins de sa clientèle, qui sont principalement des municipalités, qui comprend des citoyens comme nous, alors que la majorité vient de l'extérieur.

2010 La qualité de vie des de Saint-Nicéphore et tout autour. On a mentionné le Chemin Hemming, moi aussi, je reste surpris. Et en fin de semaine, j'ai aussi appris que quelqu'un qui demeure sur le Chemin Hemming, qui est né la même journée que moi, qui a 90 ans et plus, subissait aussi les odeurs.

2015 J'attire votre attention, je l'ai attirée la dernière fois, que le quadrilatère boulevard Saint-Joseph Est, route Caya, boulevard Allard et Chemin de l'Aéroport, en fin de compte, c'est le futur de Drummondville. Drummondville, il y a 20 ans, 30 ans, 40 ans n'avait même pas 30 000. C'est sûr qu'il y a eu des fusions. Le grand Drummondville est rendu à – quand j'assiste aux assemblées de la MRC – 71 000. La MRC totale est un petit peu en bas de 100 000. Et dans 20 ans, 30 ans, 40 ans, Drummondville, avec tous les projets qui s'en viennent, projet universitaire, Jeux du Québec et agrandissement... tous les projets, même on a un projet de passerelle au-dessus de la rivière Saint-François entre Saint-Joachim et Saint-Majorique, dans la forêt Drummond.

2025 Donc, tous ces projets – puis en plus, on est au centre du Québec – font que Drummondville, il faut voir ça – ville-centre principale de la MRC Drummond – il faut voir ça comme une ville future de 100 000. On a juste à voir aussi le nombre d'écoles primaires qui se construisent. On en a même deux fois plus qu'à Montréal. À Montréal, je pense, il y avait deux projets, ici on en a quatre. Je mentionne ça, je suis un ancien commissaire scolaire aussi.

2030 Imaginez un instant si le projet avait été du côté de Saint-Majorique, du côté ouest de la MRC. Il aurait fallu agrandir ou prolonger l'autoroute 55 vers Sorel, avec des voies de desserte ou passer par les petites routes. Justement, je demeure sur le boulevard Saint-Joseph Ouest, ça aurait été un non-sens.

2035 Puis aussi, comme citoyen – là, on parle Saint-Nicéphore, du site d'enfouissement, mais du côté ouest, aussi, on voit depuis une quarantaine d'années, les gens ont eu à subir, bien à subir... il y a eu les lignes électriques, Manic 65, Manic 68. Actuellement, c'est le pipeline Ultramar et on

n'a pas parlé des gaz de schiste. Dans mon cas personnel, je cite le cas des pistes de VTT et de motoneige qui, à l'an 2000, l'année du 100e de Saint-Majorique, passaient de chaque côté de notre résidence, parce qu'il y avait un site de gravelle pas loin.

2040

Donc, le BAPE doit intervenir, comme il l'a fait à Montréal, pour faire cesser les ambitions de Waste Management, de la MRC Drummond et de Drummondville. Il faudrait plutôt, comme l'a mentionné le précédent citoyen, que chaque région ou région regroupée aient leur propre site, surtout sur l'île de Montréal. J'ai parlé du cas des terrains des pétrolières de l'est de Montréal, il faudrait regarder ça.

2045

J'avais même un autre scénario, que même Drummond ou la MRC exproprie quasiment Waste Management là où ils sont actuellement, parce que c'est le futur de Drummond. J'aurais d'autres petits points à répondre lors des questions. Merci.

2050

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup. À votre point 4 vous parlez du quadrilatère avec les quatre chemins que vous avez mentionnés et la qualité de vie des gens qui y vivent. Quels sont les désagréments qu'ont ces gens-là?

2055

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

J'avais mentionné la dernière fois, suite à un entretien avec l'ancien maire, monsieur Forcier, que Saint-Nicéphore avait beaucoup de petits domaines résidentiels, même il y en avait jusqu'à 28. Et on semble dire que c'est zoné juste, je ne sais pas, forestier. Il y a juste quelques maisons. Ce n'est pas ça. C'est qu'il y a 20 ans, Saint-Nicéphore n'était pas fusionné avec Drummondville. Maintenant, il fait partie d'une ville. Actuellement, la donne change en partant. La recevabilité du projet, c'est ça qu'il faut regarder en partant.

2060

2065

On fait un site d'enfouissement, pas agrandi, c'est un deuxième à l'intérieur d'une ville importante au Québec, je pense parmi les 15 premières au Québec. Donc, il faut prévoir des sites futurs. Si vous avez la chance de regarder une photo aérienne, j'ai vu ça la semaine passée à l'arrière de l'Église Saint-Nicéphore, juste ici à côté, on ne voit que des champs. Moi-même, dans les années 70 quand je venais ici, les premières fois, ce n'était que des champs. En disant : « Saint-Nicéphore c'est très loin. » Mais ce n'est pas ça, ça fait partie du Grand Drummondville.

2070

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Vous parlez, dans votre mémoire, de trois scénarios, le troisième étant de voir Waste Management diminuer jusqu'à zéro le nombre de tonnes de déchets venus de l'extérieur. Vous voyez ça sur un horizon de combien d'années?

2075

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

2080 Le plus tôt possible. Même, on devrait garder juste la quantité pour la MRC. Il manque un
intervenant majeur ici, c'est le ministère des Affaires municipales. Même, je dirais l'Union des
municipalités et la Fédération des municipalités, pour justement s'asseoir ensemble puis regarder
des sites potentiels. Il faut sortir du site urbain et même périurbain, premièrement, dans la MRC,
2085 et ensuite regarder au niveau Centre-du-Québec, puis regarder au niveau des régions.
Regardez, même dans Montréal, je ne sais pas si vous avez vu le film la Poubelle du Québec la
semaine passée? Regardez, il y a un hôpital à Lachenaie qui est tout près d'un site. Ce que
Montréal vit, Drummondville est en train de le vivre. Puis je l'ai mentionné, Waste Management a
l'expérience, a les équipements, du jour au lendemain ils peuvent aller n'importe où, puis c'est
possible, mais c'est ça qui n'est pas regardé.

2090 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Donc, vous seriez pour l'ouverture d'un nouveau site ailleurs qu'à Saint-Nicéphore?

2095 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

Bien sûr. J'appelle ça la transmission des titres de propriété. Tu sais, c'est un petit
propriétaire, ensuite qui vend à un autre, qui vend à une filiale et on se retrouve avec une grosse
compagnie. Et j'ai même demandé, lors de la première partie : est-ce que Waste Management
2100 est prête à nous sortir les exemples sur ces 200 quelques sites où il y a un site d'enfouissement
en milieu urbain? Et, deuxièmement, mettons dans un rayon de 2 km d'un cours d'eau important
comme la rivière Saint-François. Ça, je n'ai pas vu ça encore. Puis je pense que ça serait bon
que tout le monde regarde ça avant que ça s'en aille au Conseil des ministres.

2105 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Et vous parliez, en terminant tantôt votre exposé, du futur de Drummond. Ce secteur-là
c'est le futur de Drummond.

2110 **M. GÉRARD FRÉCHETTE :**

Oui, parce que Saint-Nicéphore c'est surtout à la fin des années 60, début 70. À un
moment donné, c'est allé de l'autre côté de l'autoroute, tout autour, Grantham Ouest, Saint-
Charles, aussi, vers les années 80. Là, Drummondville est en train de combler ses espaces dits
2115 industriels, comme la Celanese, tout le long du boulevard Lemire en s'en allant vers l'autoroute.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2120

Ce que je veux savoir c'est, est-ce que c'est la seule voie d'expansion de la ville de Drummondville, s'en aller vers Saint-Nicéphore?

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

2125

Bien, je n'ai pas vu de plan ici, là. On dit : « Ah, c'est zoné. » Parce que ça va très vite. En l'espace d'une génération ou deux, là, la population, le périmètre... une chance qu'il y a eu le zonage agricole. Imaginez s'il n'y avait pas eu le zonage agricole, là. Je pense qu'il n'y en aurait pas eu de site, là, ici, dans le temps. Ça serait peut-être bâti, ça, tout le long de... parce que c'était la voie principale vers Sherbrooke, dans le temps, le boulevard Saint-Joseph, boulevard Mercure.

2130

Puis aussi, en passant, je trouve ça bizarre que Drummondville passe les derniers au lieu des premiers. Je trouve ça vraiment bizarre. J'ai assisté à plusieurs consultations, quand j'étais retourné aux études à Montréal, puis des fois en région, ici – je comprends qu'il y a un Conseil municipal ce soir, mais que Drummondville passe les derniers, je trouve ça un petit peu particulier. Puis je pense qu'il y aurait eu bien des citoyens qui auraient pu poser des questions très pointues pour vous aider aussi.

2135

Quand on parlait d'agrandissement, tantôt quelqu'un a parlé de train. Ici, Drummondville, je l'ai mentionné, on est sur la moraine de Drummondville – et non marraine – où est situé le chemin de fer, le Grand Tronc, et aussi l'autoroute 20. Puis par rapport à des projets dans le passé, je sais qu'on a voulu faire une ligne de train vers Pierreville, dans le temps – ça a été abandonné dans les années 40 – on a même voulu faire une ligne de train vers le barrage dit Spicer aux chûtes, entre Saint-Joachim et Saint-Majorique. On appelle ça l'île Ronde, l'île Jersey. C'était des projets. C'est plutôt des projets récréotouristiques qu'on devrait regarder.

2140

2145

Et aussi, dans la zone – j'ai eu l'occasion de refaire le tour du fameux quadrilatère que je vous ai parlé tantôt –, il n'y a pas de zone, aussi, agricole comme telle. Peut-être la qualité du sol se prête plus à peut-être du résidentiel, l'expansion du Grand Drummondville. Puis dans le temps, vous avez vu l'image qu'on donnait dans les journaux, maintenant, c'est une tout autre image, et ça comprend toute la périphérie, les petites municipalités. Et moi-même qui suis de Saint-Majorique, on est desservi par l'eau de Drummondville. Donc, j'aimerais ça savoir d'où l'eau part et tout ça.

2150

2155

J'avais peut-être un autre petit détail. J'avais posé la question : qu'est-ce qui va arriver quand le projet va être fini? Ça va être recouvert, des beaux sentiers, des terrains de jeux? Du côté de Saint-Michel, on m'a dit qu'il y avait encore des dépôts de terre, même semi-contaminée, pour compléter à Montréal où était la carrière Miron et tout ça, là. Ça fait que je mentionne ça.

2160 Donc, une histoire courte. Il faut parler de la fermeture du site et le déménagement possible
ailleurs. On a les compétences. Je ne pense pas que ça va faire perdre des emplois à
Drummond, au contraire. On parlait de 50 emplois, ils sont juste déplacés dans la région. Les
gens peuvent se déplacer aussi facilement avec les moyens de communication. Personne n'est
perdant. Il faut penser citoyens.

2165

LA PRÉSIDENTE :

Merci beaucoup, Monsieur Fréchette.

2170

M. GÉRARD FRÉCHETTE :

Merci.

2175

LA PRÉSIDENTE :

Nous appelons maintenant, monsieur Jean-Benjamin Milot.

2180

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Bonsoir!

2185

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Milot.

2190

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2195

Bon. Je vais commencer avec une brève introduction. Moi, je suis ici pour mes enfants et
pour mes petits-enfants, parce que je crois qu'il faut voir à long terme et pas seulement sur 20
ans. Et il faut considérer, à mon avis, un changement du portrait dans la région. On a seulement
besoin de vivre ici pour constater que sur le bord de la rivière, qui est ma principale inquiétude,
les chalets se sont transformés en résidences et puis il reste, au cours des 10-15 dernières
années, ce sont des résidences principales maintenant. Et l'entreprise va se continuer, parce que
c'est inévitable. Et ces gens-là recherchent une certaine qualité de vie. Et je trouve que le projet
tel que présenté amènera des conflits potentiels entre, disons, les résidents permanents, les
riverains qui s'établissent autour de la rivière, d'une part, et les nuisances entraînées par le site et
les conséquences qu'il y aura de l'agrandissement. Parce qu'il y en aura des conséquences,
disons, je pense ici aux goélands et puis à une pléiade de conséquences.

2200

Je voudrais revenir sur la justification même du projet. D'abord, on nous a présenté ici, Waste Management, avant que vous veniez ici, il y a eu une présentation du projet où il a été prononcé environ 53 fois le mot « biogaz » et zéro fois le mot « déchet ». Aussi, on parle de CMM au lieu de Montréal. On ne peut pas prétendre que c'est trop long, parce qu'on écrit « Centre-du-Québec » au long. Aussi, on utilise La Tribune souvent comme une opération de marketing.

2205

Alors, je trouve que c'est un peu dommage que l'environnement soit soumis à une opération de marketing. Et puis l'étude à laquelle j'accorde très peu de valeur, pour moi, c'est comme une publicité pour le festival folklore ou comme une publicité qui est faite à l'aréna par Waste Management, parce qu'il faut savoir qu'il y a une campagne de séduction qui a été mise de l'avant dans les dernières années, disons depuis 2008-2009, dans ces eaux-là. On sentait que le terrain se préparait.

2210

Pour ce qui est de l'étude. Moi, je déplore qu'on se fie seulement au rapport d'Aecom. Je trouve qu'il y a beaucoup de notions, là-dedans, qui sont contestables. Et l'étude en tant que telle, ça la rend jovialiste et même inappropriée. Je trouve qu'on tourne les coins ronds. Et puis juste à titre d'exemple, il y a des incongruités de toute part. Ici, on dit tout le long qu'il faut respecter le PGMR, s'allier sur le PGMR. Et puis moi, à mon agenda, j'ai le 21 juin, on va aller avec la Ville voir pour le réaménagement du PGMR.

2215

À ce moment-là, comment est-ce que Aecom a pu dire, bon : « On s'arrime avec le PGMR » quand la révision du PGMR est après l'audience publique? Aussi, les notions très contestées et contestables de « marché primaire ». Si on se fie à Aecom, le marché primaire pour desservir les déchets, c'est 5 millions d'habitants, parce que ça inclut la CMM, Communauté métropolitaine de Montréal, puis la Rive-Sud. Puis si on va au marché secondaire, c'est l'ensemble du Québec.

2220

2225

Donc, Drummondville, le site d'enfouissement de Saint-Nicéphore, son marché primaire bien, c'est 5 millions de personnes. Ça, je ne suis pas d'accord. Donc, au regard de ces notions-là qui sont pour moi des notions de base, l'étude a peu de valeur. Parce que pour eux, il faut desservir 5 millions de personnes à Saint-Nicéphore. Tandis que le marché primaire devrait être, bien évidemment, selon ce que plusieurs intervenants ont dit, la MRC. Donc, si on n'a pas les mêmes notions... puis je ne sais pas pourquoi le ministère n'a pas fait d'étude et puis pourquoi on ne s'entend pas sur certaines notions.

2230

Là, ici, on prend des notions, à gauche on prend d'autres notions. Si on avait le même marché primaire, si on avait les mêmes chiffres, si on avait – et, en passant, on se fie toujours à des chiffres de 2008. Moi, je ne crois pas qu'on ne peut pas avoir la main sur des chiffres de 2012. On a commencé à faire du compost, les chiffres ont changé.

2235

2240 Ça, je trouve ça aberrant au plus haut point. Je trouve que c'est même un peu rire des gens. Le ministère aurait pu ou Aecom consulter. Là, ils ont fait des projections comme si... mais non, on a des bacs bruns, ici, à Drummondville. Le recyclage, ça s'est amélioré. En sept ans, on a fait 34 % d'amélioration, depuis 2008 on a fait d'autres améliorations.

2245 Donc, c'est pour ça que l'étude même d'Aecom n'a pour moi aucune valeur, et puis on aurait dû avoir au moins deux autres études. Puis ça, je trouve que ça ajoute à tout ça une odeur nauséabonde, un peu comme les déchets. Excusez-moi, mais des fois je me laisse... et puis, ce qui me déçoit le plus, c'est quand on parle de la rivière. On en a très peu parlé de la rivière, mais la qualité de l'eau, pour moi, ça n'a pas de prix. Puis quand les gens viennent chiffrer ici et là, je trouve ça même indécent.

2250 Là, je vais vous lire un courriel qu'on trouve – c'est monsieur Gilles Gaudet – qui est dans les documents disponibles sur le site, je crois que c'est le document DB27. Monsieur Gaudet dit qu'il y a deux prélèvements qui sont faits par le ministère pour le contrôle de la qualité de l'eau. 2255 Puis un qui est à 3 km en aval du pont-route de l'autoroute 20, puis c'est nettement insuffisant, c'est à plus de 15, 17 km du site, puis il dit, et je l'ai souligné en gras :

Ces suivis ne sont donc pas réalisés dans le but spécifique de surveiller la qualité de l'eau au niveau du lieu d'enfouissement de Waste Management à Saint-Nicéphore.

2260 Bien, je trouve ça très ordinaire que les suivis du ministère, pour la rivière Saint-François, ne portent même pas une attention à ce qui devrait être prioritaire, le site d'enfouissement. « [...] *ne sont pas réalisés dans le but spécifique de surveiller la qualité de l'eau...* » alentour du site. Ça, c'est déplorable.

2265 Et puis tantôt, juste pour faire une petite parenthèse, il a été question des plaintes. Moi, je trouve que le comité de vigilance, et je m'en distancie le plus possible, parce que c'est d'un ridicule. Après ça, on n'a plus de liberté critique, mais l'idée c'est que pour une plainte, là, il faut savoir qu'il y en a peut-être 50 ou 100 autres personnes qui ne se plaignent pas. Et ça, 2270 demandez à n'importe qui, quand on écrit un courriel à Radio-Canada ou à n'importe qui, on considère qu'il y a toujours un ratio. Ici, il faudrait voir le ratio. Je l'ai trouvé nulle part. Je l'ai cherché. Est-ce que c'est 1/50, 1/100? Il faudrait voir. Mais pour une plainte, il y a au moins 100 personnes qui pensent la même chose ou qui vivent la même chose.

2275 Là, ici, je voudrais revenir sur l'approximation générale dans tout ce dossier qui m'exaspère, parce qu'ici, on a entendu de la part d'un représentant de Waste Management, c'est monsieur Brien ou monsieur Dussault – les deux, d'ailleurs, ne sont que des représentants, dans 5 ans, 10 ans, 20 ans ils ne seront plus là, on aura affaire à quelqu'un d'autre, même quelqu'un du Texas, qui sait? – mais il faut savoir que la Ville essaie de bien s'entendre avec eux, mais ils 2280 ne seront plus là, les pauvres.

2285 Ici, monsieur a dit : « On gagne des contrats, on perd des contrats. » Comme si c'était normal. On a 17 municipalités on gagne des contrats, on perd des contrats. Toujours une approximation. La Ville aussi, parce qu'ici, il faut savoir qu'en 2004 – moi, j'étais présent quand il y a eu le PGMR de 2004 – la Ville avait un scénario de réduire à 315 000 – ça, c'est à la page 18 de mon mémoire – ils voulaient réduire les importations de déchets. Et puis le scénario c'était alentour des 300 000 total. Il n'y a pas eu de suivi. Il n'y a pas eu de suivi.

2290 Je trouve qu'à la Ville, là, moi, j'ai perdu beaucoup de temps et puis les citoyens sont victimes d'un double discours, ce que j'appellerais « l'opération marketing » à la fois du promoteur et de la Ville. Tout est vert, mais il n'y a pas de suivi. À ce scénario-là du PGMR de 2004, ça se trouve à la page 213 du PGMR de 2004, comment ça se fait qu'il n'y a pas eu de suivi? On dit, c'est qu'on rencontre les citoyens, tout est beau. Ensuite, on rencontre les promoteurs et ça change. À chaque fois, c'est la même chose.

2295 Là, j'aurais voulu revenir sur – je sais que peut-être que je déborde un peu – l'entente des exigences et des garanties. Ça, pour moi – je voulais juste le souligner –, c'est une entente qui a été signée le 26 mars. Puis plus je m'informe là-dessus, plus je trouve ça ridicule. Là-dedans, la Ville, elle concède beaucoup et puis inutilement. On a une augmentation d'importation des déchets. Là, on retourne très loin. Pour nous, c'est de retourner à 1980. C'est un retour en arrière, c'est comme dire... tout le monde va vers une réduction. On l'a vu, ça a été en cour à Lachute. C'était Waste Management contre le ministère de l'Environnement. Là, Waste Management a perdu. Ils sont tenus de respecter la limite de desserte autour du dépotoir de Lachute.

2305 Et, moi, ce que je dis, c'est que cette entente-là, elle ne fait aucun sens. Pour les citoyens, c'est un recul. Donc ça, ces garanties-là, ce n'est pas des garanties de la Ville, c'est des garanties de revenus pour Waste Management. Ils se sont dits : nous, on veut tant de revenus. Ils ont présenté ça à leur patron. « On va voir si la Ville va accepter ça. 600 000 c'est ça qu'il nous faut, 600 000 tonnes. » Ils ont demandé ça à la Ville. La Ville signe ça. Pour nous, c'est une augmentation des importations et puis c'est un retour en arrière. Tandis qu'on l'a vu avec Lachute, on l'a vu à Magog, on l'a vu à bien d'autres endroits, la tendance générale est à une restriction et à une limitation des importations. Et ça, je n'en démordrai pas. On voit ça aux États-Unis, il suffit de lire un peu, de s'informer. Il y a beaucoup d'information à ce sujet-là.

2315 J'en ai long, mais je vais peut-être terminer là-dessus. J'aurais terminé.

LA PRÉSIDENTE :

2320 Je peux vous donner encore une minute, si vous voulez.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2325 Ah, bien moi, c'est parce que sur l'entente de principe, j'en avais long. L'entente, toujours, appelée *Exigences et garanties*, parce que je trouve que c'est une entorse au processus démocratique de faire ça avant les audiences publiques. Et quand j'ai vu ce papier-là, j'ai trouvé ça insultant.

2330 Je vais terminer sur cette "*Exigences et garanties*", et je vais plutôt parler d'une équité intergénérationnelle. C'est parce que nous, si on augmente les importations de déchets ici à Drummondville, là, tandis que le discours qu'on dit, pour lequel on fait du compost, là, tu sais? C'est rendu que les pelures de banane, on... on prend un soin de chaque jour, là. Ça en devient maladif, là, les déchets. Moi, quand j'étais petit, on écoutait *La P'tite Vie*. Là, c'est comme ça, on classe les déchets. Je ne sais pas si vous... on classe des déchets. Pour d'autres générations, ça
2335 apparaîtrait farfelu de classer des déchets. Non seulement on classe des déchets, mais on atteint une efficacité, ça fonctionne.

2340 Puis on va réduire encore, j'en suis convaincu, notre consommation, parce qu'il y a des politiques... au Québec, il y a une politique qui se prépare pour réduire l'emballage. À l'épicerie, là, les carottes sont emballées. Ailleurs, on veut améliorer les consignes, même ça a été d'actualité cette semaine, la consigne a augmenté de 0,5 \$ à 0,10 \$ et puis on parle d'une consigne pour les bouteilles de vin.

2345 Là, l'efficacité des déchets va augmenter, on a besoin de moins. On a besoin de moins d'enfouissement. Et puis ici, nous, ce qu'on fait à Drummondville, bien, c'est le contraire. Et moi, je ne saurai pas comment expliquer ça à mes enfants. C'est ça que je dis.

LA PRÉSIDENTE :

2350 Merci. On aurait quelques questions. Dans votre mémoire, au tout début, vous nous parlez des odeurs que vous avez vécues, des odeurs qui provenaient du site, dans votre jeunesse. Est-ce que c'est encore le cas aujourd'hui? Est-ce qu'il y a encore des odeurs qui émanent du site? Et pouvez-vous aussi préciser où vous habitez pour qu'on puisse évaluer la distance?

2355 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

Bien sûr. Mon père l'a précisé tantôt, mais moi je dirais à 3 km. J'habite de l'autre côté de la rivière.

2360 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2365

Et puis, parce qu'à vol d'oiseau, c'est un peu difficile de déterminer. Entre deux et trois, là, dans le triangle site d'enfouissement, rivière et aéroport, là. Notre triangle des Bermudes à nous.

2370

Ce que je mentionne d'ailleurs dans mon mémoire que c'est un dangereux cocktail. Je n'ai pas parlé de l'aéroport, mais j'en parle dans mon mémoire. Il y a beaucoup d'oiseaux qui vont de la « dam » à tous les soirs, ils vont se nourrir. Il y aura 12 millions de tonnes de plus de nourriture pour eux, ça amène une prolifération, beaucoup de nuisance.

LA PRÉSIDENTE :

2375

Mais c'est encore le cas aujourd'hui?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2380

Oui. Les oiseaux, là, on a fait des vidéos disponibles en ligne. Je ne sais pas, je pourrais peut-être l'envoyer par courriel à la dame, madame Poliquin. On a des vidéos qui démontrent... les oiseaux, là, c'est effarant le soir de voir ça. Ça en est même... des fois, le bruit, on ne peut pas rester dehors. Les oiseaux, il y a des inconvénients comme vous le savez, les chiures aussi, tout ce que ça entraîne.

2385

Puis pour l'aéroport, à vol d'oiseau, il se situe directement... les oiseaux, là, ils passent devant. Parce que moi, j'habite en face de l'aéroport, non loin. Ils font le trajet, ils vont au barrage se reposer la journée. Là, ils vont se nourrir, ils font ça continuellement. Leur principale nourriture à Drummondville à ces oiseaux-là, c'est le dépotoir.

2390

LA PRÉSIDENTE :

C'est le site.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2395

Bien oui. Puis ils vont en avoir plus de nourriture. C'est ça qui va arriver. Je ne vois pas de diminution des oiseaux nuisibles.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2400

Est-ce que vous avez entendu des inquiétudes de la part des autorités de l'aéroport?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2405

Les autorités de l'aéroport, il faut savoir qu'ils mènent leur projet chacun de leur côté. Moi, ce que je trouve aberrant, et je le dis dans le mémoire, c'est qu'ils font comme si le dépotoir n'existait pas et puis le dépotoir fait comme si l'aéroport n'existait pas. Autrement dit, les deux auraient intérêt à se parler, mais ils ne se parleront pas. La situation, elle ne peut pas être décrite de manière plus clairement. Et puis la Ville, là-dedans, cherche une harmonie. Elle est un peu bon enfant, elle ne fait pas grand-chose là-dedans, à mon avis personnel.

2410

Puis il faut savoir que la Ville a un projet d'agrandissement pour l'aéroport et puis que l'un et l'autre, ces deux projets-là, ne vont clairement pas ensemble, parce que s'il y a une augmentation du trafic aérien, avec une augmentation des oiseaux nuisibles, bien, désolé, mais dans les hélices, les oiseaux, ça ne fonctionne pas. Et puis les avions partent le matin, reviennent le soir, c'est la même chose pour les oiseaux. Puis si on regarde Transports Canada, ils recommandent que tout aéroport ou aérodrome se situe à 8 km – en fait, ça, c'est une recommandation, c'est une suggestion, mais elle n'est pas là pour rien. Puis même, à un certain moment on dit à 15 kilomètres, à un paragraphe que j'ai trouvé. D'ailleurs, il est cité dans mon mémoire.

2415

2420

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2425

J'ai perdu ma question.

LA PRÉSIDENTE :

Entretiens?

2430

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui, vas-y.

2435

LA PRÉSIDENTE :

Entretiens, vous parlez des résidences qui sont devenues des résidences permanentes. Ça, c'est le long de la rivière?

2440

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Oui.

2445

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que ces résidences-là étaient là avant le site d'enfouissement où elles sont arrivées après?

2450

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Il faut savoir que la plupart, elles étaient là. C'était des chalets.

2455

LA PRÉSIDENTE :

Qui étaient là avant le site?

2460

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Oui. Ma maison c'était un chalet. C'était le chalet de mes grands-parents qui est devenu une résidence, tout simplement. Pour la plupart, c'est ça. Parce que la rivière a toujours été populaire. Les gens, l'été, allaient de la ville à la rivière, avant, du temps de mon père, du temps de mes grands-parents. C'est encore le cas, sauf que là, c'est devenu des maisons, tout simplement. Les gens y vivent à l'année.

2465

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2470

Je voulais juste revenir sur les goélands. On a entendu à la commission que le problème des goélands avait considérablement diminué avec les faucons qui se trouvent sur le site. C'est peut-être récent, mais il y en aurait, qu'on nous a dit, moins. S'il y en a, êtes-vous en mesure de dire qu'il y a une navette, si vous me passez l'expression, entre le barrage et le site d'enfouissement?

2475

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2480

Il y a une autoroute de goélands et particulièrement à des périodes de l'année. Bon, vous savez, ils baissent l'eau et l'augmentent selon la période. Et puis à un certain moment, ils viennent quand l'eau est baissée. Là, ils viennent de la monter, l'eau. Mais quand l'eau est baissée, ils viennent s'asseoir sur les pourtours de la rivière et puis il y en a près des chutes – on appelle ça le barrage des chutes Hemming – à un certain moment c'est comme à Baie-du-Febvre. Des fois, je me suis demandé si Baie-du-Febvre, ce n'était pas rendu le barrage des chutes Hemming, carrément. Sauf que les oiseaux sont moins élégants.

2485

Mais l'idée c'est qu'il y a un trafic, puis ça, il faut vraiment le voir aussi. Puis c'est le bruit, le jacasement. Je vais envoyer, peut-être pour les fins de la commission, le vidéo que j'ai à cet

effet. On le trouve en ligne, même, sur YouTube et puis sur un site de coalition de l'aéroport, je crois.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2490

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2495

Juste pour conclure sur les goélands puis l'aéroport. Est-ce qu'il y a des discussions concernant le projet d'agrandissement de l'aéroport?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2500

Le projet d'agrandissement de l'aéroport c'est un projet de la SDED, Société de développement économique de Drummondville. Ça, ils veulent agrandir la piste et puis ils prétextent qu'il y a un besoin. Moi, je ne crois pas. Je pense qu'il y a des articles, il suffit de taper sur Google Journal l'Express, SDED, et puis on obtient toute la documentation du journal local qui documente et suit très bien le projet d'agrandissement de l'aéroport.

2505

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Vous avez dit que vous aviez dans votre agenda le 21 juin prochain pour le PGMR?

2510

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Exact.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2515

Est-ce que pour vous, le maintien à 315 000 tonnes serait une alternative ou rendrait le projet plus acceptable?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2520

C'est ce qu'on prévoyait en 2004. Moi, je sais qu'il faut garder les déchets de la MRC, mais dans une optique globale, je crois qu'on est dû, au Québec et à Drummondville, pour une réflexion majeure, c'est-à-dire pas juste une régionalisation, mais sur le transport des résidus. Et puis moi, je m'en teindrais aux déchets de la MRC, comme le fait la MRC de Magog ou comme le fait Lachute. On pourrait même délimiter un territoire, que ce soit au crayon, une zone qui serait du domaine raisonnable.

2525

2530 Ça, je serais pour ça, pour une zone physique aussi. Parce que je trouve qu'avec le tonnage... bien, dans le passé ça n'a pas fonctionné. Puis je me demande même, dans le mémoire, là, qui gère ça, parce qu'honnêtement, c'est géré à l'à-peu-près. Et puis on avait des fluctuations, on ne sait pas trop pourquoi. « On gagne des contrats, on perd des contrats », comme ils disent.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2535 En terminant, vous parliez dans votre mémoire d'un déversement du ruisseau Paul-Boisvert. Est-ce que vous faisiez référence à ce moment-là au déversement des lixiviats traités sur place par Waste Management ou à un incident qui devrait être porté à l'attention de la commission?

2540 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

2545 Oui. La commission devrait fouiller pour le ruisseau Paul-Boisvert, parce que ce ruisseau-là, franchement, a eu des déversements, des brèches qu'il y a eu sur le site. Et puis avant, de toute façon, avant deux mille... bon, la date m'échappe – habituellement j'ai ça très bien –, mais c'est malheureux, mais les lixiviats prétraités, ils étaient traités d'abord, mais on l'envoyait quand même dans ce ruisseau-là. Ça ne fait pas longtemps, là. Puis, bon, les seules personnes qui s'occupent de vérifier ça, c'est le GARAF, c'est les élèves de monsieur tantôt, c'est des élèves de l'école, du secondaire.

2550 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Mais est-ce que c'est documenté ce que vous parliez, comme les déversements?

2555 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

2560 Oui. Ça, c'est documenté. Et puis je pourrais demander à madame Berthe Tessier de vous en parler. Elle va être là demain. En tout cas, dans le ruisseau Paul-Boisvert, il y a eu des déversements plus souvent qu'autrement. Et puis c'est pourquoi, aussi, sans arrêt on se concentre uniquement sur ce ruisseau-là. Parce que moi, je suis assez jeune, je suis arrivé quand j'avais 18 ans sur le dossier. Au moment où je suis arrivé sur le dossier, pardonnez-moi l'anglicisme, mais on disait que c'était... on parlait uniquement de ce ruisseau-là. Et puis moi, je suis arrivé comme dans le milieu, mais ce ruisseau-là, les gens disent, bon, des coulisses vertes sans arrêt. Puis c'est documenté. Il faudrait que je fasse une petite recherche. Je n'avais pas mis de pièces justificatives là-dessus?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2570 Non, je ne crois pas en avoir vu dans votre mémoire, mais je veux être certain qu'on parle de la bonne chose. Si Waste Management faisait un prétraitement de lixiviat et les déversements étaient envoyés dans le ruisseau Paul-Boisvert, ils respectaient, à ce qu'on nous a dit, si je me souviens bien, là, ça respectait des normes. Mais est-ce qu'avant ça...

2575 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

Mais je peux m'interroger même sur quelle norme d'envoyer du lixiviat dans le ruisseau. Si les normes de l'époque n'étaient pas adéquates, je ne vois pas pourquoi... c'est toujours ça, la question. On améliore les normes, mais tu sais, il y a un flou à mon avis là-dessus, et puis c'est 2580 ce qui m'énerve un peu quand on parle de géomembrane, disons aussi, là, la géo-membrane que ça fait 10 ans qu'elle est inventée puis elle va durer 400 ans, comment on fait pour savoir. C'est toujours la question des nouvelles normes, tu sais?

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2585 Mais si vous avez des documents à produire en addendum à votre mémoire, ça sera le bienvenu.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2590 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

2595 Vous touchez le sujet du développement urbain de Saint-Nicéphore dans votre mémoire.

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Oui.

2600

LA PRÉSIDENTE :

2605 En disant qu'il aurait fallu, pour un certain nombre de raisons évidentes, odeurs, valeur de revente, et cetera, éviter que ce secteur ne se développe outre mesure. D'après vous, quelle serait la distance minimale des habitations avec le site d'enfouissement?

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

2610 Bien, là, on est en train de créer un deuxième site à côté de l'autre. Et moi, je crois que
l'ancien site va continuer à travailler. Donc, par le passé j'aurais dit – moi, je reste à 3 km. Il aurait
fallu qu'on ne développe pas du tout vers Saint-Nicéphore. Qu'on développe Saint-Germain,
2615 Saint-Majorique, de l'autre côté de l'autoroute 20. C'est ça qu'on aurait dû faire. Puis cette
décision-là, malheureusement, s'il y a le projet d'agrandissement, il y a beaucoup de résidences
qui vont vivre avec des inconvénients. Si vous vous en retournez vers la ville, vous allez voir vers
la droite, qui est vers la rivière, c'est toutes des nouvelles résidences.

2620 On a seulement qu'à se promener pour constater que les maisons ne sont pas si vieilles
que ça. Ça a été bâti, pour la plupart, Saint-Nicéphore – même moi, je jouais au soccer sur
Grande-Allée. Ça, c'était un quartier... mes amis, moi, ça a été développé dans les années 90,
quand on savait très qu'il y avait une problématique de lieu d'enfouissement.

2625 Je vous invite à vous promener, le terrain de soccer Grand-Allée... d'ailleurs, il y a un
nouveau terrain de soccer qui a été fait, payé peut-être par Waste Management. C'est ça, l'idée.
C'est que certains organismes, comme le GARAF et la Ville reçoivent de l'argent de Waste
Management. Mais l'idée c'est que toute la partie Grande Allée, et tout ça, des années 90 et
2000, ça n'aurait pas dû être construit. Ça, c'est clair.

2630 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous n'avez pas de distance que vous croyez devrait être évitée?

2635 **M. JEAN-BENJAMIN MILOT :**

Moi, si je suis à 3 km, puis je ressens les inconvénients, je dirais 5 km, minimum. Puis la
rivière, elle se situe... moi, pour moi, c'est un projet qui est difficilement acceptable, pour toutes
les raisons que j'ai dites, mais il faudrait établir un rayon au crayon pour zoner ça. Je ne
comprends pas pourquoi ça n'a pas été fait. C'est ça que je vous dis. Puis un peu comme on dit,
2640 à Lachute, un territoire de desserte. Il aurait fallu qu'il y ait une zone non habitable, un no man's
land, qui n'a pas été faite, qui n'a pas été respectée.

LA PRÉSIDENTE :

2645 Un petit peu plus loin dans votre mémoire vous dites : *La Ville n'a aucun pouvoir dans le dossier.* Est-ce que vous faites allusion au referendum ou si c'est autre chose?

2650

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Je fais allusion à toutes les étapes qu'on a eues. Moi, à chaque fois que je pense qu'il y a un avancement ou... comme on voulait réduire en 2004, à chaque fois que je suis présent, je suis déçu. C'est comme un pas en arrière un pas en avant.

2655

Mais ce que je dis, c'est que la mairesse qui est là depuis 20 ans, on a vu, elle a été aux États-Unis, en Illinois, pour aller voir les installations de Waste Management. Elle vit dans une sorte d'harmonie, elle veut qu'il y ait de l'harmonie, sauf que moi, je dis que là-dedans, la Ville, elle n'a pas de pouvoir parce qu'elle ne respecte pas ce qu'elle fait. Il y a vraiment un double discours. C'est que d'un côté on est vert, oui, oui, et puis quand vient le temps de faire des choses, il faut agrandir à la hâte.

2660

2665

Donc moi, je trouve qu'elle est impuissante, parce qu'elle n'a pas d'autorité là-dessus. Elle ne peut pas dire quoi que ce soit à Waste Management. C'est pour ça qu'il faudrait qu'il y ait un règlement municipal clair sur la gestion des déchets dans la MRC. C'est ça qu'il faudrait. Une loi, quelque chose de contraignant. On n'a pas eu ça à Drummondville et puis c'est toujours à l'à-peu-près, à l'approximation. C'est ça que je déplore.

2670

LA PRÉSIDENTE :

Ça va. Alors, on vous remercie pour votre mémoire, Monsieur Milot.

2675

M. JEAN-BENJAMIN MILOT :

Merci, bonne soirée.

2680

LA PRÉSIDENTE :

C'est maintenant le tour de monsieur Alexandre Cabral.

2685

M. ALEXANDRE CABRAL :

Bonsoir, Madame Parent, Monsieur Longpré.

2690

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir!

M. ALEXANDRE CABRAL :

2695 Bonsoir, Mesdames, Messieurs. Juste ouvrir mes quelques petites notes que je me suis faites ici. Je vous promets d'avoir une intervention beaucoup plus courte. Il commence à être tard. J'aimerais d'abord commencer par remercier les autres personnes qui ont présenté. J'ai pris des notes. J'ai été favorisé à cause de ça, parce que j'ai pu prendre des notes intéressantes, particulièrement monsieur Desfossés. Je vais expliquer tantôt pourquoi je le remercie, parce qu'il a avancé déjà beaucoup de choses que je voulais dire.

2700 Moi, je me présente ici pas comme citoyen, mais comme un scientifique spécialisé dans le domaine de l'enfouissement. Et j'ai à peu près 20 ans, un peu plus que 20 ans d'expérience dans ce domaine. Sans aucune prétention de tout connaître, je suis quand même assez content de ce que j'ai fait jusqu'à présent et je ne néglige nullement les sentiments et perceptions des gens qui habitent ici, ce sont eux qui vont vivre avec un projet de cette nature. Mais je suis aussi un témoin privilégié qui a vu le passage de ce qu'on appelle les dépotoirs, qui n'existent plus au Québec, du moins ouverts et opérationnels, au LES et ensuite au LET. Ce qu'on souhaite avoir actuellement, on souhaite, non, qu'on exige d'avoir c'est des LET.

2710 Pour revenir à monsieur Desfossés, pourquoi je le remercie, parce que lui aussi enseigne à des jeunes et il enseigne le développement durable tout comme moi, et lui arrive à la même conclusion que moi, que la production de déchet est une défaillance de notre mode de vie. Et dans mon mémoire, je dis le suivant :

2715 *Dans mon cours de développement durable et de gestion environnementale, j'explique clairement aux étudiantes et étudiants que, dans un monde idéal, il n'y aurait pas de déchets, même pas de déchets ultimes. On produirait comme la nature le fait : sans gaspillage. Tout pourrait être réutilisé, sans perte de valeur, comme dans une boucle parfaite.*

2720 Hélas, nous ne sommes pas rendus là – comme dit monsieur Desfossés. Le constat a été fait que nous ne sommes pas encore très bons pour réduire notre consommation de biens, et que les biens que nous consommons n'ont pas été conçus pour être insérés dans cette boucle parfaite. Il en découle que notre production de matières résiduelles ne cesse d'augmenter et que nous mettons beaucoup de ressources à la poubelle.

2725 Quoi faire avec ces résidus qui ne peuvent être ni recyclés, ni réutilisés, ni valorisés? Malheureusement, encore, c'est de les éliminer. L'élimination est une étape de transition vers un avenir meilleur, sans déchets. Nous sommes tous d'accord là-dessus. Mais nous ne sommes pas rendus-là, comme j'ai déjà mentionné – et monsieur Desfossés aussi – et il faut qu'on s'assure que les infrastructures qui vont recevoir ces déchets-là que nous produisons, nous – ce n'est pas
2730 la compagnie X, Y, Z, c'est nous, nous tous – qu'ils soient enfouis de façon sécuritaire, qu'il

s'agisse d'incinérateurs ou lieu d'enfouissement ou toute autre méthodologie, qu'elle soit sécuritaire.

2735 Bon, j'ai fait la recherche sur les modes de protection de l'environnement dans les sites d'enfouissement et j'ai étudié ou visité plusieurs sites d'enfouissement à travers le monde, dans le plusieurs, plusieurs pays. Mes contacts avec les gens de ce domaine-là datent de plus de 15 ans, et dans ces sites-là... bien, plus de 20 ans et dans ces sites-là particulièrement, 15 ans.

2740 Depuis 2004, j'ai commencé mes premiers pas dans ce qu'on appelle l'oxydation passive du méthane et Waste Management m'a épaulé dans cette avenue, parce qu'ils étaient intéressés à comprendre un peu plus ce qui en était. Il y avait peu de gens qui comprenaient déjà ce phénomène-là. Et dans les huit dernières années, donc je me suis préoccupé particulièrement de ces réductions du méthane qui est dans le biogaz, qui s'échappe de façon fugitive. Ça existe dans tous les sites du monde.

2745 Alors, en grande partie, mes recherches se font sur le site de Saint-Nicéphore où nous avons des installations qui sont, je juge, parmi les meilleures au monde. Elles sont très instrumentées et on apprend énormément de choses.

2750 Dans les trois dernières années, l'équipe que je dirige a commencé à se préoccuper aussi de la réduction des odeurs et par la mise en place de ces types de recouvrement qui vont à la fois réduire les émissions fugitives de méthane et les émissions d'odeurs en plaçant des matériaux compétents.

2755 Alors, mes résultats sont publiés dans des revues et passent par des révisions de scientifiques de partout dans le monde. Et j'explique très rapidement : en grandes lignes, les résultats montrent que nous sommes capables, pendant des périodes assez longues – nous échantillons du mois de mai jusqu'au mois d'octobre – d'avoir des pointes de réduction de pratiquement 100 %, pour ne pas dire 100 %, alors que dans certains moments, la réduction va être aux alentours de 60 ou 70 % de tout ce qui est émissions fugitives.

2765 Les émissions auxquelles nous soumettons nos plans expérimentaux sont extrêmement élevées, beaucoup plus élevées que ce qu'on pourrait espérer d'un site en phase finale d'enfouissement et après plusieurs années de recouvrement final. Donc, nous soumettons nos plans expérimentaux à des très fortes quantités de méthane et nous observons en surface, et même dans les profils qu'on fait, des faibles concentrations de méthane.

2770 Mais en bout de ligne, ce qui importe pour moi comme chercheur et comme citoyen aussi – et je compatis avec les gens de Saint-Nicéphore aussi dans leur préoccupation –, c'est que les sites soient mieux gérés. Nous générons des déchets, il faut que les firmes compétentes s'en occupent. Il y en a quelques-unes compétentes au Québec que je connais et, bon, en tout cas,

2775 pour les échanges que j'ai eus avec différents professionnels de Waste Management, je pense que c'est une compagnie qui est compétente. Est-ce qu'il y a matière à amélioration? Je pense que oui. Moi-même, je dois m'améliorer et je dois étudier continuellement pour pouvoir dire des choses à mes étudiants et pour moi-même, comme citoyen, non seulement dans ce domaine. Donc, on a tous avantage à vouloir s'améliorer, mais je pense qu'au niveau de compétence, il faut donner à des gens qui ont la compétence pour le faire.

2780 Je reprends aussi une autre fois les propos de monsieur Desfossés. Je crois fortement que la gestion ne peut pas se faire par des petits sites dans chaque paroisse. Ce serait créer encore plus de diffusion, de potentiel de pollution. Nous le faisons déjà énormément dans nos vies de tous les jours, nous polluons nos lacs avec toutes sortes de cochonneries, nos rivières et même chez nous, avec tous les produits chimiques qu'on achète un peu partout et que nous répandons chez nous. Toujours les mots qui m'échappent en français, le « endocrinal disrupters » c'est... En 2785 tout cas, le mot ne me revient pas en ce moment, mais tous ces produits qui viennent changer potentiellement des gènes, qui viennent affecter notre qualité de vie et même potentiellement causer de cancer. Donc, c'est la pollution diffuse qui rentre même chez nous. Et nous sommes les responsables de cette pollution diffuse.

2790 Je ne voudrais pas que dans la société dans laquelle je vis, et je ne parle pas juste de Saint-Nicéphore, mais d'autres endroits aussi, qu'on se permette d'avoir toutes sortes de petits sites mal gérés, parce qu'ils ne seraient pas bien gérés. Au coût que ça coûte aujourd'hui pour bien gérer, pour avoir un LET de haut niveau, ça serait impossible.

2795 Donc, dans les paniers à solutions, il y a plusieurs technologies. Dernièrement, on a vu le Québec embrasser la nouvelle technologie de méthanisation. Il y a aussi, chez moi, à Sherbrooke, des collègues qui ont développé énormément la gazéification. Il y a tout un panier de nouvelles technologies que nous devons aller chercher, ces technologies, et de les étudier, comprendre, mais surtout comprendre quelles sont les limites technologiques.

2800 On ne peut pas, du jour au lendemain, faire des changements et tout commencer à méthaniser, par exemple. Et je pense qu'en ce moment, la technologie qui me semble – malheureusement, nous produisons des déchets, je le répète –, la technologie, la méthodologie qui me semble la plus adéquate pour bien des endroits est encore l'enfouissement, vu que nous 2805 produisons des déchets, idéalement, qui n'existent pas.

2810 Je pense que je vais arrêter mon intervention ici et dire que je suis très content du type de collaboration que j'ai eu de Waste Management, qui a appuyé les recherches que j'ai faites, qui sont complètement indépendantes. Ce ne sont pas des recherches contractuelles, mais subventionnées. Et j'aimerais remercier aussi les contribuables canadiens qui m'ont subventionné. En grande partie, ça vient des contribuables du Canada par le biais du Conseil de recherche en sciences et génie du Canada, et j'espère pouvoir continuer à compter sur des

2815 partenaires comme les contribuables, mais aussi Waste Management et d'autres compagnies qui financent mes recherches et qui aident aussi à la formation de personnel hautement qualifié, qui un jour vont aider dans cette cause de réduction des déchets, mais aussi de la gestion de l'environnement, qui est cette phase de transition entre ce que nous vivons actuellement ou que nous vivions avant, dans les années 60-70 et dans un futur proche, j'espère, de développement durable, sans déchets.

2820 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci, Monsieur Cabral. Pour nous permettre de bien comprendre vos travaux de recherche, le recouvrement sur lequel vous travaillez, est-ce bien le recouvrement final installé au sommet d'une cellule?

2825 **M. ALEXANDRE CABRAL :**

Oui.

2830 **LA PRÉSIDENTE :**

Et non pas du recouvrement journalier?

2835 **M. ALEXANDRE CABRAL :**

2840 Non. Il y a des recherches qui se font sur des recouvrements temporaires, qui ne sont pas le journalier. Je m'explique : le temporaire c'est quand on n'a pas fini complètement une région complète de site pour faire un recouvrement final, c'est accepté de laisser un recouvrement temporaire. Donc, il y a des recherches qui se font sur des recouvrements temporaires pour diminuer aussi des émissions passives, à l'aide évidemment de pompage de biogaz.

2845 Je ne suis pas au courant de tout, tout ce qui se fait, évidemment. Il y en a énormément aujourd'hui de recherches dans ce domaine. Mais il me semble qu'il y ait des gens aussi qui font de la recherche sur des recouvrements journaliers. Mais je ne suis pas au courant de l'efficacité du tout. Je ne pourrais pas vous donner une information que je ne connais pas.

LA PRÉSIDENTE :

2850 L'oxydation passive du méthane, est-ce que c'est une méthode qui est utilisée ailleurs dans le monde?

M. ALEXANDRE CABRAL :

2855

Il y a plusieurs recherches dans le monde qui se font. Il y a des sites qui ont été recouverts de cette façon-là. Je ne connais pas tous les détails du suivi. Par exemple, le site de Sherbrooke, une partie du site, une grosse partie, bien, une bonne partie du site a été recouverte de cette façon. Malheureusement, aucun suivi n'a été fait. Il y a des sites où on a des projets de recherche à large échelle et on « monitor » les émissions pour documenter l'efficacité de ce phénomène-là à différents moments. Il y a des recherches qui ont été faites même en Finlande, pendant l'hiver, pour savoir si ce phénomène se poursuivait pendant la saison froide.

2860

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2865

Votre procédé pourrait être utilisé à une plus grande échelle, à un horizon de combien d'années? Je comprends que c'est au stade expérimental?

M. ALEXANDRE CABRAL :

2870

Nous sommes déjà à une échelle pilote de grande dimension – grande, pas si grande, mais 10 mètres par 50 mètres à certains endroits et d'autres plus courtes, 3 mètres par 10 mètres, c'est déjà quand même des projets de grande envergure quand on parle de recherche, parce que ça coûte très cher faire de la recherche.

2875

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Oui.

2880

M. ALEXANDRE CABRAL :

Moi, j'envisage de commencer à utiliser très bientôt. L'important, pour moi, c'est de travailler aussi dans la réalité, d'arriver à des formulations économiquement viables. Les premières recherches que j'ai faites, et ça, c'est un constat, pas besoin que Waste Management le fasse pour moi, mais ils ont fait aussi, nous commençons avec des matériaux de très haute qualité, mais extrêmement chers et « inviablés » à placer sur 30, 20, 25 hectares.

2885

Donc, le défi actuel c'est de travailler avec des matériaux qu'on peut retrouver facilement. Et juste l'aménagement de ces matériaux, la séquence des matériaux arrivaient quand même à une réduction des émissions fugitives, qui soit de très bonne qualité. C'est important de mentionner une chose : ces émissions-là, dans un site d'enfouissement LET, partout dans le monde on pompe des biogaz pendant très longtemps. Mais à un moment donné, on ne peut plus pomper. Et c'est même prévu dans le règlement actuel et dans plusieurs règlements à travers le monde qu'on va arrêter de pomper. À ce moment-là, on a des émissions qu'on appelle

2890

2895 résiduelles, qui sont fugitives aussi. Donc, elles vont s'échapper. Et ce qu'on vise c'est qu'à ce moment-là, que ces émissions-là puissent être complètement – au niveau du méthane – puissent être complètement anéanties par des processus passifs, biotiques.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2900 O.K. Maintenant, est-ce que ça nécessite des investissements qui sont d'importance? Quand vous dites : « On ne travaille pas avec des matériaux trop coûteux », parce que j'imagine, on est au stade expérimental, mais imaginons le recouvrement d'une cellule complète?

2905 **M. ALEXANDRE CABRAL :**

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2910 Est-ce que ça va nécessiter des investissements importants?

M. ALEXANDRE CABRAL :

2915 Non. Et ce que je constate, et mes collègues constatent aussi, c'est que c'est un investissement résiduel. Et c'est ça la beauté de la chose. C'est que, par exemple, le règlement prévoit que les derniers 45 centimètres, 60 centimètres, en fait, tu as 45 centimètres de matériaux tout venant, n'importe quoi, juste pour protéger la membrane imperméable. Et ensuite, on a 15 centimètres pour la revégétalisation. Mon terrain de jeu c'est les...

2920 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Les 15 derniers centimètres.

2925 **M. ALEXANDRE CABRAL :**

2930 Les 20-30 derniers centimètres. C'est de bien choisir les matériaux pour intercepter des potentielles fissures et tout ça, tout ce qui échappe au pompage. Et plus tard, bien plus tard, ce qui va s'échapper de toute façon, pour que, à travers ce dernier 20-30 centimètres, on puisse avoir une activité bactérienne suffisante, des méthanotrophes qui vont permettre au méthane de se convertir en CO₂, réduisant donc le potentiel de réchauffement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

2935 Et est-ce que la qualité du matériel de recouvrement de la cellule a une importance?

M. ALEXANDRE CABRAL :

2940 Oui. Il faut une bonne séquence, mais ce qu'on constate, les recherches des deux, trois dernières années – il y a eu déjà un mémoire et puis ensuite, on a des résultats de 2010 et 2011 aussi qui ne sont pas encore complètement publiés –, on a utilisé des matériaux courants qu'on trouve sur le site. On n'a pas le même type de qualité de réduction, mais la réduction qu'on a, les taux d'oxydation, si on veut, sont tellement élevés, qu'ils sont beaucoup plus élevés que ce qu'on trouve dans la majorité des sites. Donc, le potentiel d'oxydation des matériaux très courants, surtout quand on permet la végétalisation adéquate, est très impressionnant.

2945 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Et quel est le pourcentage de biogaz généré dans la cellule qui représente les émanations fugitives?

2950 **M. ALEXANDRE CABRAL :**

2955 Nous, on travaille avec des parcelles où on insère des biogaz qui viennent du site courant. Ça traverse notre biorecouvrement et à la sortie, on mesure les gaz qui sortent et même en profondeur aussi.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et pouvez-vous faire des calculs en proportion? Pour une cellule, ça vous donnerait quoi?

2960 **M. ALEXANDRE CABRAL :**

2965 Non. Moi, je ne travaille pas de cette façon. En tout cas, peut-être qu'il y a quelque chose qui m'échappe dans votre question, mais on travaille en efficacité. Je mets tant de méthane ou tant de mètres cubes à l'heure, admettons, ou de centimètres cubes à l'heure, peu importe, de méthane et combien qui en sort en mètres cubes à l'heure dans les mêmes unités. Et là, je fais un bilan. Et mes bilans, sur le site expérimental pour les cellules que j'ai, sont très impressionnants.

2970 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

2975 Est-ce que la méthode que vous développez permettrait aussi de contrôler les odeurs?

M. ALEXANDRE CABRAL :

2980 Oui. C'est le doctorat de deux de mes étudiants actuellement. Le premier, un de ces
étudiants a commencé son projet il y a deux ans, pratiquement, et on a déjà un certain nombre
de résultats et ils sont publiés déjà dans un périodique et dans des conférences. Je pars ce
vendredi pour une conférence en Suède, et je présente justement des résultats sur la réduction
des odeurs. J'ai présenté, il y a pratiquement deux ans, aussi, des résultats qu'on a obtenus. Les
réductions d'odeurs sont de l'ordre de 99,99 %.

2985 **LA PRÉSIDENTE :**

Et de quelle façon est-ce que les odeurs sont quantifiées? Est-ce qu'il y a l'utilisation de
nez électroniques?

2990 **M. ALEXANDRE CABRAL :**

2995 Non. Ce qu'on fait, ce qu'on capte, on capte du biogaz en profondeur et on capte du biogaz
en surface par une espèce de cloche, une cloche à fromage si on veut, une grosse cloche à
fromage qu'on capte. Il y a une méthodologie qui est standardisée, qui est normée. On capte ces
biogaz et on va faire des dilutions. On envoie dans les laboratoires – on a le factomètre, qu'on
appelle – et il y a un panel de personnes qui vont sentir ces dilutions-là jusqu'à arriver, pour le
biogaz de surface et en profondeur, quelle est la différence.

3000 On a aussi la méthode, c'est des équipements qu'on a achetés il y a quelques années, on
a un certain nombre de résultats qui s'appelle la réduction de la... pas la réduction, mais le soufre
réduit total. Donc, les odeurs, en bonne partie, les mercaptans, les H₂S, tout ça, sont tous des
éléments soufrés, qui contiennent du soufre. La réduction, l'oxydation du soufre fait en sorte
qu'on a des produits différents en surface et en profondeur. Donc, les substances malodorantes
3005 qui vont passer à travers le biorecouvrement vont sortir en très petits nombres, quasiment à la
limite de détection de nos appareils.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3010 Et quelle est l'importance de la contribution de Waste Management à vos travaux?

M. ALEXANDRE CABRAL :

3015 Nous avons eu un premier projet de trois ans où il n'y a pas eu de contribution financière
de Waste Management directement. Ils ont donné une contribution en nature, c'est-à-dire ils ont
mis à la disposition de la machinerie, le personnel. Ils nous ont aidés avec tout ce qui est
géomembrane pour que je puisse faire l'isolation de mes cellules.

3020 Ensuite, on a eu un deuxième projet, celui-là financé en partie par Waste Management, en argent et en nature, et en grande partie par le Conseil de recherche en sciences et génie du Canada. Et, dernièrement aussi, du CRIBIQ, c'est un consortium de recherche sur des biotechnologies.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3025 Et est-ce que Waste Management est associée à vous dans l'obtention d'un brevet ou dans la recherche d'un brevet?

M. ALEXANDRE CABRAL :

3030 Non, non.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3035 Non, pas du tout, c'est indépendant.

M. ALEXANDRE CABRAL :

3040 Oui. Nous avons évidemment, le CRSNG exige pour donner sa contribution, qu'il y ait un accord, un contrat entre l'Université de Sherbrooke et Waste Management. Donc, si jamais il y avait un brevet, il n'y a pas de raison d'avoir de brevet dans ce type de recherche-là, il y aurait des ententes à faire.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3045 O.K. Merci.

LA PRÉSIDENTE :

3050 Selon vous, comment pouvons-nous réduire la consommation excessive?

M. ALEXANDRE CABRAL :

3055 Une de mes anciennes étudiantes a lancé un livre il y a plusieurs années, bien, peut-être trois, quatre, cinq ans *Vos déchets et vous*, Marlène Hutchinson. Elle lance un livre en septembre qui traite justement de notre consommation, de la réduction de la consommation. Je ne me souviens pas du titre, et je pourrais vérifier ici dans mon petit bidule, j'ai probablement le titre de son livre, mais elle traite de ça.

3060 Et je parle de ça aussi à mes étudiants. C'est un défi très difficile, même pour une
personne comme moi. Tous ces bidules intéressants qu'on peut avoir pour enseigner ou pour
exercer notre profession, on veut les avoir, mais ils entraînent des déchets. J'en produis moi
aussi.

3065 Notre réduction passe par, d'une part, la volonté de le faire, d'éviter certaines dépenses.
Par exemple, moi, je trouve que pour moi, c'est beaucoup plus intéressant de prendre l'autobus à
tous les jours, hiver, été, pour aller au travail que prendre mon auto. J'ai deux autos et je ne les
utilise pratiquement pas. C'est un petit pas. Ce n'est pas une grosse contribution.

3070 De me dire, bon, j'aimerais acheter telle chose, telle chose, telle chose, et au moins de
temps en temps me dire : je ne vais pas acheter. Tout simplement pour ne pas acheter. Des fois,
je tombe, comme n'importe qui, dans le piège de vouloir acheter, surtout quand on arrive un
vendredi soir, on a une des grosses semaines de travail, des fois c'est satisfaisant de s'acheter
même une petite paire de chaussettes, mais ça passe par là.

3075 Deuxième chose, c'est que les prix des choses est indécemment bas pour certains biens
de consommation. Notamment l'essence, je trouve qu'elle est indécemment subventionnée aux
États-Unis, au Canada par rapport au restant du monde. Et nous utilisons les automobiles de
façon totalement aberrante. Et je pense que ça serait un autre pas, c'est d'avoir un prix qui vaut
ce qui vaut pour la protection environnementale, pour le prix des carburants, et ça forcerait aussi
3080 au développement des technologies plus vertes.

3085 Il y en a une panoplie de méthodologies, mais ça passe aussi par l'éducation des jeunes.
Je regarde mes enfants : j'ai une fille de 16 et une fille de 20 ans. Mes parents venaient me visiter
et ils étaient très impressionnés, elles étaient toutes petites, donc on parle de fin des années 90,
et ma petite fille qui se promenait avec quelque chose dans les mains et mon père se
demandait : qu'est-ce qu'elle fait? Elle cherchait une poubelle. Et tant et aussi longtemps qu'elle
n'a pas trouvé une poubelle, elle a gardé ça dans ses mains. Moi, je n'ai pas été éduqué comme
ça du tout. Et plusieurs personnes ici au Québec jetaient des choses – c'est ce que les gens me
disent aussi – les gens jetaient par la fenêtre quand ils étaient en route. Aujourd'hui, on voit
3090 beaucoup moins de ça.

Donc, c'est un gain de société qu'on a d'éduquer bien les enfants.

LA PRÉSIDENTE :

3095 Ça va. Alors, on vous remercie beaucoup.

3100 **M. ALEXANDRE CABRAL :**

Merci.

3105 **LA PRÉSIDENTE :**

Nous avons maintenant un groupe représenté par madame Chantal Isabelle et monsieur Mario Côté.

3110 **Mme CHANTAL ISABELLE :**

Bonsoir, Madame, bonsoir, Monsieur.

3115 **LA PRÉSIDENTE :**

Bonsoir!

Mme CHANTAL ISABELLE :

Je vais faire un résumé de la présentation.

3120

(L'INTERVENANTE FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

LA PRÉSIDENTE :

3125 Merci. On aurait quelques questions pour vous.

Mme CHANTAL ISABELLE :

Oui, d'accord.

3130

LA PRÉSIDENTE :

3135 À la page 3 de votre mémoire, vous dites qu'avec le site projeté, on aurait une augmentation de la présence d'odeurs. Est-ce que vous avez vécu des situations d'odeurs chez vous? Je comprends que vous êtes à 3 km du site.

Mme CHANTAL ISABELLE :

3140 Oui, à vol d'oiseau, c'est ça. Nous, c'est arrivé à quelques reprises. Bien, ce n'est pas tout le temps. C'est plus dans des périodes où ça peut être très humide.

M. MARIO CÔTÉ :

Quand c'est très humide, à ce moment-là, puis des changements de température, puis qu'il n'y a pas de vent, bien, là, ça occasionne beaucoup d'odeurs.

3145

LA PRÉSIDENTE :

Puis vous en expérimentez encore des situations...

3150

M. MARIO CÔTÉ :

Présentement, oui.

LA PRÉSIDENTE :

3155

Présentement, oui. Qu'est-ce que vous faites? Est-ce que vous faites des plaintes?

M. MARIO CÔTÉ :

3160

Non, on ne fait pas de plainte.

Mme CHANTAL ISABELLE :

Non. On n'a jamais fait de plainte.

3165

LA PRÉSIDENTE :

Vous ne faites pas de plainte.

3170

Mme CHANTAL ISABELLE :

Mais ce n'est pas arrivé tellement souvent, mais c'est arrivé qu'on a senti des odeurs nauséabondes. Puis aussi, en passant, c'est vrai qu'il y a un secteur aussi sur la rivière, quand on part en bateau, où est-ce qu'il y a une île, là à cet endroit-là, c'est vrai que c'est vraiment intolérable. Mais chez nous, c'est ça, c'est occasionnel. Ça n'arrive pas souvent, mais c'est déjà arrivé.

3175

M. MARIO CÔTÉ :

3180

Les oiseaux, c'est le corridor, ils suivent la rivière.

LA PRÉSIDENTE :

3185 Est-ce que vous avez noté une amélioration de la situation, autant pour les oiseaux que pour les odeurs dans les derniers mois, dans les derniers temps?

M. MARIO CÔTÉ :

3190 Non.

LA PRÉSIDENTE :

Non?

3195 **Mme CHANTAL ISABELLE :**

Moi, je n'ai pas vu vraiment de différence, là. Mais ça se ressemble, il me semble, sensiblement.

3200 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

3205 Vous dites qu'il serait souhaitable que les gestionnaires de sites d'enfouissement puissent se mobiliser pour mettre en marche également une gérance de matières recyclables. Comment vous voyez ça pour un site d'enfouissement? Comment inciter un gestionnaire à faire quelque chose dont ce n'est pas la vocation?

Mme CHANTAL ISABELLE :

3210 Mais ça peut être deux volets. Étant donné que ces personnes-là sont très bien situées à tout point de vue, les collectes, collecte d'ordures, collecte... ça pourrait être, à défaut de promoteurs dans ce sens-là, c'est que les personnes intéressées pourraient plutôt investir là-dedans justement.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3215 Sur les sites d'enfouissement?

Mme CHANTAL ISABELLE :

3220 Pour aider à atteindre le PGMR.

M. MARIO CÔTÉ :

3225 Sur leur propre site, ils pourraient faire ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3230 Et faire de la récupération, du recyclage?

Mme CHANTAL ISABELLE :

C'est ça.

3235 **M. MARIO CÔTÉ :**

À même le voyage, à même le transport.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3240 Et au niveau du transport, vous parlez dans votre mémoire du transport. Est-ce que si le taux d'enfouissement atteint le 600 000 tonnes par année, est-ce que vous craignez justement l'augmentation du transport?

3245 **Mme CHANTAL ISABELLE :**

Oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3250 Parce que ce qui se fait présentement, ça tourne autour de ces quantités-là.

Mme CHANTAL ISABELLE :

3255 C'est ça. Pour nous, c'est trop, ça, 600 000 tonnes.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Ça, c'est trop?

3260 **Mme CHANTAL ISABELLE :**

Oui.

M. MARIO CÔTÉ :

3265

C'est beaucoup trop.

LA PRÉSIDENTE :

3270

Vous proposez d'une distance maximale de 35 km pour la provenance des matières à enfouir. Pourquoi avez-vous choisi cette distance-là?

Mme CHANTAL ISABELLE :

3275

C'est parce que ce sont juste des petites municipalités. Donc, c'est vrai que la partie où il y a plus d'habitations et de déchets, ceux-là, la plus grande quantité provient de la région de Montréal. Tandis qu'ici, l'environnement de Drummondville, ce sont plus des petites municipalités. Disons qu'à la limite, Saint-Hyacinthe, ça serait pas mal la limite, Acton Vale.

M. MARIO CÔTÉ :

3280

Donc, la MRC. Ça se résume au niveau de la MRC.

Mme CHANTAL ISABELLE :

3285

Oui, la MRC de Drummond. Puis c'est ça. Peut-être que des fois il y a des petites municipalités aux alentours de la MRC.

LA PRÉSIDENTE :

3290

Donc, jusqu'à Saint-Hyacinthe, inclusivement.

Mme CHANTAL ISABELLE :

3295

Oui, mais pas plus. C'est ça. En réalité, ça ne serait comme pas plus que ça, là.

LA PRÉSIDENTE :

3300

D'accord.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et à la page 4 de votre mémoire, vous soulignez que le site d'enfouissement peut dévaloriser les propriétés. Lors de l'audition, en première partie, des représentants de la Ville

3305 nous ont dit qu'il pouvait y avoir peu d'incidences sur la dévalorisation des propriétés. Avez-vous documenté ça? Avez-vous cherché des informations là-dessus?

Mme CHANTAL ISABELLE :

3310 Non, pas nécessairement. Mais c'est que c'est sûr que moi c'est plus au niveau de la publicité. Si à un moment donné, c'est parce que, tu sais, des gens qui parlent, qui disent : « Bon, bien moi, c'est sûr qu'à un moment donné, si ça sent trop, regarde, je ne serai plus capable de vivre là. Je vais partir de là. » Là, imaginez-vous, vous voulez vendre votre résidence. « Pourquoi tu veux vendre? » Mais c'est sûr que ça ne fait pas une bonne publicité. Peu importe la valeur qu'on a sur notre compte de taxes, entre la valeur du compte de taxes et le fait réel...

M. MARIO CÔTÉ :

Le fait de vendre.

3320

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Vous croyez que vous allez être obligés de baisser le prix de votre propriété pour la vendre?

3325

Mme CHANTAL ISABELLE :

3330 C'est ça qui est quand même insécurisant. Parce qu'actuellement, c'est sûr qu'il y a des beaux secteurs où nous résidons et l'autre côté de la rivière aussi, il y a des beaux secteurs, des propriétés quand même évaluées assez hautes. Puis le fait que s'il y a des incidences ou des odeurs nauséabondes ou toutes sortes de choses qui pourrait arriver, exemple une fuite ou bien un impact écologique important, à ce moment-là, c'est sûr que ça ne fait pas une bonne publicité. Ça fait qu'on a un peu de crainte vis-à-vis ça.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3335

Vous n'avez pas d'exemple concret de gens qui ont vécu ça par contre?

Mme CHANTAL ISABELLE :

3340 De vente à cause... non, je n'en ai pas de concret, mais c'est une crainte qu'on a, par exemple.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3345

Ça va, merci.

LA PRÉSIDENTE :

Alors, on vous remercie pour votre mémoire. Bonne soirée!

3350 **Mme CHANTAL ISABELLE :**

Merci beaucoup. Bonne soirée!

LA PRÉSIDENTE :

3355

Alors, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets par monsieur Karel Ménard. Bonsoir, Monsieur Ménard.

M. KAREL MÉNARD :

3360

Bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur le commissaire. Donc, je sais l'heure tardive, je vais essayer de ne pas trop m'étendre et de respecter ma demi-heure. 15 minutes.

3365

Brièvement, le Front commun qu'est-ce que c'est? Le Front commun c'est un organisme sans but lucratif. On existe depuis 1991. Donc, ça fait plus de 20 ans qu'on existe. On regroupe environ une soixantaine de groupes dans toutes les régions de la province, plus une centaine d'individus.

3370

Au cours de son histoire, bien, le Front commun, on s'est basé sur quatre principes qui sont – dans le désordre ou dans l'ordre, ça n'a pas d'importance – celui de la régionalisation de la gestion des déchets, donc la gestion régionale et locale des matières résiduelles; la démocratisation de la gestion des matières résiduelles; la hiérarchie des 3R, donc réduction, réutilisation, recyclage, compostage et la responsabilisation des élus, des citoyens, mais aussi des entreprises.

3375

Donc, ces quatre principes guident nos positions et nos mémoires et aussi ont grandement inspiré le gouvernement dans l'élaboration de sa *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* et celle qui a suivi, la toute dernière récente, ainsi que son plan d'action.

3380

Personnellement, ça fait depuis 1994 que je travaille pour le Front commun. Ça ne nous rajeunit pas.

3385

Donc, justement, vu qu'on a beaucoup d'expérience on va la relater un petit peu. Le 11 novembre 1995 en fait – et je commence par ça, parce que c'était intéressant – il y avait eu une grande manifestation qui a eu lieu sur le chemin du Golf à Longueuil, devant le site de transbordement de la compagnie Intersan. Le but de cette manifestation c'était pour un petit peu

3390 alerter le gouvernement sur toute la problématique de la gestion des matières résiduelles au Québec. On voyait beaucoup, de plus en plus, la crainte ou la possibilité que les matières résiduelles des États-Unis s'en viennent au Québec, principalement à Saint-Nicéphore. Et le site de transbordement de la compagnie Intersan, à l'époque, exportait et exporte encore toujours principalement ses matières résiduelles à Drummondville, à Saint-Nicéphore.

3395 Donc, ça fait plus de 17 ans que cette manifestation a eu lieu. Cette manifestation a en fait donné le coup d'envoi à l'enquête publique, aux audiences génériques sur la gestion des matières résiduelles au Québec, qui a duré un an et demi à peu près, et qui a donné naissance, comme vous le savez, aux politiques qui s'en sont suivis, 1998-2008, et la toute récente.

3400 Donc, 17 ans. Il s'en est passé des choses. Il y a eu des lois, des règlements. Le *Règlement sur l'enfouissement et l'incinération des matières résiduelles* qui régit actuellement les lieux d'enfouissement technique. On a eu beaucoup d'audiences publiques et de médiations sur des projets d'agrandissement, d'établissement de lieux d'enfouissement technique, le dépôt de matériaux secs.

3405 Au Québec, je vais être assez bref, on a cinq gros mégas sites d'enfouissement qui se partagent 80 % de l'enfouissement des déchets au Québec. Quatre d'entre eux ont tous passé par le processus du BAPE, des audiences publiques. Deux d'entre eux, deux des quatre qui ont subi des audiences, qui sont passés à travers les audiences du BAPE, plus précisément, ont connu deux audiences publiques. Le seul site, méga site d'enfouissement qui n'a jamais été l'objet d'audience publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, en fait c'est 3410 celui dont il est question aujourd'hui, c'est celui de Saint-Nicéphore. Donc, c'est un peu comme si on bouclait la boucle.

3415 Parce que si effectivement le Québec a changé, et bien souvent pour le mieux dans le domaine de la gestion des matières résiduelles, si on parle du promoteur, l'approche du promoteur quant à elle est absolument la même que tout autre promoteur pour ce genre de méga projet d'enfouissement de déchets : une approche qui est rarement subtile, mais éprouvée à armes inégales où les promesses de retombées économiques et environnementales font perdre tout sens critique aux décideurs du territoire d'accueil.

3420 Saint-Nicéphore est le dernier des mégas sites à passer en audiences publiques. Donc, il serait tout indiqué que l'issue de ces consultations annonce la fin de ce mode d'élimination archaïque et anachronique au Québec. C'est l'occasion rêvée, ces audiences-ci.

3425 En fait, qu'est-ce qui nous a amenés à avoir ce raisonnement? En fait, on pense que le projet n'est pas justifiable et le promoteur le sait bien. Ce n'est pas pour rien que le promoteur – ça a été dit précédemment – que le promoteur investit depuis quelques années dans la région massivement, à grands frais de publicité ou dans des infrastructures comme le CFER ou les

3430 Serres Demers. Oui, il y a une utilité, il y a aussi une raison financière à ça. Mais c'est d'abord et surtout pour se faire passer ou avoir l'air d'un bon citoyen corporatif, parce que ce qu'il entrevoyait, le promoteur, c'est ce qui se passe aujourd'hui, des audiences publiques. Il sait que l'appui de la MRC est essentiel à l'acceptation de son projet par le gouvernement, notamment avec le droit de regard, mais on va y revenir.

3435 Donc, le promoteur, selon nous, n'a pas été capable de démontrer la nécessité de son projet, n'a pas été capable non plus et n'a pas été en mesure de démontrer l'acceptabilité sociale du projet et n'a pas été non plus en mesure de faire en sorte qu'il ait démontré l'intégration de son projet dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

3440 Pourquoi? On pense que l'acceptabilité sociale que le promoteur prétend avoir dans la région, en fait, a été monnayée ou négociée et non dûment acquise.

3445 Le fait d'avoir un petit d'expérience ou de vécu dans ce domaine-là, je vais vous parler brièvement d'un projet qui a eu lieu à Sainte-Sophie par le même promoteur, donc Waste Management ou Intersan à l'époque.

3450 En 2003, la compagnie – et je vais être bref là-dessus – la compagnie proposait sensiblement le même package deal qu'il y a ici, sauf qu'à Sainte-Sophie, il appelait ça un CVER. CVER, un Centre de valorisation environnementale des résidus. Donc, ce complexe ou ce centre de valorisation environnementale des résidus, ça ressemble beaucoup à ce qu'on entend aujourd'hui, le complexe environnemental et énergétique que la compagnie nous propose aujourd'hui. Donc, il y a beaucoup de similitudes, sauf qu'à Sainte-Sophie, c'était en 2003.

3455 De quoi parlait-on en 2003 à Sainte-Sophie? On parlait d'un centre de tri et de récupération, d'une déchetterie domestique – faites le parallèle avec ce que la compagnie propose aujourd'hui dans son complexe environnemental énergétique. En 2003, à Sainte-Sophie, à côté de Saint-Jérôme, donc déchets, tri domestique, centre de récupération de résidus domestiques dangereux, RDD, déchetterie commerciale, plateforme de compostage et un bioréacteur. Un bioréacteur c'est simplement un lieu d'enfouissement dans lequel on réintroduit du lixiviat pour accélérer la décomposition des matières organiques.

3460 Ici, en 2012, donc à peu près 10 ans plus tard, c'est le même scénario qui se déroule ici. Mais avant, et j'ai oublié quelque chose d'important, en 2008, Sainte-Sophie est retournée en audience publique et on a posé la question, et en fait on l'a constaté : qu'est-ce qui avait été réalisé des projets mentionnés en 2003 par le promoteur à Sainte-Sophie? En fait, à part le lieu d'enfouissement, rien ou presque rien, en fait, n'avait été concrétisé. Donc, tout ce qui demeurait 3465 cinq ans après les audiences, cinq ans après les promesses, en 2008, c'était simplement le lieu d'enfouissement technique.

3470 Donc, je dis ça parce que j'aimerais ça que la MRC ou le pouvoir public regarde ce qui s'est passé un petit peu ailleurs avec le même promoteur. Puis je ne veux pas faire un procès d'intention, mais souvent le passé est garant de l'avenir. On se rend compte que sensiblement le même scénario se déroule ici.

3475 Premièrement, et ça c'est important, 600 000 tonnes de matières résiduelles enfouies. Ça veut dire que peu importe les efforts que font les citoyens sur le territoire de la MRC, de réduction, là, pour éviter d'enfouir des matières à Saint-Nicéphore, ces efforts-là ne vont pas résulter en davantage d'espace d'enfouissement pour ceux-ci, pour les citoyens, ni en une prolongation de la durée de vie du site. Waste Management ira chercher les déchets ailleurs pour pallier le manque de déchets à enfouir.

3480 Donc, plus les citoyens font des efforts pour leur environnement, bien, ça va être compensé négativement par l'importation de déchets de l'extérieur de la MRC.

3485 Waste Management a parlé de projets comme avec Hydro-Québec, les Serres Demers. Tout ça, ça fait partie de l'ancien site. Ça a été mentionné, il y a eu des affiches à l'entrée, ça n'a strictement rien à voir. En fait, le promoteur ne veut pas qu'on parle de l'implantation d'un nouveau site d'enfouissement à côté de l'ancienne partie, parce que c'est véritablement ça. Ce n'est pas l'implantation d'un complexe environnemental énergétique, c'est véritablement l'implantation d'un méga site à côté d'un ancien site d'enfouissement.

3490 La Ville et la MRC pensent avoir fait une bonne affaire, si on veut, en signant une entente. Et je trouve ça important aussi de revenir un petit peu là-dessus, parce qu'en lisant l'entente, on se rend compte que finalement, ce n'est peut-être pas aussi attrayant que ça puisse avoir l'air pour la MRC ou pour la Ville de Drummondville.

3495 Si on prend simplement au niveau de l'écocentre, Waste Management, dans l'entente en question, qui a été présentée, je pense, le dernier jour de la première partie des audiences :

3500 *Waste Management s'engage à mettre en place une telle infrastructure d'une capacité annuelle de 3 000 tonnes.*

La compagnie ne mentionne cependant pas qu'elle en assumera la gestion, ni qu'elle en assumera les frais, notamment pour la disposition des RDD.

3505 Donc, tout ce qu'elle propose c'est l'espace. Un petit peu ce qu'on a vu lors de la visite lors de la première partie des audiences.

3510 Au niveau des matières organiques sur le territoire de la MRC, Waste Management ne dit pas qu'elle va gérer les matières organiques, elle s'engage simplement à déposer des soumissions lors des appels d'offres.

Si vous voulez, moi aussi je peux m'engager à déposer des soumissions lors des appels d'offres. Ça ne veut pas dire que ma soumission va être retenue par la MRC.

3515 Au niveau des tarifs d'enfouissement. Je ne dis pas que c'est une pratique qu'on encourage, mais simplement pour vous dire que peut-être la MRC aurait eu avantage à comparer avec d'autres ententes similaires qui ont eu lieu avec d'autres promoteurs à travers le Québec.

3520 La MRC de Drummond se targue d'avoir un bon tarif d'élimination de ses matières résiduelles, uniquement pour ses déchets domestiques à 37,50 \$ la tonne. La Rivière-du-Nord, c'est 17 \$ la tonne qu'ils payent. Ils sont hôtes d'un lieu d'enfouissement technique également. La MRC de Joliette, il y a un site d'enfouissement pour la compagnie EBI. La MRC de Joliette, c'est 29,95 \$ la tonne. Saint-Thomas, l'hôte, la municipalité hôte pour le site de EBI dans la MRC de Joliette c'est zéro dollar la tonne. Donc, à 37,50 \$ je ne pense pas que la MRC de Drummond puisse se targuer d'avoir fait une très, très bonne entente avec la compagnie.

3530 On parle beaucoup du fonds d'urgence environnementale. Si j'ai bien lu et si je le comprends bien, le fonds d'urgence environnemental pour pallier tous les problèmes éventuels que le site pourrait causer serait versé à la Ville de Drummond, mais uniquement après que la 35e mille tonne ait été enfouie sur le territoire de la MRC. La MRC n'a produit – et je retiens ça des audiences – en 2011 que 32 243 tonnes métriques. Le fonds, le 0,25 \$ par tonne c'est à partir de 35 000 tonnes. Donc, à moins que la MRC enfouisse et produise davantage de matières résiduelles, jamais elle n'aura de fonds d'urgence environnementale payé par la compagnie.

3535 Et si on parle du fonds d'action environnemental, en fait simplement une redevance à l'élimination ou en l'enfouissement, si on veut, ça représente 450 000 \$ par année pour la MRC, alors que dans d'autres municipalités ou MRC, ça peut aller jusqu'à 1,4 M\$ pour être l'hôte d'un lieu d'enfouissement technique.

3540 Donc, si on regarde tout ça, la MRC, je ne pense pas qu'elle ait fait une si bonne affaire en signant cette entente-là. Et à quoi s'est engagée la MRC? En fait, comme ça a été mentionné lors de la première partie des audiences, elle s'est engagée à modifier son droit de regard pour que la compagnie puisse enfouir 600 000 tonnes par année. Et c'est exactement ça que la compagnie désire, c'est d'avoir le droit, en fait d'avoir le droit que lui donne la MRC d'enfouir ce qu'elle désire, donc 600 000 tonnes.

3545 Donc, la compagnie est prête à investir 1, 2, 3, 4 M\$, pour elle, c'est de l'argent en banque qu'elle place. C'est un placement, ce n'est pas une dépense. Le site va lui rapporter des dizaines

3550 sinon des centaines de millions de dollars sur sa durée de vie. Donc, la compagnie, elle sait très bien ce qu'elle fait.

3555 Donc, première recommandation : que la présente commission du BAPE mentionne dans son rapport que l'acceptation du *Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Waste Management* n'a été consentie par la MRC de Drummondville et la Ville de Drummondville que suite à la conclusion d'une entente monétaire entre les parties. Qu'en aucune façon puisse-il être question d'une quelconque acceptabilité sociale du projet.

3560 Deuxième recommandation de mon organisation : que la présente commission du BAPE recommande au gouvernement d'instaurer un mécanisme empêchant ou limitant toute entente contractuelle entre un promoteur de lieu d'élimination et une MRC hôte ayant pour but la non-application du droit de regard ou de toute autre mesure requérant une consultation publique; une entente contractuelle e devant pas avoir préséance sur des consultations publiques prévues par la loi.

3565 Bon, c'est peut-être laborieux à dire comme ça, à lire en mémoire, mais lisez les recommandations. Ça va être peut-être être plus clair, surtout pour les gens dans la salle. Et je sais que je parle un peu vite, je m'en excuse.

3570 Donc, on dit que le projet n'est pas nécessaire, ce n'est pas une nécessité. On croit que ce projet-là, s'il est accepté, va créer une surcapacité de l'offre d'enfouissement ou de l'offre de l'élimination au Québec.

3575 Au Québec, justement, le gouvernement a instauré il y a quelques années une redevance à l'élimination de 10,41 \$. Je pense que ça a commencé comme ça, et aujourd'hui on est rendu autour de 20 \$ et 21 \$ la tonne. Donc, chaque compagnie, citoyen qui va porter une tonne de matières résiduelles dans un lieu d'élimination, incluant les lieux d'enfouissement, va payer environ 20 \$ de redevances, si on veut, une taxe à l'enfouissement.

3580 Pourquoi cette redevance ou cette taxe à l'enfouissement? C'est pour décourager l'enfouissement ou l'élimination, justement. Donc, le gouvernement a artificiellement augmenté les prix de l'élimination. Ce que nous propose la compagnie indirectement, c'est au contraire, de faire en sorte que les prix de l'élimination vont encore descendre, parce qu'il va y avoir une surcapacité de l'offre d'enfouissement. Si on accorde 600 000 tonnes de plus dans le marché québécois, parce que ça dessert pas mal la province, si on pense à la CMM, il va y avoir beaucoup plus d'offres d'enfouissement que de déchets produits dans la province. Donc, les prix vont descendre. C'est comme une grande surface, un grand magasin, plus il y a de produits en vente, plus les prix sont bas. Ils font leur profit avec la quantité qu'ils ont. C'est la même chose au niveau de l'enfouissement, puis on a peur que ça entraîne ça.

3590 Le tableau 3.6 de l'étude d'impact nous le démontre clairement aussi. Ça veut dire, si on retirait le projet de Saint-Nicéphore, ça n'aurait aucun impact – si on regarde uniquement les chiffres – ça n'aurait aucun impact sur l'offre d'enfouissement au Québec.

3595 Je sais que le ministère a peur de ça et que ça ne peut pas se faire en criant ciseau ou en criant lapin, mais ça peut se faire. C'est-à-dire c'est techniquement possible de le faire. Et surtout, n'oubliez pas que dans le tableau 3.6, un lieu d'enfouissement d'importance, Saint-Étienne-des-Grès, avait été omis.

3600 C'est déjà tout?

LA PRÉSIDENTE :

3605 Vous avez presque écoulé votre temps. Comme j'ai mentionné plus tôt, on a lu déjà votre mémoire. Alors, vous pourriez résumer vos recommandations et puis on voudrait se garder du temps pour vous poser quelques questions.

M. KAREL MÉNARD :

3610 D'accord. Juste mentionner que, pour que ça soit inscrit au registre, on ne pense pas que le projet, non plus, respecte les trois enjeux de la politique gouvernementale. Donc, je n'irai pas en détail, mais c'est indiqué dans le mémoire.

Donc, au niveau de la conclusion. Je vais la lire pour ne pas dire de bêtises.

3615 Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets est d'avis que le projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement technique de Drummondville par Waste Management ne devrait pas être autorisé par le gouvernement du Québec. Il perpétuerait une façon de faire dont les impacts négatifs ont justement conduit à l'adoption de politiques, de lois ou de règlements qui réproouvent ce genre de pratique. En effet, le lieu d'enfouissement technique de Saint-Nicéphore, s'il était autorisé, favoriserait l'enfouissement massif et pêle-mêle des déchets, sans que ne soit pris en compte le principe de l'autonomie régionale.

3620 L'approbation de ce projet viendra nuire aux mesures actuellement mises en place de l'avant, afin de répondre aux enjeux et objectifs de mise en valeur énoncés dans la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles*.

3625 Ce lieu d'enfouissement a de plus été, et demeure encore – et ça, c'est très important et je ne l'ai pas mentionné précédemment – donc ce lieu d'enfouissement a été et demeure encore une des principales sources d'iniquité sociale dans le domaine de la gestion des déchets au

3630 Québec, que le Québec a connues des 20 dernières années. Le gouvernement a maintenant l'occasion d'y mettre fin.

3635 Le Front commun pourrait toutefois envisager la poursuite des activités d'enfouissement dans ce lieu, s'il répondait uniquement aux besoins locaux ou régionaux d'élimination, MRC de Drummond. Cette autorisation pourrait être assortie de conditions visant la fin progressive de l'élimination des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC de Drummond. Dans tous les cas de figure, seule la phase 3A devrait être autorisée en totalité ou en partie.

3640 Merci de m'avoir écouté.

LA PRÉSIDENTE :

3645 Merci, Monsieur Ménard. Les groupes et coalitions qui font partie de votre organisation, est-ce que la liste est disponible? Est-ce que vous avez un site Web? Est-ce que la liste est disponible?

M. KAREL MÉNARD :

3650 Absolument. La liste est à jour. C'est dans la section « lien ». Donc, c'est par région. Il y a une petite carte du Québec qui apparaît, on clique sur la région et les groupes membres en règle apparaissent avec leurs coordonnées.

LA PRÉSIDENTE :

3655 Et pour être membre en règle, ces membres-là vous payent une cotisation?

M. KAREL MÉNARD :

3660 Oui. Ça coûte 20 \$ pour deux ans. Donc, s'il y a des groupes intéressés dans la salle, et c'est 10 \$ pour un citoyen. Et, surtout, il faut adhérer au principe directeur du front commun, qui est aussi indiqué sur le site du Front commun, bien en évidence.

LA PRÉSIDENTE :

3665 O.K. Est-ce que c'est votre seule source de financement, les cotisations?

3670

M. KAREL MÉNARD :

3675

Non et heureusement, d'ailleurs. On n'a pas de financement du ministère de l'Environnement. On est reconnu comme étant un organisme d'action communautaire autonome. Donc, on est financé par le SACAIS, qui finance les organismes d'action communautaire autonome à travers le Québec. Et, de mémoire, je crois qu'on reçoit 52 000 \$ par année de financement statutaire pour financer la mission de l'organisme. Le reste, ce sont des dons ou des subventions généralement qui proviennent de ministères à gauche et à droite ou de financement par projet. Et pour la mission c'est 52 000 \$ du SACAIS.

3680

LA PRÉSIDENTE :

Merci.

3685

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3690

Vous faites référence à la page 7 de votre mémoire que le promoteur triture les chiffres. Et je pense que vous faites référence, d'après la lecture que j'ai faite, au tableau 3.6 de l'étude d'impact. Vous n'avez pas le tableau devant vous, je ne l'ai pas, on l'a regardé lorsqu'on a étudié votre mémoire. Est-ce que ça serait possible de nous fournir un tableau qui devrait, selon vous, être correct et correspondre à la réalité, si le promoteur triture les chiffres dedans?

3695

M. KAREL MÉNARD :

Absolument. Mais moi, j'aurais tendance à le demander au ministère ou à Recyc-Québec. Ce n'est pas à nous à faire ce genre d'exercice là, c'est plus au pouvoir public. Si vous voulez, je peux vous en faire un tableau. Mais nous, comme on dit aussi, on ne comprend pas comment ça se fait qu'au gouvernement, au Québec, on a une politique qui vise 65 % minimum – et ça, c'est juste à court terme et ensuite on ne sait pas jusqu'où on peut aller...

3700

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Non, je comprends.

3705

M. KAREL MÉNARD :

3710

Mais dans 20 ans, malgré tous les efforts qu'on va mettre de l'avant, en arriver au même point, de dire : on justifie, je ne sais pas trop comment, les besoins d'enfouissement sur les 20 prochaines années comme si rien n'allait changer, uniquement en se basant sur la démographie qui augmente.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3715 Mais ce que je veux dire, je me suis peut-être mal exprimé. Je ne vous ai pas dit de refaire un tableau. Je vous ai dit de refaire un tableau, mais ce n'est pas ça que je veux dire. Pointez-nous les endroits que vous considérez... parce que vous, j'imagine, quand vous l'avez vu, ça vous a sauté aux yeux « ils triturent les chiffres », donc c'est lesquels qui sont triturés et peut-être nous faire quelques remarques pour nous dire où est l'erreur.

M. KAREL MÉNARD :

3720 Ça sera fait.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3725 Vous dites à votre page 8 également que les déchets sont transportés à des centaines de kilomètres. Selon les marchés qui nous ont été expliqués, on en voit une centaine, c'est-à-dire la distance de Montréal.

M. KAREL MÉNARD :

3730 Oui, les camions font des allers-retours aussi. C'est-à-dire souvent, on omet ça lorsqu'on parle de transport de camions.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3735 O.K. Vous faites les allers-retours?

M. KAREL MÉNARD :

3740 On doit les compter. Les camions, ils consomment quand même, ils brûlent de l'essence lorsqu'ils reviennent de Saint-Nicéphore pour aller vers Longueuil ou ailleurs, au centre de transbordement. Donc, il faut les compter deux fois, ces camions-là.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3745 O.K. Il n'y a pas de région plus éloignée que celle de Montréal, dans le présent dossier?

M. KAREL MÉNARD :

3750 Il faut demander ça au promoteur, l'information. Je ne sais pas si elle est vraiment disponible. En fait, les déchets peuvent provenir de partout à travers la province, si le client est

prêt à payer. Donc, ça pourrait venir d'aussi loin que la Gaspésie, que les Îles-de-la-Madeleine, que peu importe. C'est-à-dire, c'est au promoteur à démontrer que ça ne se fait pas.

3755 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Est-ce que vous résidez dans la région pour vous intéresser à ce projet?

3760 **M. KAREL MÉNARD :**

Je suis originaire de l'Estrie, des Cantons de l'Est. Oui, effectivement, j'ai grandi à Sherbrooke et je demeure à Longueuil. Donc, mes poubelles ont bien des chances de venir ici. Mais si vous me posez la question, souvent ça nous est posé : qu'est-ce qu'on fait dans une région qui n'est pas Montréal, parce que nos bureaux sont à Montréal.

3765

En fait, mon groupe est une organisation provinciale. Tous les dossiers qui ont une incidence sur la gestion des matières résiduelles provinciales nous concernent et ce projet-là nous concerne, parce que ça va avoir des incidences majeures sur l'ensemble de la gestion des déchets à travers la province de Québec. Ce n'est pas uniquement un dossier régional. C'est un dossier qui est provincial. Si le projet est accepté, ça va avoir des influences sur les atteintes de la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles* et sur les autres lieux d'enfouissement sanitaires à travers la province.

3770

3775 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Oui. Et pourquoi vous dites, à la page 8 de votre mémoire, que c'est la plus grande iniquité interrégionale?

3780 **M. KAREL MÉNARD :**

3785

Regardez, les gens ont un petit peu parlé du projet lorsqu'il appartenait à l'ancien propriétaire, à la famille Rémillard, qui a vendu le site dans les années 90 à la présente compagnie ici. Quand j'ai commencé en 94, le dossier de l'heure c'était Saint-Nicéphore. L'importation des matières résiduelles des États-Unis, on en parlait beaucoup, avec l'ancien propriétaire, monsieur Rémillard. C'est même allé en cour, si je ne me trompe pas, en Cour d'appel. C'était vraiment le dossier de l'heure. Les citoyens de la région, en 95, ont déposé une pétition de 22 000 noms. Ça, j'avais oublié ça, mais dans nos archives on a retrouvé ça. Il y avait eu une mobilisation importante dans la région pour faire fermer le site de Saint-Nicéphore.

3790

Le principe de la régionalisation provient de la région ici. Il y avait un groupe qui s'appelait l'APN, l'Association pour la protection de la nature. C'est ce groupe-là qui nous a beaucoup inspirés. Il y avait une personne, Sylvie Delisle, qui était membre de notre conseil

3795 d'administration, et c'est elle qui a poussé pour que le principe de la régionalisation soit partie prenante de nos quatre principes. On le retrouve aujourd'hui dans la politique, la régionalisation. On appelle ça « l'équité interrégionale », mais ça provient du Front commun et ça provient en fait de la région ici. Parce que la région, à l'époque et toujours, aujourd'hui, a beaucoup souffert d'être, si on veut, je ne veux pas dire la poubelle du Québec, mais de recevoir contre leur gré les poubelles de l'ensemble des régions du Québec, principalement la grande région de Montréal. Ça fait 20 ans que les gens se battent, sinon plus.

3800 Oui, effectivement, c'est, selon nous, certainement le plus grand cas d'iniquité en matière de gestion des déchets de la province.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3805 Et pour décourager l'élimination, à votre sens, la redevance devrait être de combien de plus à la tonne? Pour avoir un impact réel, pour dire : on a le choix, là, ou on fait le ménage de nos vidanges, on les envoie au recyclage, au compostage...?

M. KAREL MÉNARD :

3810 Comment réduire la production de matières résiduelles. En fait, c'est réduire notre consommation.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Ça, oui, dans un monde idéal, on s'entend.

M. KAREL MÉNARD :

3820 Bon, d'accord. Ça répond à la question. La redevance, il n'y a pas de recette miracle. Nous, on avait avancé 60 \$ la tonne. En fait, l'idéal, il faudrait que les coûts d'élimination soient sensiblement équivalents à ceux de la mise en valeur. Autrement, c'est une concurrence déloyale. Et c'est ce que le projet se propose de faire, de dire, avoir des coûts d'élimination tellement bas que le recyclage ou la mise en valeur ou le compostage va être découragé, va être concurrencé de façon déloyale par l'enfouissement.

3830 Donc, nous, on avait proposé 20 \$ au gouvernement. Il est passé de 10 \$ à 20 \$. Donc, pour nous, on est déjà satisfaits, mais on sait qu'il y a encore un déséquilibre qui existe. Donc, l'idéal, ça serait que les coûts d'enfouissement soient au moins – et c'est un chiffre en l'air, je le sais – mais au moins de 100 \$ la tonne au Québec.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

3835

De redevances en plus?

M. KAREL MÉNARD :

3840

Non, non, non.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Du coût total d'enfouissement.

3845

M. KAREL MÉNARD :

3850

Oui. Il y a des sites au Québec qui sont au-dessus de 100 \$ la tonne. Ce sont de petits sites, mais qui sont bien gérés. Dire que multiplier les petits sites au Québec va créer d'autant de multiplications de contamination, c'est dire que les petits sites au Québec sont mal gérés. Ils sont tous régis par le même règlement, ils sont tous suivis de la même façon, par le même ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs.

3855

Donc, quand on dit qu'avoir un petit site en région va être une source de plus de contamination, donc on n'en veut pas, on préfère avoir des gros mégas sites, ça, c'est l'argument des promoteurs de mégas sites. Il y a des sites en région, en Gaspésie, en Chaudière-Appalaches, en Beauce, partout au Québec, ils ont des sites d'enfouissement qui répondent à leurs besoins locaux et régionaux. Il y en a même de 15 000 tonnes, qui respectent exactement les mêmes normes et la municipalité n'est pas en faillite, là. Ça fonctionne. Oui, ils payent un petit peu plus cher, mais ils payent le vrai prix que ça coûte.

3860

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Je vous remercie.

3865

LA PRÉSIDENTE :

Dans votre conclusion, vous dites que l'autorisation pourrait être assortie de conditions visant la fin progressive de l'élimination des matières résiduelles provenant de l'extérieur du territoire de la MRC de Drummond. Vous voyez ça sur un horizon de combien de temps?

3870

M. KAREL MÉNARD :

Le plus rapidement possible, deux ans.

3875

LA PRÉSIDENTE :

Deux ans.

3880

M. KAREL MÉNARD :

Donc, j'espère qu'il n'y a pas de contrat signé au-delà de la durée de vie du site actuel. Autrement, on se poserait des questions, c'est-à-dire que le promoteur pense que son projet est déjà accepté. Mais on pense que deux ans, ça peut être un délai raisonnable. Il ne faut pas attendre 5 ou 10 ans, il faut agir le plus rapidement possible.

3885

LA PRÉSIDENTE :

Très bien. On vous remercie, Monsieur Ménard.

3890

M. KAREL MÉNARD :

Merci à vous.

3895

LA PRÉSIDENTE :

S'il vous plaît. J'appelle maintenant, monsieur Régnald Roy. Alors, c'est votre tour.

3900

M. RÉGNALD ROY :

Bon. Dans un premier temps, j'aimerais mentionner que je n'étais pas venu ici pour déposer un mémoire, j'étais venu comme auditeur, tout simplement. Par contre, au cours de la soirée, il y a un paquet d'événements qui se sont passés puis de mises en contexte plus ou moins réelles et non réelles. Donc, j'ai pris un paquet de petites notes, et les notes que j'ai là ne sont pas mises en ordre, elles sont aléatoires. Si cela vous convient, je peux commencer à en discuter.

3905

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous représentez un groupe?

3910

M. RÉGNALD ROY :

Non.

3915

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que vous êtes un citoyen de Saint-Nicéphore?

M. RÉNALD ROY :

En tant que citoyen tout simplement. On a parlé tantôt de l'ancien site d'enfouissement. Monsieur avait l'air très intéressé à l'ancien site. L'ancien site est un site à ciel ouvert. Ce site-là avait même de la récupération. Il y avait des gens qui étaient là-dedans pour, un exemple, récupérer les métaux, l'aluminium, un paquet de choses. Et les déchets, eux, étaient, et les vieux meubles, étaient tout simplement brûlés à ciel ouvert. Le jour où est-ce que la Ville de Drummondville a fermé ce site, il s'est trouvé une infestation de rats. D'où vient à ce moment-là une pollution par l'arsenic. Et c'est ce qui fait qu'on a été obligé, la Municipalité, d'amener un aqueduc jusqu'au site du faisan. Voilà la raison.

Et ça a démontré tout simplement que les nappes phréatiques sont très sensibles dans cette région. Et il y a eu, en 1998, en avril, mai, des auditions du BAPE. Ces auditions du BAPE là n'ont aucun rapport avec l'ancien site d'enfouissement, mais plutôt avec le sol qui nous entoure alentour du site de la Municipalité. Donc, si je prends par exemple d'où est-ce que je suis présentement, aller jusqu'au site d'enfouissement, le sol est construit de sable. C'est ce qui est de plus percolant pour l'eau, les déchets, les poubelles ou quoi que ce soit. Et le sous-sol en partie est fait soit de roc, de fer ou encore de glaise, d'où un danger de fissures.

Il y a un scientifique qui a passé tantôt, qui mentionnait qu'il y avait un danger qu'il pourrait, par rapport au gaz, au biogaz ou ces choses-là, y avoir des fissures. Donc, ça prend un certain contrôle. Et c'est pour ça que je mentionne que ce site-là est en train de mourir de mort naturelle. On devrait continuer à le laisser mourir de mort naturelle à ce moment-là.

L'autre thème que j'aimerais aborder c'était le ruisseau Boisvert. Le ruisseau Boisvert c'était le ruisseau qui servait à vidanger le lixiviat aller jusqu'en 2005. C'était l'égout qui s'en allait directement dans la rivière Saint-François.

En ce qui concerne les tortues, pas besoin de regarder le ruisseau Boisvert, vous avez juste à aller à l'Avenir, on les écrase dans le chemin.

En ce qui concerne le site d'enfouissement, les mouettes et tout ça, c'est une prolifération et ça n'existait pas avant. On en retrouvait un peu au McDonald, mais à part de ça, ça se limitait à ça.

Et la nappe phréatique, elle est très dangereuse. Je vais vous donner juste un exemple. Moi, ça fait depuis 1978 que je suis construit, en tant que riverain, un peu à proximité du site

d'enfouissement. Si vous prenez le site d'enfouissement et que vous mesurez la distance entre le site d'enfouissement et la rivière Saint-François, c'est aux alentours de 600 à 800 mètres. Mettez ça en pied, ça fait 1 800 pieds. Et on veut l'agrandir, on veut le doubler. Ça n'a aucun bon sens.

3960

Je vous ai mentionné que dans les auditions du BAPE qu'il y avait eu en avril, mai 1998, il avait été clairement démontré, dans une demande d'enfouissement de matériaux secs, que ça n'avait aucun bon sens, puisque ça pourrait contaminer les nappes phréatiques. Et ce sont les scientifiques qui avaient été convoqués par le BAPE qui ont décrété ce phénomène, ce qui a fait que la demande pour ce site d'enfouissement de matériaux secs a été refusée. Si on refuse pour des matériaux secs à cause du danger, pourquoi qu'on permettrait au site d'enfouissement de doubler? C'est là que j'en viens.

3965

Un autre problème qui existe à Saint-Nicéphore. On a un gruyère de pits de sable. Vous savez ce que je veux dire par ça? Et quand on regarde la Loi 56 sur l'environnement, dès que vous exploitez un pit de sable, il faut le remplir. Et avec quoi? Avec d'autres choses ou avec les mêmes matériaux. Donc, si j'ai exploité du sable, je n'irai pas dépenser de l'argent pour prendre du sable pour le remplir. Ça fait que je vais mettre des matériaux secs ou bien donc, je vais mettre des matériaux de déchets. Et le site d'enfouissement a beau jeu. Tous les propriétaires de pits de sable qui sont alentour ont tous hâte de vendre. Ça fait qu'il faut faire attention.

3970

3975

L'autre chose que j'ai remarquée. Les gens disaient que ça ne se plaint pas. Ce que j'ai remarqué c'est qu'on est annexé à la Ville de Drummondville. Avant l'annexion à la Ville de Drummondville, il y a eu une guerre épouvantable, ici, de protestations, de contestations, des marches, et cetera, contre le site d'enfouissement. Dès que l'annexion s'est faite, on aurait dit que les gens ont pris l'habitude de devenir, de comparer le site d'enfouissement à un mode de vie. « Ah, aujourd'hui, c'est mercredi. Ça ne sent pas bon. Demain ça va sentir mieux. » Aussi simple que ça.

3980

En ce qui a trait aux odeurs. Il y a un monsieur qui mentionnait, qui se demandait les odeurs d'où est-ce que ça venait. Les odeurs viennent de différents points. Elles viennent soit de la pression atmosphérique – plus que la pression est basse plus que les odeurs descendent –, du changement de vent et des saisons. Et ces odeurs-là viennent du fameux lixiviat que lorsqu'ils mettent des enzymes dedans, il faut qu'ils brassent le jus. En brassant le jus par des pompes à l'air, ça fait des odeurs qui se dégagent et dépendamment, il y a toujours un couloir. Le couloir se situe à peu près où est-ce qu'est l'île. Lui, là, c'est 12 mois par année, 365 jours par année, l'odeur est là. Dépasser ça, ça dépend des vents, des températures, des saisons.

3985

3990

En ce qui me concerne, je suis un peu plus loin. Puis j'ai remarqué un jour, à un moment donné, d'avoir des allergies en pleine nuit. Les yeux bouffis, mal à la gorge – je n'ai jamais eu d'allergies de ma vie –, pour constater que c'était les soirs où est-ce qu'il y avait des vents

3995

dominants, des odeurs du site d'enfouissement. Je ne fais rien qu'ouvrir la fenêtre puis là ça gonfle. Je ferme la fenêtre, ça diminue, c'est moins pire.

4000 L'autre chose qui se produit avec le site d'enfouissement, on ne sait pas ce qu'il y a là-dedans. Tout le monde pense que ce sont des déchets organiques. Mais je connais beaucoup de compagnies ici à Drummondville, des petits commerces, qui dompent à peu près n'importe quoi dans le bac noir : des guenilles de teinture, de guenilles de peinture, des vieux seaux de peinture. Et ça, ça part du bac noir et ça s'en va au site d'enfouissement. Les tonnes de produits chimiques
4005 qui sont là-dedans, qui se retrouvent dans le lixiviat, quand bien même qu'il est traité à l'usine de filtration, on sait que l'usine de filtration peut purifier tout ce qui peut être matières organiques et fécales, mais il n'y a aucune usine au Québec, je dis bien au Québec, et je pense même au Canada, qui est équipée pour filtrer tout ce qui peut être chimique. Et Dieu sait qu'il y en a épais là-dedans.

4010 L'autre chose que je me pose comme question. Il y a un scientifique tantôt qui parlait de l'incinération. Je ne connais pas ça, mais j'aimerais ça que quelqu'un fasse une étude pour savoir, ça coûte-tu moins cher construire des incinérateurs ou si ça coûte plus cher de faire le transbordement de différents produits qui viennent autant de l'Ontario, du Centre-du-Québec, de
4015 la ville de Montréal puis les amener ici. Puis après ça, de repartir d'ici, remonter là-bas, à Montréal, endommager les routes, le coût que ça représente. Ça serait peut-être une chose à vérifier.

4020 Autrefois, on a parlé d'importation. Oui, là, on parle d'importation en provenance de Montréal. Mais je me souviens à l'époque, dans les années 92-95, il y a même des déchets qui sont venus des États-Unis et ça ne me surprendrait pas que ça continue encore et que le site de transbordement soit à Longueuil.

4025 Donc, je suis complètement en désaccord avec le site d'enfouissement. Pour répondre à la question tantôt de la dame, la dépréciation des immeubles, c'est réellement vrai. Mon voisin, sa bâtisse est à vendre, ça fait huit mois, puis justement, c'est des réponses semblables. Et surtout que là, c'est dans l'air du temps. On en parle, il y a le BAPE, la Municipalité. Donc, les gens posent des questions à savoir : est-ce qu'il y a des dangers? Est-ce qu'il y a des odeurs? Est-ce qu'il y a ci? Est-ce qu'il y a ça? Ça fait huit mois. La cabane, il va falloir qu'il baisse son prix et il y
4030 a une dépréciation officiellement de ce côté-là.

4035 Le danger, moi, pour moi, c'est tout simplement que ça s'est vu dans le passé. Voyez-vous, Waste Management, avant c'était Intersan, ça a été aussi, si ma mémoire est bonne, Sanivan, ça peut être aussi X, Y, W, Z, ce qu'on a remarqué dans le passé avec d'autres situations, que quand il y a de la merde, que ce soit dans le monde minier ou quoi que ce soit, dès qu'il y a de la merde, que ça se met à aller mal, on vend. On vend à une compagnie bidon. La compagnie

bidon fait faillite, puis après ça, le citoyen : arrange-toi avec des troubles. Et c'est une de mes peurs.

4040 Je n'ai plus d'autre chose à dire.

LA PRÉSIDENTE :

4045 Merci, Monsieur Roy. Est-ce qu'on peut vous poser quelques questions?

M. RÉNALD ROY :

Avec plaisir.

4050 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Vous semblez être un résident de longue date.

M. RÉNALD ROY :

4055 Oui, 35 ans.

LA PRÉSIDENTE :

4060 Vous avez parlé qu'il y avait eu des protestations. Bon, puis il y en a d'autres qui nous ont dit que ça a divisé la communauté. J'aimerais ça comprendre. Le site actuel, il a été autorisé par l'ancienne Ville de Saint-Nicéphore?

M. RÉNALD ROY :

4065 C'est une erreur de parcours, Madame.

LA PRÉSIDENTE :

4070 Pouvez-vous nous expliquer?

M. RÉNALD ROY :

4075 Grosso modo, il va me manquer des bouts, là. De mémoire, je me souviens, quand j'étais à la Municipalité, c'était un particulier qui avait ça. Il avait de la difficulté à financer son affaire. Est arrivée Intersan, si ma mémoire est bonne, qui lui, l'a acheté. Mais là, ça prenait un endroit pour mettre les poubelles. Et là, la Municipalité a accepté que ça se fasse là.

4080 Et après ça, il y a eu tout un paquet de processus, de contestations puis d'agrandissement puis de choses semblables. Là, j'en perds des bouts, ça doit faire 20 quelques années de ça, qui s'est produit. Mais j'ai monsieur Forcier qui est ici, qui va bien vous répondre à ce niveau-là.

LA PRÉSIDENTE :

4085 Je crois qu'il va présenter demain.

M. RÉNALD ROY :

Ah, demain peut-être, oui.

4090 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K. Alors donc, ça sera intéressant peut-être de lui poser des questions sur toute la façon dont...

4095 **M. RÉNALD ROY :**

4100 Parce que si je me souviens aussi, il y avait le maire Charpentier à l'époque. Et puis le maire Charpentier aurait pu acquérir le site d'enfouissement pour la Municipalité, mais ça ne s'est pas fait, parce que manque de fonds, probablement. Donc, c'est devenu à un particulier, qui le particulier a vendu ça, après ça, à une, je ne dirais pas une multinationale, mais une compagnie beaucoup plus élaborée.

LA PRÉSIDENTE :

4105 D'accord.

M. RÉNALD ROY :

4110 Et après ça, bien là, la MRC s'est mise là-dedans puis ont apporté les déchets ici.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4115 Moi, j'ai une seule question, c'est au niveau du ruisseau Paul-Boisvert. Vous parliez de déversement de lixiviat jusqu'à 2005?

M. RÉNALD ROY :

Oui. À peu près, oui.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4120

Est-ce que c'était du lixiviat qui était traité sur place avant d'être remis dans le ruisseau?

M. RÉNALD ROY :

4125

À mon avis, ce que j'ai su à travers les branches, parce que je n'ai pas vérifié, c'est qu'ils traitaient le lixiviat dans leurs bassins. Ils mettaient des enzymes, ils mettaient les compresseurs à l'air, et une fois que la maturation avait été faite, ils ouvraient les vannes qui passaient par le ruisseau Boisvert. Et moi, de la maison, le matin, quand je me levais, bien là, je voyais toutes sortes de ballounes vertes qui se promenaient et puis qui descendaient la rivière.

4130

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Vous restez près du ruisseau Paul-Boisvert?

4135

M. RÉNALD ROY :

Je reste à peu près à 2 000 pieds du ruisseau Boisvert.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

4140

Et ça, vous l'avez vu ça? Vous avez constaté ça?

M. RÉNALD ROY :

4145

Pas du ruisseau, de la rivière Saint-François.

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

De la rivière Saint-François.

4150

M. RÉNALD ROY :

Qui descend vers la ville de Drummondville.

4155

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

O.K.

4160

M. RÉNALD ROY :

O.K.? Des grosses matières vertes, là, avec de l'écume blanche par-dessus, puis ça, ça descendait puis ça s'en allait jusqu'à Drummondville.

4165

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Et on parle de quelle année à ce moment-là?

4170

M. RÉNALD ROY :

Moi, je vous dirais dans les années 95, 96, 98, 2000, dans ce coin-là.

LA PRÉSIDENTE :

4175

Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui?

M. RÉNALD ROY :

Pardon?

4180

LA PRÉSIDENTE :

Ce n'est plus le cas aujourd'hui.

4185

M. RÉNALD ROY :

4190

Je présume que ce n'est plus le cas. Bien, j'ai cru... pas j'ai cru, mais j'ai entendu tantôt que c'était récupéré pour envoyer ici, à l'usine de traitement. Mais comme je le mentionnais, tout ce qui est chimique, ils ne peuvent pas le traiter. C'est un gros danger. Là, j'appelle ça, moi, se mettre un bandeau sur les yeux. C'est qu'avant ça, ça passait par le ruisseau Boisvert et quand ça arrivait à la ville de Drummondville – et là, communiquez, si vous avez la chance de communiquer avec le personnel de l'usine de filtration d'eau potable de la ville de Drummondville, quand ça, ça arrivait, les cadrans s'illiaient, les aiguilles se promenaient de gauche à droite. Et là, c'était les surdoses de chlore, les surdoses de fluor, et cetera, et cetera. Et ça, ça m'a été témoigné directement de personnel qui a travaillé à la Ville.

4195

M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :

Ça vous a été rapporté par quelqu'un?

4200

M. RÉNALD ROY :

4205 Oui, voilà. Et maintenant, c'est peut-être changé, mais là, on fait rien que se mettre un bandeau sur les yeux. C'est que là, on l'envoie à l'usine de filtration, on recycle, mais le chimique est dedans. Là, à un moment donné, ces boues-là vont aller où? Elles vont aller sur des terres. Les terres, il va y avoir à ce moment-là des écoulements d'eau qui va revenir à la rivière Saint-François. Mais là, au lieu que ça soit Drummondville qui soit polluée, ça va être l'après-Drummondville qui va être pollué.

4210 **M. JEAN-FRANÇOIS LONGPRÉ, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4215 Les pits de sable, vous dites qu'ils ont hâte de vendre, pourquoi?

M. RÉNALD ROY :

4220 C'est à cause que quand vous exploitez un pit de sable, vous êtes en mesure à ce moment-là de demander un permis pour le remplir. O.K.? Ça fait qu'à ce moment-là, dès que tu as ton permis, le site d'enfouissement, lui, il est assez content, lui, là, d'aller acheter ça, ça fait qu'il met le motton, puis il s'agrandit. Et ça avait été discuté au BAPE, ça, en 98.

4225 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. C'est bien. On vous remercie beaucoup, Monsieur Roy, pour votre intervention.

M. RÉNALD ROY :

4230 C'est moi qui vous remercie énormément.

LA PRÉSIDENTE :

4235 Alors, j'ai, pour conclure, monsieur Martin Dussault de WM, s'il vous plaît.

M. MARTIN DUSSAULT :

4240 Alors, bonsoir, Madame la présidente, bonsoir, Monsieur le commissaire.

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, Monsieur Dussault.

4245

M. MARTIN DUSSAULT :

À ce moment-ci de la soirée, je tenterai d'être bref. J'aurais toutefois quelques rectifications à apporter à ce moment-ci concernant des interventions.

4250

D'abord, au sujet d'une affirmation erronée qui a été faite un peu plus tôt par monsieur Jean-Benjamin Milot et écrite à deux reprises, d'ailleurs, dans le mémoire à la page 20 et répétée à la page 22. Il a affirmé que notre entreprise Waste Management a perdu une cause contre le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs dans le dossier du lieu d'enfouissement de Lachute. Alors, c'est important de mentionner que Waste Management n'est pas le propriétaire du lieu d'enfouissement de Lachute. Et je vous dirais même que Waste Management a mené une cause devant les tribunaux au côté du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin de faire respecter le décret d'autorisation et les obligations du décret de ce site. Donc, la cour a donné raison au ministère et à Waste Management dans ce dossier-là.

4255

4260

Maintenant, une deuxième rectification, toujours au sujet d'une intervention de monsieur Milot, qui a aussi indiqué que la Direction de l'aéroport de Drummondville et Waste Management ne se parlent pas concernant le dossier de l'aéroport et les goélands. Il s'agit d'une affirmation erronée puisque, dans les faits, nous partageons nos données sur les observations de goélands. Il y a une collaboration qui s'est établie. L'équipe d'Aecom qui mène les études environnementales collabore pour former les opérateurs de l'aéroport pour repérer, observer et documenter la présence ou non de goélands. Et ce que je peux vous dire à ce moment-ci, selon les décomptes et les observations qui sont faites, l'aéroport est très peu fréquenté par les goélands, selon les relevés.

4265

4270

Et notre site lui-même n'est pratiquement plus fréquenté par les goélands, surtout depuis la présence d'un fauconnier qui est une méthode de contrôle très efficace.

Également, une troisième affirmation erronée en ce qui concerne des déversements d'eau de lixiviation, toujours dans une intervention de monsieur Jean-Benjamin Milot. Les eaux qui ont été rejetées au milieu naturel l'ont été après traitement et toujours en respect des normes du ministère. Les résultats étaient transmis d'ailleurs au ministère et, par la suite, les rejets étaient faits. Et depuis 2007, les eaux traitées sont acheminées à l'usine d'épuration de la ville de Drummondville et elles sont probablement les eaux les mieux traitées au Québec.

4275

4280

4285 Quatrième rectification également dans une intervention de monsieur Jean-Benjamin Milot. Il a parlé d'un terrain de soccer subventionné par Waste Management à Drummondville. Nous n'avons versé aucune subvention à qui que ce soit pour une telle infrastructure sportive.

4290 Par ailleurs, dans l'intervention un peu plus tôt durant la soirée de monsieur Pablo Desfossé, il y a eu une allusion également à la gestion des eaux de lixiviation. Il a parlé, si je me souviens bien, de trop-plein des bassins. Encore une fois, à cette époque pré-2007, chaque fois que les eaux ont été rejetées au milieu naturel, ils avaient préalablement fait l'objet d'un traitement et précédé de l'envoi des résultats conformes au ministère de l'Environnement.

4295 D'autre part, dans l'intervention, un peu plus tard en soirée, de monsieur Karel Ménard, à la page 6 du mémoire, il y a une erreur dans le calcul sur le fonds d'urgence environnementale. Il a été mentionné qu'il s'agissait de 0,25 \$ la tonne qui devait être prélevé sur les 32 000, 33 000 tonnes produites par la MRC. En fait, le 0,25 \$ la tonne est applicable sur l'ensemble du tonnage, serait applicable sur l'ensemble du tonnage qui serait enfoui au site, sauf sur les tonnes générées par le secteur résidentiel de la MRC. Donc, sauf sur les 30 000 à 35 000 tonnes. On parle donc, pour ce fonds-là, d'environ 140 000 \$ par année, ce qui est bien différent du calcul de monsieur Ménard.

4300 Et, finalement, en toute fin de soirée, monsieur Régnald Roy a mentionné que des déchets proviennent de l'Ontario. On a eu l'occasion de faire le point sur cette question-là lors de la première partie des audiences. Notre entreprise respecte en tout point la réglementation qui interdit de recevoir des matières qui peuvent provenir de l'extérieur du Québec.

4305 Il a aussi mis en doute notre respect de cette réglementation un peu plus tard, en sous-entendant que des matières proviennent des États-Unis. Je vous assure, ce n'est pas le cas, et ça, ça représente une affirmation qui est gratuite.

4310 Alors, c'était les rectifications que j'avais à faire ce soir. Évidemment, nous allons regarder attentivement les mémoires et s'il y avait d'autres interventions, bien, on pourra vous revenir demain au cours de la journée.

4315 **LA PRÉSIDENTE :**

Très bien. Alors, je vous remercie pour tous les points de rectification que vous nous avez donnés.

4320 **M. MARTIN DUSSAULT :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

4325

Alors, ceci met fin à notre première séance de l'audience, deuxième partie. Nous poursuivons demain à 13 h dans la même salle, et nous avons, pour demain, neuf mémoires qui vont être entendus.

4330

Merci pour votre présence et bonne soirée!

AJOURNEMENT

* * * * *

4335

Je soussignée, YOLANDE TEASDALE, sténographe officielle, certifiée sous mon serment d'office que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des propos recueillis par moi au moyen du sténomasque, le tout selon la loi.

4340

ET J'AI SIGNÉ :

4345

Yolande Teasdale, s.o.